



HAL
open science

**Le projet de valorisation de la position Ar.234 du Mur
de l'Atlantique, Parc de la Chêneraie de La Hume,
Gujan-Mestras (33)**

Amélie Chaigneau

► **To cite this version:**

Amélie Chaigneau. Le projet de valorisation de la position Ar.234 du Mur de l'Atlantique, Parc de la Chêneraie de La Hume, Gujan-Mestras (33). Héritage culturel et muséologie. 2016. dumas-01514616

HAL Id: dumas-01514616

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01514616>

Submitted on 26 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Amélie CHAIGNEAU

*Recherches historiques, archéologiques
et biologiques associées aux ouvrages
du Mur de l'Atlantique.*

Rapport de stage
1^{er} février au 29 juillet 2016
Association GRAMASA

Le projet de valorisation de la position Ar.234 du Mur de l'Atlantique,
Parc de la Chêneraie de La Hume, Gujan-Mestras (33)



Master Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Année 2015 - 2016

Amélie CHAIGNEAU

Le projet de valorisation de la position Ar.234 du Mur de l'Atlantique,
Parc de la Chêneraie de La Hume, Gujan-Mestras (33)

Rapport de stage
1er février au 29 juillet
Association GRAMASA

Master Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Année 2015 - 2016

Abréviations

AM	Archives Municipales
AOK	<i>Armeeoberkommando</i> (Haut Commandement de l'Armée)
CRMH	Conservation Régionale des Monuments Historiques
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRASSM	Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur
GRAMASA	Groupe de Recherches Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon
KVA	<i>Küsten Verteidigungs Abschnitt</i> (Secteurs de défense côtière)
PAO	Publication Assistée par Ordinateur
QG	Quartier Général
OT	Organisation Todt
SHAA	Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch
SHD	Service Historique de la Défense
SRA	Service Régional de l'Archéologie
Stp.	<i>Stützpunkte</i> (Point d'appui)

Introduction

Le stage a eu lieu du 1er février 2016 au 29 juillet 2016, soit sur une durée de six mois. Je l'ai effectué au sein de l'association GRAMASA (Groupe de Recherches Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon). Le stage portait sur la poursuite d'un projet de valorisation entamé il y a quelques années sur la commune de Gujan-Mestras et portant sur la mise en valeur d'une position du Mur de l'Atlantique située en ville. Celle-ci est installée au coeur d'un parc paysager appartenant à la commune, le Parc de la Chêneraie (**Fig.1**). Mon tuteur était Marc Mentel, président de l'association.

Le GRAMASA a été créé en 2008 suite à la rencontre de Marc Mentel avec plusieurs *bunkerarchéologues* du Bassin d'Arcachon. L'idée de créer une structure est venue de la volonté de faire visiter le site de la batterie de l'Eden, au Pyla-sur-Mer dans le cadre des Journées du Patrimoine de 2008. L'association a donc été actée en novembre 2008 autour de Marc Mentel son président, Francis Taffard, Jean-François Laquière, Laurent Prades et Arlette Mentel. La mission principale au départ était de faire de la recherche, c'est par la suite que la valorisation des sites du Mur de l'Atlantique est devenue un part importante des activités du GRAMASA.

En effet, de façon générale, les missions de l'association se développent aujourd'hui selon quatre axes : étudier, préserver, informer et valoriser. Étudier les sites sous-marins ou terrestres, agir pour leur protection, informer les pouvoirs publics et la population de l'importance patrimoniale et biologique de ces ouvrages, et enfin mettre en valeur ces ouvrages pour pouvoir les faire découvrir au plus grand nombre. Elle compte aujourd'hui une vingtaine de membres, dont je fais partie depuis 2012.

Le GRAMASA gère aujourd'hui trois projets de valorisation. Le premier concerne un blockhaus de casernement situé dans le parc du phare du Cap-Ferret. Le second est celui sur lequel j'ai travaillé durant ce stage, la valorisation de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie. Le troisième n'en est qu'à ses débuts aujourd'hui et portera sur la mise en valeur d'un blockhaus découvert près de l'Office de Tourisme d'Arcachon.

Avant d'aller plus loin, je vais rappeler en quelques mots l'histoire du Mur de l'Atlantique, indissociable du déroulé de la Seconde Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale commence le 3 septembre 1939, avec la déclaration de guerre de la France envers l'Allemagne suite à l'invasion par cette dernière de la Pologne, alliée des Français. Mais la France n'a pas les moyens techniques pour aider la Pologne. En réalité jusqu'en mai 1940, date à laquelle les Allemands lancent l'offensive contre la France, les deux camps se regardent en chiens de faïence, chacun derrière sa ligne de fortification, la Ligne Maginot pour les Français, le *Westwall* (Mur de l'Ouest) pour les Allemands.

Le 10 mai 1940, le Reich lance la première offensive sur la France via la Belgique et le Luxembourg.

Ils utilisent une technique novatrice pour l'époque, la technique de la guerre éclair. Ils envoient leur divisions de blindés, les *panzers* supportés par la *Luftwaffe*, l'armée de l'air. C'est une surprise pour les Français qui eux, avaient axé toute leur stratégie sur une guerre de positions, prenant modèle sur ce qui s'était passé en 1914-1918. L'armée française est submergée, Paris est prise le 14 juin 1940. Le gouvernement français réfugié à Bordeaux finit par accepter un armistice avec les Allemands. Il sera signé le 22 juin 1940 à Rethondes. Cette date marque le début de l'Occupation allemande en France. En parallèle à la Bataille de France, certains dirigeants français se réfugient à Londres, et le 18 juin, le Général de Gaulle lance son appel afin d'inciter le peuple français à entrer en résistance.

Les Allemands arrivent dès le début du mois de juillet sur le Bassin d'Arcachon. Ils viennent surtout s'y reposer après la Bataille de France qui a été éprouvante, mais aussi préparer le débarquement en Angleterre. Car en effet après cette victoire sur la France, Hitler est encore dans une optique de conquête et l'Angleterre est son prochain objectif, c'est l'opération *Seelöwe*. Il lance alors la *Luftwaffe* à l'attaque mais celle-ci se heurte à la *Royal Air Force*, toute attaque directe devient alors impossible, le projet de débarquement est abandonné.

L'état-major allemand se tourne alors vers l'est et décide d'attaquer l'URSS lors de l'opération *Barbarossa*. Il a encore à l'esprit la victoire relativement rapide contre la France grâce à la technique de la guerre-éclair. Il décide donc de réutiliser cette technique contre les soviétiques, avec lesquels il avait pourtant signé un pacte de non-agression. Or cela ne se passe pas du tout comme prévu, l'armée allemande se heurte à plusieurs problèmes, notamment la résistance de l'armée soviétique, mieux préparée que l'armée française et aux problèmes météorologiques. Ils parviennent néanmoins aux portes de Moscou où ils essuient une lourde défaite suite à une contre-attaque des Soviétiques. Cela se passe aux premiers jours de décembre 1941.

En parallèle, la guerre du Pacifique s'engage, le Japon attaque le 7 décembre 1941 Pearl Harbor, déclenchant ainsi l'entrée en guerre des Etats-Unis. C'est à cette date que la guerre devient réellement mondiale.

Grâce à l'appui des Etats-Unis, l'ouverture d'un front sur la côte ouest de l'Europe devient inévitable. En effet, jusqu'à présent, l'Angleterre n'avait pas les moyens seuls d'assurer un débarquement sur le continent, mais grâce à l'industrie américaine, cela devient possible. L'état-major allemand veut à tout prix l'éviter. En effet, avec l'enlisement de l'armée en URSS, il ne peut pas assurer une guerre sur deux fronts. Hitler décide alors la création d'une ligne de défense le 14 décembre 1941, partant du Cap Nord en Norvège à la frontière espagnole, soit sur près de 6000 km de côtes. Il demande la construction de 15 000 blockhaus en moins de deux ans. Dans la réalité, ce sont environ 9000 ouvrages qui sont construits sur toute la durée de la guerre. Cette ligne de défense est appelée par la suite *Atlantikwall*, ou Mur de l'Atlantique pour des raisons de propagande.

Le Mur de l'Atlantique n'est pas une construction continue, mais une succession de positions plus ou moins fortifiées formant une ligne de feu continue sur toute la côte. On trouve plusieurs types de positions. Les nids de résistance ou *Widerstandsnester*, qui sont les positions les moins fortifiées de la ligne. On retrouve ensuite les points d'appui ou *Stützpunkte* qui forment la majorité des positions du Mur de l'Atlantique. Parfois ces points d'appui sont organisés de façon spéciale et forment ainsi une

entité à part entière, le groupe de points d'appui, ou *Stützpunktgruppen*. La classification au-dessus est ce que les Allemands appellent *Festungen*, les forteresses. Ce sont des points essentiels dans le Mur qui ont pour but de protéger un site particulier de la côte. Par exemple, les ports abritant les bases pour les *U-Boote*, les sous-marins allemands sont élevés en *festungen*, il en va de même pour l'embouchure de la Gironde, donne accès à Bordeaux.

Pour faciliter la gestion de cet immense chantier, l'armée allemande a divisé toute la côte en secteurs. L'association GRAMASA étudie le secteur d'Arcachon qui s'étend de Vendays-Montalivet à Contis. Mais la partie la plus fortifiée est centrée autour du Bassin d'Arcachon. Les Allemands ont classé cette portion comme étant un groupe de points d'appui afin de marquer son importance.

Pourquoi fortifier le Bassin d'Arcachon ? La raison est simple. Pour pouvoir assurer un débarquement, et assurer le réapprovisionnement des troupes, les Alliés ont besoin d'avoir accès à un port en eaux profondes. Après l'échec du débarquement de Dieppe en août 1942, les Alliés se rendent compte que les ports du nord de la France sont trop bien défendus. Cela conduit les Allemands à renforcer les protections autour des autres ports des côtes françaises.

Bordeaux est un point important pour les Allemands, en effet la ville abrite non seulement des sièges d'état-majors, mais aussi une base pour sous-marins et un port d'importation. Pour pouvoir y accéder, il y a deux solutions, passer par l'embouchure de la Gironde, mais les Allemands y ont implanté de chaque côté, à Royan et Soulac - Le Verdon un nombre important de blockhaus rendant quasiment impossible le passage de ce côté, la seconde solution consistant à utiliser le Bassin d'Arcachon comme point d'entrée. En effet il est le seul endroit où des bateaux peuvent mouiller en toute sécurité sur la côte aquitaine. Si les Alliés débarquent à Arcachon, il leur serait très facile de rejoindre Bordeaux par voie de terre. C'est pour cela qu'à partir de 1942, les Allemands commencent à faire construire les fortifications du Bassin d'Arcachon. La majeure partie des ouvrages sont construits entre la fin 1942 et 1943. Les Allemands partent du Bassin le 22 juin 1944 en suivant les préconisations de l'opération *Herbstzeitlose* ou Colchique d'Automne.

Le groupe de points d'appui d'Arcachon, centré autour de la protection des passes du Bassin est organisé autour de trois batteries d'artillerie (**Fig.2**). La première, nommé Ar.33 est située à la pointe du Cap Ferret. La seconde, Ar.42 est située au Pyla, en retrait de la plage et aujourd'hui dans la forêt. La dernière batterie est dénommée Ar.47 et se situe au niveau de la maison forestière des Gaillouneys. Si Ar.42 est située dans un environnement protégé, les deux autres batteries ont elles subies l'érosion côtière et sont aujourd'hui sous l'eau ou ensablées. Pour accompagner ces positions, on retrouvait d'autres regroupements d'ouvrages qui avaient pour but de diriger les tirs de ces batteries, d'abriter les Postes de Commandement (PC), ou encore protéger des zones plus ciblées. Les Allemands, en plus de la ligne de défense côtière avaient installé une seconde ligne de défense, moins fortifiée mais néanmoins codifiée, le long des canaux reliant les différents lacs de la côte aquitaine. La position la plus fortifiée de cette seconde ligne de défense est la position codifiée Ar.234 et se situe aujourd'hui dans le Parc de la Chêneraie de La Hume, sur la commune de Gujan-Mestras. C'est principalement sur l'étude et la valorisation de cet endroit que mon stage a porté.

Ce site est un endroit important de la commune de Gujan-Mestras et plus particulièrement du quartier de La Hume. L'histoire du site commence bien avant l'arrivée des Allemands. En effet, c'est en

1830 que la Compagnie d'Exploitation des Landes décide de faire construire un canal reliant le lac de Cazaux au Bassin d'Arcachon. Le but est d'acheminer avec plus de facilité les produits qu'elle exploite comme le bois, la poix ou encore, le minerai de fer. Le projet original est de faire aboutir le canal dans le Bassin, or cela n'a pas été possible à cause de la construction de la voie de chemin de fer. Le canal est terminé en 1840, il transporte quelque temps des matériaux mais cette activité est vite abandonnée du fait de l'inachèvement du canal. Pour tenter de rentabiliser la construction, la Compagnie organise des excursions La Hume – Cazaux pour les touristes mais c'est un échec. Elle arrête d'exploiter le canal en 1859 et est vite déchue de ses droits. La concession est vendue aux enchères, et en 1904, c'est une riche famille de la région, les Lalannes, qui l'achète. La famille offre à une de ses filles la partie nord, partie qui correspond aujourd'hui au Parc de la Chêneraie. Elle y fait construire une magnifique villa dans le style arcachonnais, et le site prend alors le nom de *Domaine du Canal*. A son décès, c'est un négociant bordelais, Gabriel Faret qui rachète la villa et son domaine. La veuve de Gabriel Faret y habite jusqu'à l'arrivée des Allemands fin juin – début juillet 1940. On ne sait pas à quel moment ils réquisitionnent le domaine, peut-être à partir du moment où ils doivent commencer à fortifier le Bassin fin 1941 – 1942. Il n'y a cependant aucune certitude. Toujours est-il qu'ils réquisitionnent la villa et le domaine, et n'hésitent pas dans un second temps à détruire la maison pour pouvoir y installer plusieurs blockhaus. En 1943, la position Ar.234 est aménagée.

La position est organisée autour d'un blockhaus de tir de type 506d équipé d'un canon anti-char de 4,7 cm de marque Skoda(**Fig.3**). Un abri de casernement de type 621 permet d'abriter des troupes, et un tobrouk, une sorte de trou d'homme bétonné vient compléter l'installation. Ce tobrouk, installé à l'origine derrière le blockhaus de tir a été détruit après la guerre.

Dans un premier temps je vais rappeler l'historique du projet avant mon arrivée, quelles étaient mes missions et comment est valorisé le site aujourd'hui. Ensuite je vais présenter la façon dont le stage s'est déroulé et quels sont les résultats de mon travail, avant enfin de tenter de faire un bilan de mon expérience en tentant de déterminer ce que ce stage m'a apporté et quelles limites j'ai pu rencontrer.

Partie I - La mission de départ

I - Historique du projet

A/ L'intérêt pour le site

L'intérêt de l'association pour le site date de ses débuts. En effet, le GRAMASA est basé sur la commune de Gujan-Mestras. Le site est, de plus, connu des passionnés du Mur de l'Atlantique en raison de son atypicité : le type de blockhaus utilisé et son emplacement en ville.

Il a donc intéressé très tôt les membres de l'association. Au départ, il ne s'agissait que d'un intérêt scientifique, surtout en ce qui concerne le bunker de tir anti-char qui est un blockhaus vraiment particulier et se retrouvant aujourd'hui à moins d'une dizaine d'exemplaires en France.

Quasiment tous les ans depuis sa création, le GRAMASA se fait un devoir de participer aux Journées Européennes du Patrimoine qui se tiennent durant le mois de septembre. En effet, cette manifestation est le meilleur moyen d'attirer des gens afin de les sensibiliser à des types de patrimoine différents. L'association est donc présente sur plusieurs sites liés au Mur de l'Atlantique comme le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret, la batterie Ar.42 du Pyla, etc. Depuis 2011, l'association est aussi présente au Parc de la Chêneraie afin de présenter aux visiteurs l'histoire du Mur de l'Atlantique à la Hume et les blockhaus. Déjà en 2010, le GRAMASA présentait dans l'une des cabanes du Port de Larros, lieu où toutes les associations patrimoniales présentent les activités et recherches à Gujan-Mestras, une exposition sur le Mur de l'Atlantique à La Hume.

Les Journées du Patrimoine 2011 ont été l'occasion de présenter aux visiteurs un questionnaire leur posant deux questions. La première leur demandait si ils considéraient les blockhaus comme des éléments de notre patrimoine, et la seconde si ils estimaient nécessaire la valorisation du site.

Ces deux questions ont reçu une écrasante majorité de réponses positives. Les résultats de ce sondage ont été envoyés à la mairie, ce qui a permis en partie de la convaincre de l'intérêt qu'il y avait à étudier et valoriser le site.

Cela a été un travail de longue haleine de la part des membres de l'association, et en particulier de la part du président Marc Mentel. En effet, une première demande d'ouverture avait été sollicitée en janvier 2009 auprès de la mairie, propriétaire des ouvrages. Cette demande était restée sans réponse. M. Mentel avait fait suivre cette demande au mois de mai par un dossier plus complet présentant tout ce que l'on savait sur le site : archives, photographies et plans à l'appui. Ce dossier expliquait aussi les modalités de l'exploration qui se voulait la plus simple possible pour la mairie. Il a donné suite à une première ouverture de l'ouvrage, permettant aux membres de l'association d'y pénétrer.

Finalement, c'est en 2012 que les travaux d'ouverture de la casemate de tir ont réellement eu lieu. Quand le site a été transformé en parc paysager, les deux blockhaus ont été en partie enfouis sous une butte de terre (**Fig.4**). Quand le 506d a été réouvert, l'intégralité de cette terre n'a pas été enlevée, deux accès ont été dégagés, l'un vers la fenêtre de tir du canon et l'autre vers l'entrée du bunker en lui-même. Une petite palissade en bois a été construite de chaque côté des accès afin de retenir les buttes de terre hors du chemin.

B/ Les travaux réalisés sur le blockhaus à ce jour

Enfin, entre cette date et aujourd'hui, plusieurs travaux ont été effectués afin de permettre d'une part une meilleure conservation du bâti et d'autre part, l'ouverture au public. Ainsi le bunker a été sablé intérieurement et extérieurement. Les poubelles du camping laissées dans le blockhaus lors de sa fermeture dans les années 1980 ont été enlevées, le toit, qui avait des soucis d'infiltration a été étanchéifié, bien qu'un second revêtement doit venir compléter ces travaux. Toutes les parties métalliques intérieures, que ce soit les plafonds, les différentes fenêtres de tir ou les tuyaux, ont été peintes avec un anti-rouille en attendant la peinture définitive. Enfin, une grille, copie conforme de celle qui fermait le blockhaus à l'origine est venue remplacer le mur de parpaings installé avant l'ensevelissement de l'ouvrage.

C/ Les partenaires du projet

Les interlocuteurs concernés par ce projet sont pour l'instant la mairie et l'Office de Tourisme. La municipalité est la propriétaire du Parc et donc des deux blockhaus. C'est l'interlocuteur privilégié, à qui l'association présente ses projets. C'est elle aussi qui finance la valorisation. Tous les travaux sur les ouvrages sont réalisés par les Services Techniques de la ville. C'est aussi le service patrimoine qui organise chaque année les Journées Européennes du Patrimoine de Gujan-Mestras, temps fort de l'année pour l'association. Enfin, le GRAMASA est aussi subventionné par la mairie pour ses activités.

Le second interlocuteur de l'association pour ce projet est l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras situé à La Hume, non loin du Parc de la Chêneraie. C'est lui qui est chargé de la promotion culturelle sur la commune et donc il est important qu'il soit impliqué dans le projet de valorisation. De plus, il est destiné, après réflexion entre l'association, la mairie et l'Office de Tourisme à ce que ces derniers soient gestionnaires du site.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, il est possible que d'autres partenaires soient impliqués, comme par exemple la Conservation Régionale des Monuments Historiques pour ce qui concerne la demande de protection du site ou le Service Régional de l'Archéologie quand l'association voudra explorer le second blockhaus.

II – Le cahier des charges du stage

Les missions qui m'avaient été proposées dans le cahier des charges du stage se divisaient en trois volets.

A/ Le dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques

Un premier volet sera consacré à la préparation d'un dossier en vue de l'inscription du site au titre des Monuments Historiques. Il nécessitera la réalisation de recherches bibliographiques, en ar-

chives et une étude comparative d'autres ouvrages.

B/ La valorisation de la casemate de forteresse

Le second volet consistera à finaliser la valorisation de la casemate de forteresse (bunker de type 506d). C'est la partie la plus importante du stage. Cette valorisation devra prévoir l'exposition permanente dans le blockhaus, à savoir les panneaux, les objets à présenter, etc. Il faudra aussi prévoir un projet de fonctionnement réaliste : à quel public l'installation s'adresse, comment peut-il être ouvert, etc. Il comprendra aussi une partie de recherche de financement. Enfin, la dernière partie de ce volet sera de gérer la stratégie de communication autour de cette valorisation avec notamment la rédaction d'articles suivant les travaux pour le site internet de l'association, mais surtout l'organisation d'un évènementiel autour de l'inauguration du bunker.

C/ La valorisation de l'abri de casernement

Enfin le dernier volet sera d'initier le projet de valorisation du second bunker. Contrairement au premier, celui-ci est aujourd'hui inaccessible. Il est camouflé par une haie et il est à moitié enterré pour en faire un belvédère. Il s'agit réellement de se réapproprier le bâti. La première étape sera de prévoir un diagnostic de l'intérieur de l'ouvrage sous le couvert du SRA.

En parallèle, il faudra réfléchir au nouvel aspect extérieur à lui donner. En effet, ce bunker de casernement est l'un des rares abris passifs à avoir été camouflé en villa arcachonnaise durant la guerre. Son aspect d'origine peut lui être rendu par des moyens simples et peu coûteux. Enfin, le dernier point sera d'établir son utilisation. Doit-il être valorisé intérieurement ou servir de local pour l'association ?

De plus, l'association organise durant la haute saison des visites guidées sur le site qui pourront être prises en charge par le stagiaire.

Le but de ce stage est de pouvoir présenter à la fin un projet cohérent, raisonnable, clé en main pour la municipalité.

III - État des lieux de la valorisation du site

A/ Les ouvrages traitant du site

La valorisation d'un site passe en premier lieu par son étude et sa bonne connaissance. En termes de publications, le site n'est pas très bien renseigné. En effet, à ce jour seul l'article de Jacqueline Broustey Parson, *Le Parc de la Chêneraie, jadis, naguère et maintenant* mentionne la position du Parc. Les informations concernant la Seconde Guerre mondiale sont issues de rencontres de l'auteur avec Marc Mentel. Cet article a été publié par la Société Historique et Archéologique d'Arcachon (SHAA) sur son site internet.

Le second document rédigé sur la position Ar.234 est le *Dossier d'étude préliminaire* écrit par M. Mentel en 2009 pour demander à la mairie l'ouverture pour étude de la casemate de tir.

Il reflète l'état des connaissances de l'association à cette époque et aujourd'hui d'autres documents sont venus enrichir la compréhension du site.

B/La valorisation déjà mise en place

1.Les Journées Européennes du Patrimoine

Les premières actions effectuées par l'association pour la mise en valeur du site ont eu lieu pour les Journées Européennes du Patrimoine en 2010. Comme je l'ai déjà mentionné, le GRAMASA avait présenté une exposition historique autour du Mur de l'Atlantique à La Hume. Ce n'est que l'année suivante que le GRAMASA s'est directement implanté au Parc de la Chêneraie et y a proposé des visites guidées racontant l'histoire de la position. Depuis, chaque année, l'association est présente au parc.

Cela représente en termes de fréquentation chaque année une moyenne de deux cent personnes sur les deux jours.

En dehors des Journées du Patrimoine, le GRAMASA fait aussi visiter le site sur demande. Cela concerne notamment les scolaires, les associations, etc.

2.Les visites guidées conventionnées avec l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras

Depuis 2013, l'association a établi une convention avec l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras. Tous les mercredis durant les mois de juillet et août, des visites guidées payantes d'une durée d'une heure et demie sont proposées aux vacanciers ou simples passionnés d'histoire. Elles sont assurées par des bénévoles du GRAMASA.

Durant le mois de juillet 2016, c'est moi qui ait assuré ces visites.

Ces visites sont importantes car elles permettent de sensibiliser les visiteurs au patrimoine généré par la Seconde Guerre mondiale et d'aborder des sujets parfois encore sensibles pour un certain public.

3.Les panneaux explicatifs extérieurs (Fig.5)

Quand la casemate a été dégagée en 2012, l'association a voulu mettre en place des panneaux explicatifs à l'extérieur de l'ouvrage. A ce moment, l'état intérieur du blockhaus ne permettait pas de le faire visiter au public.

Deux panneaux ont été conçus, le GRAMASA s'est occupé des textes et des illustrations et les services de la ville de leur mise en page et aspect graphique.

Le premier panneau est installé à côté de la fenêtre de tir du canon. Il présente le Mur de l'Atlantique à La Hume. Il est accompagné de photographies et de cartes postales anciennes, de documents d'archives, etc.

Le second panneau est installé près de l'entrée du blockhaus et est beaucoup plus technique. Il s'attache à présenter le blockhaus en lui-même et à expliquer son fonctionnement et son canon.

Sur ces deux panneaux, un QR code renvoie au site internet du GRAMASA. L'un précise les dates de visite et le second envoie le visiteur vers une vidéo réalisée pour permettre aux gens de voir l'intérieur du blockhaus.

Ces deux supports ont été inaugurés durant les Journées du Patrimoine 2012 par Madame le sénateur-maire de Gujan-Mestras, Marie-Hélène des Esgaulx.

C/ La communication autour du site

La communication autour de la position se fait principalement via les sites internet du GRAMASA et de la Ville de Gujan-Mestras.

1. Le site internet du GRAMASA, www.gramasa.fr

Sur le site internet de l'association, le site de La Hume apparaît dans deux rubriques. La première regroupe tous les travaux de restauration entrepris par le GRAMASA, à savoir le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret, le blockhaus du parking de l'Office de Tourisme d'Arcachon et les blockhaus de la Chêneraie. Dans cette rubrique, on retrouve d'abord un petit rappel historique sur la position et son importance. Viennent ensuite tous les articles se rapportant aux différents travaux ayant eu lieu sur l'ouvrage. Dans chaque article, on retrouve quelques lignes de texte qui sont suivies par quelques photographies. On retrouve ainsi des articles pour l'ouverture du blockhaus et l'aménagement des buttes de terre, pour l'inauguration, le sablage extérieur entre autre. Cette rubrique doit être mise à jour, en effet, les travaux de sablage intérieur n'y figurent pas par exemple.

La seconde rubrique mentionnant le site est celle des « Visites et Balades », dans ce volet, sont recensés tous les sites pour lesquels l'association réalise des visites guidées. Ainsi on retrouve en plus les sites de la batterie de l'Eden au Pyla et de la batterie de côte de la pointe du Cap-Ferret.

La rubrique sur le site de La Hume présente ainsi toutes les modalités de visite, notamment pour ce qui concerne les visites organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras. Elle regroupe aussi tous les articles publiés par la Dépêche du Bassin et le journal Sud-Ouest concernant les visites guidées du site.

2. Le site internet de la ville de Gujan-Mestras <http://www.ville-gujanmestras.fr>

Le site de la ville de Gujan-Mestras est couplé à celui de l'Office de Tourisme. La position du Mur de l'Atlantique y est brièvement présentée dans les rubriques « Découverte – Visites Guidées ». Le but est de promouvoir les visites guidées du site.

On retrouve les mêmes informations dans les documents édités par l'Office de Tourisme sur les activités à faire durant l'été sur la commune.

De la publicité est aussi réalisée pour les animations organisées par l'association lors des Journées du Patrimoine, sur le site officiel de la manifestation, mais aussi dans les différents programmes édités par la ville.

Partie II - Le déroulement du stage et ses résultats

Entre les différents volets évoqués par le cahier des charges et la réalité des projets sur lesquels j'ai travaillé, il y a eu des changements. Le plus important concerne la mise de côté du volet de valorisation de l'abri de casernement de type 621. En effet, au fur et à mesure de l'avancement du stage, ils nous a paru plus pertinent, à mon tuteur et à moi-même, que je me concentre sur la valorisation du blockhaus de tir. Nous en avons fait ma priorité. Ce travail sera poursuivi par l'association une fois le blockhaus de type 506d ouvert au public.

I – Les recherches générales

A/ La compilation des sources sur le site et la mise en contexte

Le premier travail que j'ai effectué en arrivant a été de rassembler toutes les sources que possédait l'association sur la position de La Hume.

J'ai donc pu récupérer un ensemble d'archives provenant du Service Historique de la Défense de Vincennes ou de Rochefort. Ce lot d'archives comprend un dossier constitué par la propriétaire qui a vu son domaine réquisitionné par les Allemands durant la Guerre, la veuve Faret¹. Ce dossier a été adressé au Ministère de la Reconstruction en 1948 dans le but de faire détruire une partie des blockhaus de la position pour faire reconstruire sa villa (détruite par les Allemands). Ce dossier comprend notamment un ensemble de photographies des blockhaus qui constituent l'unique témoignage de ce à quoi pouvait ressembler la position durant la Guerre. On y retrouve aussi un plan du site et des relevés des blockhaus plus ou moins fiables. Les secondes archives que j'ai pu récupérer au GRAMASA concernent des rapports provenant de la Résistance².

Au fil des années, le GRAMASA a recueilli une quantité d'archives sur le Mur de l'Atlantique et la Seconde Guerre mondiale impressionnante. Cela est possible grâce aux voyages des bénévoles de l'association dans les différents centres d'archives notamment les Services Historiques de la Défense en France.

Ce fonds d'archives a aussi pu être constitué grâce aux liens que l'association entretient avec des spécialistes du Mur de l'Atlantique en France ou en Europe.

Enfin, depuis de nombreuses années, l'association finance des recherches d'archives en Allemagne, notamment dans les archives fédérales et militaires (*Bundesarchiv-Militärarchiv*). Cela lui permet ainsi d'avoir accès à des sources parfois inédites en France.

L'étape suivante a été de replacer le site dans son contexte historique. J'ai donc lu les ouvrages de référence sur la Seconde Guerre mondiale, le Mur de l'Atlantique, etc. Je me suis ensuite attachée à travailler sur un thème que l'association n'avait pas encore abordé dans ses travaux, à savoir l'identité des travailleurs qui construisaient le Mur. En effet, si c'est bien l'Organisation Todt (OT) qui comman-

1 - 3 DD2 0837 – Dossier de demande de destruction d'ouvrages ex-allemands, Domaine du Canal, La Hume, 29 juillet 1948, SHD.

2 - 5P34 – Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire daté du 3 mars 1944, du 28 mars 1944 et 9 P 174 – Lettre et carte détaillée de toutes les installations réalisées par les allemands en novembre 1944 à La Hume et au lac de Cazaux, SHD.

dait la construction, la main-d'oeuvre, elle, était française, russe, ou espagnole. Parmi les Français, certains étaient volontaires, mais une grande partie des travailleurs étaient réquisitionnés. Cette histoire est méconnue du public, et il nous paraissait important, à M. Mentel et à moi, de la traiter lors de la valorisation du site.

Pour étudier ces thèmes, je me suis appuyée sur la bibliothèque du GRAMASA et sur des ouvrages trouvés à la bibliothèque universitaire de Bordeaux-Montaigne.

Cette phase de rassemblement des sources et de recherches m'a permis de mettre en lumière les points à approfondir dans un second temps à savoir:

- L'utilisation des blockhaus de type 506d et leur armement.
- Les systèmes de camouflages.
- L'histoire du Parc de la Chêneraie en lui-même.

Pour ce qui concerne l'utilisation et la raison d'être des blockhaus anti-char de type 506d, j'ai tenté de comprendre la particularité de ce plan. J'ai donc entrepris de lister toutes les positions du Mur de l'Atlantique en France, à partir d'un ouvrage d'Alain Chazette³, où l'on retrouvait un blockhaus de type 506, 506b, 506c ou 506d, les trois derniers étant des déclinaisons du plan de type 506. Après discussions avec différents membres d'association j'ai pu corriger et préciser cette liste.

J'ai ensuite cherché les plans de toutes les positions concernées sur internet via des forums et site spécialisés⁴. J'ai aussi rassemblé les photographies des ouvrages encore visibles afin d'une part de vérifier le type de plan donné par Alain Chazette, et d'autre part de regarder leur état de conservation. Cela m'a permis d'identifier les conditions d'utilisation de ces ouvrages (emplacement dans la position, type de protection, etc.). J'ai ainsi pu créer un premier tableau listant les blockhaus, leur emplacement sur le Mur de l'Atlantique, le type de plan utilisé, leur utilisation dans les différentes positions et leur état de conservation (Fig.6 et 7).

Dans cette liste, trois localisations n'ont pu être vérifiées. J'ai donc considéré que ces blockhaus étaient aujourd'hui inaccessibles. Ainsi j'ai décompté six blockhaus de type 506, deux de type 506b, cinq de type 506c et sept de type 506d, en comptant celui de La Hume. Parmi ces derniers, quatre sont détruits ou inaccessibles et deux ont été transformés par leur réutilisation. Un seul est donc conservé en bon état dans son intégralité, celui de La Hume. De plus, il est situé dans un environnement privilégié.

Pour ce qui concerne le camouflage des blockhaus de La Hume, je me suis principalement basée sur le travail réalisé par M. Mentel l'année dernière sur les recherches sous-marines faites à Hortense (Cap-Ferret)⁵.

Pour le dernier point, j'ai été chercher les détails de l'histoire du parc aux Archives Municipales (AM). J'ai pu avoir accès aux projets d'aménagement du camping en 1960⁶, mais aussi du parc entre

3 - CHAZETTE Alain et alii, *Armements et ouvrages de forteresse du Mur de l'Atlantique*, volume 1, éditions Histoire et Fortifications, Paris 2006.

4 - Par exemple: <http://www.atlantikwall.co.uk/> ou <http://www.atlantikwall.mynetcologne.de/Atlantikwall/index.html>

5 - MENTEL Marc, *Étude des ouvrages d'Hortense, point d'appui Ar.34a du Mur de l'Atlantique*, Rapport final d'opération archéologique sous-marine, GRAMASA, 2014.

6 - AM Gujan- Mestras, 248W15 – Permis de Construire – Barsacq à Camping de La Hume, *Permis de construire*

1988-1989⁷. La consultation des registres de délibération du Conseil Municipal m'a permis d'obtenir plus de détails sur ces périodes⁸.

Cette visite aux archives avait aussi pour but d'approfondir ma connaissance de la ville sous l'Occupation. Malheureusement, beaucoup de documents ont aujourd'hui disparu. J'ai pu seulement retrouver un registre de garde allemand. Je me suis donc à nouveau tournée vers les registres de délibération de cette période⁹ qui m'ont apporté quelques nouveaux éléments sur les réquisitions de matériaux par les soldats allemands mais aussi sur les réquisitions de personnel pour les chantiers de l'Organisation Todt.

B/ La valorisation du Mur de l'Atlantique en France et en Europe

Mes recherches se sont ensuite poursuivies avec l'étude de la valorisation du Mur de l'Atlantique en France dans un premier temps, puis en Europe.

J'ai commencé par lister les ouvrages ou ensembles d'ouvrages protégés aux Monuments Historiques¹⁰ (**Fig.8 et 9**). La plupart de ces protections concernent des sites dans leur ensemble. La majeure partie des ouvrages protégés en Normandie l'ont été après une opération de rescencement lancée par la DRAC Basse-Normandie en 1989 à l'occasion de la commémoration du cinquantième du Débarquement¹¹. Dans la même orientation, il y a quelques années, le CRMH de la région Poitou-Charentes avait fait rescencer les différents sites du Mur de l'Atlantique se trouvant sur son territoire¹². Ce travail les avait ensuite amenés à protéger certains ensembles. Enfin, quelques ouvrages ont été protégés car ils se situaient dans le périmètre de protection d'autres bâtiments.

Parmi les ensembles remarquables classés aux Monuments Historiques on peut noter la célèbre batterie de Longues-sur-mer (14) dont les casemates de tir ont conservé leurs canons, ou la batterie d'artillerie du Roule à Cherbourg-Octeville (50), entièrement creusée dans la falaise.

J'ai ainsi décompté quatre ensembles classés aux Monuments Historiques et dix-sept inscrits répartis sur les régions des Hauts de France, Normandie, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

J'ai aussi listé les ouvrages du Mur de l'Atlantique labellisés Patrimoine du XXe siècle, il y en a deux, le blockhaus du Cap Fagnet à Fécamp (76) et la base sous-marine de Lorient (56) (**Fig.10**).

Afin de continuer ce tour d'horizon de la valorisation, j'ai entrepris ensuite de lister les sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public (**Fig.11**). Elle n'est pas exhaustive, et présente seulement les sites les plus importants. J'ai rescencé en tout vingt et un sites répartis sur les côtes des Hauts de France,

n°34.749 du 28/04/1960 de la maison du gardien du camping.

7 - AM Gujan-Mestras, 283W17 – Ville de Gujan-Mestras – *Aménagement du Parc de la Chêneraie*, 1988 – 1989.

8 - AM Gujan-Mestras, 144W2 – *Registre des délibérations du Conseil Municipal – 1954-1965.*

9 - AM Gujan-Mestras, 1D7 – *Registre des délibérations du Conseil Municipal – 1927-1947*

10 - Et ce grâce à la base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

11 - NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, l'Hartmann, Paris, 2003. page 146.

12 - Dossier de protection disponible sur la base mérimée,

http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/merimee/PROT/PA17000043_DOC.pdf , d'après GOURMELON Gwenaëlle. *Inventaire des vestiges du Mur de l'Atlantique en Charente-Maritime*, association Estuarium, 1998.

Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Parmi ces vingt et un sites, huit sont privés, huit sont gérés par l'Etat, des institutions ou des communes, cinq sont gérés par des associations sur des sites communaux ou privés, un appartient aux Etats-Unis et je n'ai pas pu déterminer la propriété des trois derniers.

Le Mur de l'Atlantique, jusqu'à récemment, n'était pas considéré comme étant un élément du patrimoine. Pour beaucoup de gens, se sont seulement des blocs de béton disgracieux, défigurant les plages et témoins d'une période encore douloureuse pour de nombreuses personnes. Après la fin de la guerre, la population et les autorités ont fait de leur mieux pour oublier ces constructions. Au début des années 1950 un architecte photographe nommé Paul Virilio recommence à s'intéresser aux blockhaus du Mur de l'Atlantique. Il était enfant pendant la guerre et, quand les civils ont pu recommencer à fréquenter les plages, la découverte de ces immenses constructions de béton a été véritablement marquante pour lui. Devenu architecte, il passe quelque temps à photographier les ouvrages. Avec ces photographies, il monte une exposition en 1975 au Musée des Arts Décoratifs de Paris. A la suite de cette exposition, il publie un ouvrage, *Bunker archéologie*¹³. Ce livre constitue la fondation d'une nouvelle discipline, la bunkerarchéologie, ou l'étude des ouvrages fortifiés bétonnés. A partir de ce moment, l'étude des blockhaus, et plus généralement du Mur de l'Atlantique devient l'apanage d'amateurs érudits, des passionnés s'intéressant autant aux ouvrages qu'aux objets liés à la Seconde Guerre mondiale qu'ils collectionnent.

Le Mur de l'Atlantique est un sujet peu traité par les universitaires, les historiens en parlent rapidement dans le déroulement général de la Seconde Guerre mondiale et les archéologues le laissent de côté car cela concerne une période contemporaine, jugée moins intéressante. C'est pour cela que la thèse de Rémy Desquesnes, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, soutenue en 1987 à l'université de Caen, fait figure d'exception.

La Normandie est l'un des endroits en France où le Mur de l'Atlantique a été le mieux protégé et mis en valeur. Cela tient simplement au fait du Débarquement de juin 1944. En effet la Seconde Guerre mondiale dans la région a été particulièrement bien étudiée, et le Mur de l'Atlantique entrant en compte dans le débarquement allié, il a aussi été inclus dans ces études. Plus récemment, des archéologues de l'INRAP ont réalisé plusieurs études sur les différents ouvrages des plages du Débarquement comme la batterie d'artillerie de Longues-sur-mer¹⁴. De la même façon, la DRAC Basse – Normandie a entrepris d'inventorier l'ensemble des ouvrages sur ses côtes.

Mais cela est une exception, en effet, sur les autres côtes concernées par le Mur de l'Atlantique, les blockhaus sont rarement étudiés par les chercheurs ou les institutions. Les seules personnes s'y intéressant sont en général regroupées en associations qui se limitent à étudier le Mur sur leur commune ou une portion de côte. Ces associations mettent parfois en valeur ces ouvrages avec l'aide des communes.

Dans les autres pays d'Europe, comme les Pays-Bas ou la Belgique, les blockhaus du Mur de l'Atlantique sont considérés comme étant du patrimoine depuis de nombreuses années. A ce titre, les ouvrages valorisés sont beaucoup plus nombreux qu'en France. Par exemple aux Pays-Bas, on retrouve des *Atlantikwall Museum* ou des *Bunker Museum* sur les trois provinces côtières : la Hollande-Septen-

13 - VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, les éditions du demi-cercle, Paris, 1991, première édition datée de 1976.

14 - CARPENTIER Vincent, MARCIGNY Cyril, *Archéologie du Débarquement et de la Bataille de Normandie*, Collection Histoire, éditions Ouest-France, Rennes, 2014.

trionale avec notamment le musée de IJmuiden, la Hollande-Méridionale avec les musées de Noordwijk, La Haye, et Hoek van Holland, la province du Zélande avec le *Toorenvliedt Parc* de Middelburg. Ce dernier est rattaché à un programme transfrontalier appelé *World War II Heritage*¹⁵. Ce dernier est intégré dans le programme de coopération transfrontalière des 2 Mers¹⁶ qui regroupe plusieurs régions des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Angleterre et de la France.

Le programme *World War II Heritage* vise à assurer la préservation et à améliorer l'accessibilité du patrimoine matériel mais aussi immatériel de la Seconde Guerre mondiale dans la région des 2 Mers. Ainsi, plusieurs sites français sont aussi rattachés à ce programme comme la Batterie Todt à Audinghen (62), le Blockhaus d'Eperlecques (62) ou la Coupole de Saint-Omer (62).

Parmi les différents sites étrangers liés au Mur de l'Atlantique, le Domaine provincial de Raversyde¹⁷ à Ostende en Belgique fait figure de modèle. En effet le domaine, sur une surface de près de 50 hectares, regroupe dans une seule structure plusieurs sites patrimoniaux. Ainsi on retrouve une partie dédiée au Mur de l'Atlantique avec l'accès à la batterie d'artillerie *Saltzwedel neu*, mais aussi une batterie d'artillerie datant de la Première Guerre mondiale, un site archéologique médiéval et son musée et un parc naturel. Pour ce qui concerne le volet *Atlantikwall* du domaine, se sont près de soixante bunkers et positions d'artillerie reliés par les tranchées ou galeries souterraines qui sont ouverts au public. Tous les ouvrages ont été restaurés et réaménagés. Le site est resté dans un état de conservation exceptionnel grâce à la protection de la famille royale belge.

C/ Les voyages d'étude

Pour compléter ma vision de la valorisation du Mur de l'Atlantique à l'heure actuelle, je suis allée visiter plusieurs sites et expositions. Ces visites m'ont aussi permis de compléter mon catalogue de données sur les blockhaus, mais surtout sur le matériel présent à l'intérieur.

Comme je l'ai déjà expliqué, l'une de mes premières préoccupations a été de faire un inventaire de tous les blockhaus présents en France de même plan que la casemate de tir de La Hume. Parmi tous les blockhaus listés, trois sont encore visibles autour de Royan. Je suis donc partie les voir afin de pouvoir, d'une part vérifier leur état, et puis surtout, regarder leur emplacement sur la côte. Le but était de comprendre la façon dont ces blockhaus étaient utilisés, de voir si les hypothèses que j'avais émises en étudiant les plans des différentes positions étaient valables. Cela a été le cas puisque sur les trois, deux se situent sur des positions où il y a moins de deux blockhaus. Cela signifie que ces casemates de tir étaient l'ouvrage principal de la position. Le dernier quant à lui est placé à l'extrémité d'une position sur la plage et sert à sa défense.

Cette visite à Royan m'a aussi permis d'aller visiter l'exposition *Royan 39-45, Guerre et Plage* au musée de Royan. Il s'agit d'une exposition temporaire proposée par le musée jusqu'au 19 septembre 2016. Le but de cette exposition est de parler de la Seconde Guerre mondiale à Royan, et les répercussions qu'elle a eu sur la ville et ses habitants. Elle divise son sujet en plusieurs parties, accompagnées de panneaux et d'objets. Ainsi l'exposition commence par traiter de la vie quotidienne via des photographies, des objets, etc. Cette thématique est complétée par une carte de la ville durant la Seconde

15 - <http://www.worldwar2heritage.com/fr/#introduction>

16 - <http://www.interreg2seas.eu/fr>

17 - <http://www.raversyde.be/fr/>

Guerre mondiale rendue interactive par l'utilisation du système Kinect¹⁸.

Une partie est aussi consacrée à Pablo Picasso, qui avait trouvé refuge dans la ville durant une partie de la guerre. Un espace présente les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) et évoque la Résistance dans la ville. Une importante partie est consacrée aux combats ayant eu lieu pour la prise de la ville entre la fin de l'année 1944 et 1945, entraînant notamment son bombardement intensif et sa destruction à près de 95%. Mais la partie qui m'intéressait vraiment dans cette exposition est la partie consacrée à la *Festung* de Royan, la forteresse construite par les Allemands pour protéger l'embouchure de la Gironde sur la rive nord de l'estuaire. Les concepteurs de l'exposition avaient d'un côté reconstitué la façade d'un blockhaus qui sert d'appui pour un écran tactile présentant les différentes positions du mur de l'Atlantique à Royan mais aussi aux alentours via des cartes et surtout des photographies d'époque. En face de cette façade est installée une vitrine reconstituant l'intérieur d'un blockhaus et présentant du matériel allemand comme des armes, des objets du quotidien des soldats, mais aussi des éléments plus techniques liés directement au fonctionnement du blockhaus comme un système de ventilation prêté par le GRAMASA pour cette exposition.

Cette visite a donc été très instructive car le musée de Royan a traité ce sujet de façon simple, accessible et interactif.

J'ai été ensuite visiter le musée *Le Bunker* à La Rochelle¹⁹. Il s'agit d'un ouvrage souterrain construit dans le centre de La Rochelle. Il servait de siège aux commandants des *U-Boot* stationnés dans la base sous-marine de La Pallice.

Quand les Allemands sont arrivés à La Rochelle, ils ont réquisitionné plusieurs bâtiments dans la ville et notamment l'hôtel des Etrangers, rue des Dames. Deux autres bâtiments sont récupérés pour agrandir l'espace de logement de l'hôtel qui accueillait les soldats de la *Kriegsmarine*. Ces deux bâtiments sont rasés, une excavation est réalisée pour construire le blockhaus sous-terrain de près de 300 m². Les deux immeubles sont reconstruits par dessus. Le bunker servait donc en cas de danger à abriter l'amiral commandant la base sous-marine, mais aussi les officiers des sous-marins de la 3e flottille.

Il a la particularité d'être resté quasiment intact après la guerre. Jusqu'en 2013, ce bunker appartenait à un particulier qui en avait fait un musée ouvert au public dans lequel il y présentait sa collection d'objets. En 2013, l'ouvrage a été racheté par Luc et Marc Brauer, deux frères possédant déjà le musée *Le Grand Blockhaus* de Batz-sur-Mer²⁰ en Loire Atlantique et le *Mémorial de la Liberté retrouvée* à Quinéville²¹ dans le Calvados.

La visite se déroule donc sur près de 300 m² dans le blockhaus. Le visiteur passe dans les différentes salles qui étaient à l'origine des dortoirs, des salles de ventilation ou des chambres pour les officiers. La salle principale du bunker est le bar qui était fréquenté surtout par les officiers logés dans l'hôtel des Etrangers et aussi d'autres soldats suivant les affectations. Ce bar est surtout connu pour avoir gardé intact tout son décor : boiseries aux murs, carrelages, bar, et notamment les peintures réalisées sur

18 - Le système Kinect est une petite caméra branchée à l'origine sur la console de jeux vidéos de Microsoft Xbox 360 et permettant une reconnaissance vocale et une reconnaissance des mouvements sans manettes ni périphériques. Développée uniquement au départ pour l'utilisation dans les jeux vidéos, l'adaptation de ce système sur ordinateur permet d'utiliser ce système pour d'autres applications utilisant la capture de mouvements.

19 - <http://www.bunkerlarochelle.com/>

20 - <http://www.grand-blockhaus.com/>

21 - <http://www.memorial-quineville.com/>

les plafonds et les murs par deux décoratrices allemandes, Annie Chèrié et Ruth Monsheimer. Elles ont été engagées par l'armée afin de venir décorer les lieux de vies des soldats. Après le chantier de La Rochelle, elles ont continué à décorer les habitations des sous-marinières à Saint-Nazaire, puis en Norvège.

Pour ce qui concerne la muséographie, le musée s'appuie sur son importante collection d'objets, de matériel issu du blockhaus pour recréer des scènes de vies au moyen de mannequins habillés avec des uniformes d'époque. Ces dioramas sont légendés par les cartels explicatifs tout comme les vitrines d'objets. Ces installations sont complétées par des panneaux thématiques sur les différents événements de la Seconde Guerre mondiale ou la vie sous l'occupation à La Rochelle. Ces supports comportent dans chaque cas un texte accompagné d'une abondante illustration. Les panneaux suivent un parcours chronologique au fur et à mesure de la progression des visiteurs dans l'ouvrage.

La visite de ce musée m'a laissé une impression mitigée. En effet, même si le bâtiment est impressionnant par sa taille et ses conditions de conservation, les choix muséographiques effectués par les propriétaires ne m'ont pas convaincue.

En effet, il existe un vrai décalage entre la promesse de visite, celle d'un « authentique bunker », et d'une « visite dans le temps » alors que le plan présenté dans le prospectus n'est pas le reflet du parcours de visite intérieur. En effet le plan est celui de l'ouvrage original et non celui du musée aujourd'hui.

Ainsi certaines pièces ont été réaménagées, cloisonnées afin de pouvoir y inclure des dioramas ou des vitrines. Par exemples, des zones de sanitaires ont été enlevées pour y reconstituer un *U-Boot* au moyen de grands panneaux plastiques imitant l'intérieur d'un sous-marin. Certains dioramas présentés n'ont pas de liens directs avec le blockhaus comme par exemple ceux mettant en scène des FFI ou la signature de la reddition de la ville.

La collection d'objets présentés est réellement impressionnante et en général les cartels donnent les explications nécessaires à la compréhension du visiteur. Mais parfois, on peut se demander le lien entre les objets présentés et le blockhaus ou l'histoire de La Rochelle en elle-même. Je peux prendre l'exemple d'une vitrine présentant des objets issus du Débarquement en Normandie, notamment des parachutes américains du 6 juin 1944.

Cela m'amène à parler des panneaux explicatifs présentés dans le musée. Ils sont le principal moyen d'information pour ce qui concerne l'histoire générale de la ville sous l'Occupation.

Il a été fait le choix sur beaucoup d'entre eux de privilégier les illustrations et notamment les photographies anciennes sur le texte. On se rend compte que cette volonté nuit à la lisibilité et à l'impact des panneaux. En effet il y en a beaucoup sur les supports, enserrant le texte. La provenance de ces images n'est jamais indiquée, elles sont seulement légendées.

Pour conclure sur cette visite je dirai que la muséographie ici ne cherche pas à mettre véritablement le bâti en valeur, mais à présenter le plus de choses possibles. Le blockhaus s'efface au profit des panneaux, des vitrines et des mannequins. Le seul endroit où on peut vraiment avoir une authenticité est la salle du bar qui, grâce à son décor et ses tables, a conservé un véritable charme bien que l'on puisse regretter la présence des panneaux de verre séparant la salle en deux espaces.

Enfin je suis partie durant quatre jours en Bretagne, à Saint-Malo afin de visiter plusieurs musées et sites. Pour la réalisation des panneaux du blockhaus de type 506d, j'avais besoin de photographies de différents éléments techniques et notamment des photographies du canon anti-char Skoda de 4,7 cm. Ce canon est une pièce d'armement assez rare sur le Mur de l'Atlantique, cela signifie que les seuls exemplaires complets les plus proches étaient à Léhon dans un musée à côté de Dinan (35) et surtout à Guernesey, une île anglo-normande. Le but de ce voyage était donc d'aller visiter ces musées et de ramener des photographies et de la documentation.

J'ai donc consacré une journée pour aller à Guernesey. Une liaison maritime relie l'île à Saint-Malo. Au départ je souhaitais visiter en priorité le *German Occupation Museum*²² qui présentait l'un des canons que j'avais besoin d'aller voir, mais aussi d'autres sites comme l'hôpital militaire souterrain allemand. Il faut savoir que les îles anglo-normandes, en particulier Guernesey, Jersey et Aurigny ont été occupées par les Allemands. Elles sont incluses dans le système de défense du Mur de l'Atlantique. De plus sur l'île d'Aurigny les Allemands avaient aménagé quatre camps de concentration dont une partie des internés travaillait pour l'Organisation Todt.

Malheureusement, en raison d'un certain nombre de facteurs indépendants de ma volonté, je n'ai pu visiter que le *Geman Occupation Museum*.

Ce musée présente une importante collection d'objets liés à l'Occupation allemande de l'île. Il a été ouvert en 1966 par un habitant de l'île ayant vécu la guerre. Il est divisé en onze salles présentant chacune une thématique. Ainsi on retrouve une salle présentant des objets militaires, une salle présentant la vie quotidienne, etc. L'une des salles reconstitue une rue de Guernesey sous l'Occupation. Parmi les différentes devantures de magasins se trouve une reconstitution de la chambre de tir d'un bunker se trouvant dans le centre de St Peter Port, la principale ville de l'île. Le blockhaus a été détruit en 1947, mais le fondateur du musée est parvenu à récupérer le canon complètement intact. Dans la muséographie, le canon a été installé dans ses conditions d'utilisation, inclus dans la fenêtre blindée placée dans un faux mur. La façon dont cela a été reconstitué permet vraiment d'avoir l'illusion de se trouver dans un blockhaus. J'ai donc pu prendre bon nombre de clichés afin de pouvoir illustrer la valorisation du blockhaus de type 506d.

Le musée est bien organisé et les collections qu'il présente sont toutes bien documentées. Toutefois, il est vrai que la muséographie est celle des années 1960, avec ces grandes vitrines en bois, mais cela donne un vrai charme à l'ensemble.

Durant mon séjour à Saint-Malo, je suis allée visiter le musée 39-45 à Léhon²³ (35). Il s'agit d'un musée associatif tenu par des passionnés de la Seconde Guerre mondiale. Il présente un grand nombre d'objets et véhicules de cette période. La première partie du musée s'organise autour de plusieurs salles reconstituant l'intérieur des blockhaus. Ainsi on y retrouve des éléments de ventilation, de chauffage, des appareils de communication, mais aussi des livres, du linge allemand, etc. Il conserve aussi l'un des seuls exemplaires du canon de marque Skoda en France, ce qui m'a permis de compléter les clichés pris à Guernesey. Ce canon a été récupéré il y a quelques années sur un blockhaus de la côte bretonne que la municipalité de la ville en question voulait détruire. L'association l'a récupéré, restauré et installé

22 - <http://www.germanoccupationmuseum.co.uk/>

23 - <http://www.musee39-45.com/>

dans le musée.

La salle la plus grande présente un certain nombre de véhicules militaires, d'armement et de divers objets liés à l'armée allemande. A l'étage du musée sont présentées plusieurs vitrines liées aux fusils et pistolets utilisés durant la guerre, à la Résistance et à l'habillement. Enfin, à l'extérieur du musée sont présentés plusieurs véhicules comme des Jeeps, des camions de dépannage et des canons et tourelles de chars.

Si les reconstitutions des intérieurs de blockhaus sont très bien réalisées, la profusion des objets dans les salles nuit quelque peu à la visibilité de l'ensemble.

Enfin, le dernier site que j'ai été visiter est le mémorial 39/45 du fort de la cité d'Aleth²⁴. La cité d'Aleth est un promontoire situé au bord de l'estuaire de la Rance et faisant face à la ville intra-muros de Saint-Malo dont elle constitue un quartier. Il est nommé ainsi car durant le XVIIIe siècle, le promontoire est fortifié et équipé de batteries pour pouvoir protéger la ville et le port de Saint-Malo. Durant l'Occupation les Allemands investissent le fort qu'ils réutilisent pour y placer de nouvelles fortifications liées au Mur de l'Atlantique et à la *festung* Saint-Malo. Ils creusent ainsi dans le sous-sol du fort et dans tout le promontoire des kilomètres de galeries qui ont pour but de relier entre eux tous les ouvrages de la cité d'Aleth. Certaines salles souterraines étaient aménagées en dortoirs, infirmeries ou citernes à eau. J'ai aussi profité pour aller voir un blockhaus de type 506 que j'avais listé.

La partie visitable de cet immense complexe, le mémorial 39/45, est un blockhaus de défense anti-aérienne allemande. On peut y accéder via la cour du fort. Il s'agit d'un grand ouvrage construit sur trois niveaux. Il a été aménagé par la mairie de Saint-Malo en 1994. Il se visite uniquement accompagné par un guide. Au fil des salles, le mémorial présente l'histoire de Saint-Malo durant l'Occupation et notamment les nombreux combats qu'il y a eu dans la région lorsque les soldats alliés sont arrivés depuis la Normandie. On retrouve ainsi de nombreuses photographies d'époque, des objets variés, allant des uniformes à l'armement en passant par des objets du quotidien. Certaines petites salles reconstituent des points clés de l'aménagement du blockhaus, comme la salle du périscope ou la salle de ventilation. La visite de ces musées était donc destinée à compléter ma documentation iconographique pour tout ce qui concerne le matériel lié aux Allemands.

II – La valorisation du site

Tout d'abord nous allons nous intéresser à la valorisation générale du site.

A / Le panneau général extérieur (Fig.12)

Comme nous l'avons déjà vu, il n'y a pas de panneau présentant la position, mais aussi du Parc de la Chêneraie sur le site. Les deux seuls panneaux traitant du Mur de l'Atlantique sont placés près de la casemate de tir de type 506d.

J'ai donc décidé de proposer la réalisation d'un panneau général sur le Mur de l'Atlantique et sur l'histoire du site en lui même. L'idée est de le placer à un endroit facilement visible par tous, pour que

24 - <http://www.ville-saint-malo.fr/culture/les-musees/memorial-3945/>

même les gens ne s'approchant pas des blockhaus puissent avoir accès aux informations.

J'ai voulu organiser ce panneau autour d'une photographie trouvée dans les collections du GRAMASA. Il s'agit d'une vue de la position issue du dossier de la veuve Faret. L'idée est de placer le panneau à l'endroit où la photographie avait été prise en 1948. Cela permettra aux visiteurs d'avoir une vue avant / après. L'illustration est complétée par des textes rappelant l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et du Mur de l'Atlantique sur le Bassin d'Arcachon. Ces textes sont en partie issus du panneau mis en place en 2012 par la ville et l'association sur le blockhaus anti-char. Je les ai repris et modifiés. La seconde partie du panneau présente l'histoire du site, du Domaine du Canal au Parc de la Chêneraie. Les textes sont complétés par des images, issues encore une fois des collections du GRAMASA, représentant la villa du Canal aujourd'hui détruite et le blockhaus de casernement transformé en maison pour le gardien du camping.

Il sera possible à l'avenir de compléter ce panneau via des supports numériques accessibles par un QR code. Ils pourraient ainsi présenter un dossier portant spécifiquement sur la « période camping » du site avec les photographies, des témoignages, etc.

B/ Le dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (Fig.13)

Le second volet de la valorisation du site dans son ensemble passe par la préparation d'un dossier de travail pour une demande de protection du site aux Monuments Historiques.

En effet, obtenir la protection d'une position du Mur de l'Atlantique sur le Bassin d'Arcachon constitue aux yeux de l'association une véritable avancée dans la prise en compte des blockhaus comme étant du patrimoine. Cela constituerait une forme d'aboutissement au travail effectué par le GRAMASA depuis sa création.

On sait que dans d'autres départements, cette reconnaissance progresse petit à petit notamment en Basse-Normandie, mais ce n'est pas encore le cas en Gironde. En effet, malgré le nombre important de positions et de blockhaus présents dans le département, aucun n'est à ce jour protégé par les Monuments Historiques.

De plus la commune de Gujan-Mestras ne possède aucun bâtiment ou monument inscrit ou classé. Seuls trois objets liturgiques de l'église Saint-Maurice sont classés²⁵. La protection de la position du Parc de la Chêneraie serait donc aussi bénéfique pour la commune afin d'accroître son patrimoine.

Enfin la position Ar.234 du Mur de l'Atlantique est particulière. Tout d'abord le blockhaus autour duquel toute la position est construite est un ouvrage se retrouvant en moins de dix exemplaires en France, et sur ces dix exemplaires, seul l'ouvrage de La Hume est encore visible en bon état. Ensuite l'emplacement en lui-même de la position est particulière, en effet, on voit assez peu aujourd'hui d'ensembles d'ouvrages du Mur de l'Atlantique en milieu urbain. Enfin, le parc en lui-même se prête bien à une protection.

25 - Visibles sur la base Palissy du Ministère de la Culture et de la Communication.

J'ai donc rédigé un pré-dossier de demande de protection du site de la position du Mur de l'Atlantique du Parc de la Chêneraie à destination de l'association. Il a pour but d'aider le GRAMASA à comprendre les avantages et les inconvénients de cette protection pour ensuite la proposer à la mairie qui est ouverte à ce type de démarche.

Le dossier est composé de deux grandes parties. Avant elles, une introduction explique la nécessité de protéger les blockhaus que ce soit pour des raisons scientifiques ou patrimoniales. La première partie présente les procédures et les conséquences de la protection d'un immeuble aux Monuments Historiques à l'aide d'un document rédigé par la DRAC Limousin en 2014.

La seconde partie quant à elle est constituée d'une première ébauche de demande de protection à remettre directement aux Monuments Historiques. Ce dossier est amené à évoluer en fonction des recherches effectuées par l'association ou des attentes de la municipalité. Il présente toutes les informations demandées par les MH : propriétaires, cadastres, plans et relevés, photographies, notice historique, bibliographie, sources. Ce dossier est destiné à être un document de travail, un support pour aider l'association à préparer cette nouvelle phase de mise en valeur de la position du Parc de la Chêneraie.

III – La valorisation du blockhaus anti – char 506d

C'est sur cet ouvrage que se concentrent aujourd'hui tous les efforts de valorisation. C'est son projet de mise en valeur qui a occupé la grande majorité de mon temps durant ce stage. L'objectif déclaré dès le départ était de finaliser le projet afin de pouvoir le présenter à Madame le maire à la fin du stage, chose qui a été faite.

A/ Présentation d'un blockhaus de type 506d

La position Ar.234, est, comme j'ai pu déjà le mentionner, organisée autour de ce blockhaus de tir pour canon anti-char 4,7cm Skoda. L'utilisation de ce type de plan est en soit très particulier. Pour pouvoir l'expliquer, je dois revenir sur la création des plans-type par l'Organisation Todt. C'est cette organisation qui est chargée de la plus grande partie des travaux de construction du Reich, et notamment de la construction du Mur de l'Atlantique. Afin de pouvoir respecter les volontés d'Hitler et de construire les blockhaus en un temps record, l'Organisation Todt avait une mécanique bien huilée. En effet, tout dans les bunkers était standardisé, du plan au type de matériel utilisé à l'intérieur. La seule chose qui ne pouvait pas être maîtrisée dans ce processus était l'armement, l'industrie allemande ne pouvant pas en construire suffisamment pour équiper tous les ouvrages. Mais ce qui nous intéresse ici sont les plans-type. L'Organisation Todt a constitué ses catalogues de plans au fil du temps. Les *regelbauten* numérotés 500 et suivants ont été mis au point lors de la construction du *Westwall* en 1938. Avec la construction du Mur de l'Atlantique, les vieux plans sont remis à jour et les nouveaux sont numérotés 600 et suivants.

Dans le cas du 506d, le plan original numéroté 506 est créé pour le *Westwall* et spécialement conçu pour pouvoir abriter le canon anti-char 4,7 cm Skoda.

Dans le plan original, le blockhaus comporte une entrée, un sas anti-gaz, une salle de vie, une

salle de tir, une salle pour périscope et une soute à munitions (**Fig.14**). Les trois autres plans, différenciés avec les lettres b, c et d, sont des variantes de ce plan. Par exemple, le plan 506b possède la même organisation intérieure que le plan 506 mais en miroir. Les plans 506c et 506d ont été mis au point sur le Mur de l'Atlantique.

En regardant le plan de répartition des blockhaus de type 506 et dérivés en France (**Fig.7**) que j'ai réalisé, on remarque que l'on trouve les blockhaus de type 506 et 506b sur les côtes ouest et nord de la France, les premières à être fortifiées. Sur la position de Franceville Ouest, certains de ces ouvrages ont été modifiés et préfigurent les types 506c et d. Ces derniers diffèrent des types 506 et 506b par la division en deux de la soute à munitions pour former une salle de ventilation et par le rajout d'une caponnière protégeant l'entrée et dont l'accès est situé dans la salle de vie (**Fig.15**). Les plans 506c et 506d possèdent, tout comme les plans 506 et 506b, une organisation intérieure identique, mais en miroir.

Comme je l'ai expliqué plus haut, à partir de 1942 et la construction du Mur de l'Atlantique, les plans de la série des 500 sont repris et améliorés pour donner les plans de la série des 600. Mais alors pourquoi continuer à utiliser des anciens plans alors que l'autres les ont remplacés ? Pour ce qui concerne le 506d, cela tient peut-être à son organisation intérieure. En effet en comparant le plan du 506d d'une part et d'autre part celui du 631 (**Fig.16**), le plan qui est censé le remplacer, on s'aperçoit que l'organisation des salles n'est pas très différente, si ce n'est que la salle de ventilation a disparue et que le nombre de personnes pouvant loger dans le blockhaus est passé de douze dans le 506d à six dans le 631. Cela est peut être la raison de ce choix, même si on ne peut avoir de certitudes.

En observant les emplacements des autres blockhaus de type 506 c et d, je me suis aperçue qu'ils servaient principalement dans deux cas. Tout d'abord, on les retrouve aux extrémités des positions afin de surveiller et de flanquer les plages. C'est ainsi le cas pour les blockhaus de les positions Gi.02 et Gi.03 de Ronce-les-Bains (17). Le second cas de figure concerne des ouvrages placés le long de voies d'accès ou des fossés anti-char, on retrouve ainsi la position de La Hume et l'ouvrage de type 506b de la cité d'Aleth à Saint-Malo (35). Dans les deux cas, les blockhaus sont placés de façon isolée, et n'ont pas d'autres casemates pointant leur canon dans la même direction. Cela signifie que ces ouvrages doivent être polyvalents, ce qui est le cas du *regelbau* 506d. En effet il peut lui même assurer sa défense grâce à la caponnière et peut abriter un grand nombre de personnes dans sa salle de vie, le nombre nécessaire pour à la fois servir le canon et surveiller le blockhaus.

L'utilisation de ces ouvrages comme moyen de protection des positions ou de surveillance de voies d'accès est due à leur armement. En effet comme nous l'avons déjà vu, ces blockhaus ont été spécialement conçus pour abriter des canons anti-char de 4,7 cm de marque Skoda. Ces canons sont ce que l'on appelle des canons de forteresse, cela signifie qu'ils sont inclus dans le bâtiment en lui même, ici par le biais de la fenêtre de tir blindée. Comme leur nom l'indique, les canons « anti-char » sont destinés à stopper une éventuelle arrivée de blindés, et non pas à empêcher un débarquement. De plus c'est une arme mixte, en effet le canon de 4,7 cm *Kanon Vz 36 (t)* est couplé à une mitrailleuse de 7,92 mm *Kulomet Vz 37 (t)*. Le tout est complété par une lunette de visée *Mle 1936*. Cela explique aussi l'emplacement et l'utilisation de ces bunkers.

De plus le blockhaus de La Hume possède quelques particularités, tout comme l'abri de casernement construit à côté (Fig.17). En effet, théoriquement, tous les ouvrages du Mur de l'Atlantique sont enterrés. Cela permet d'une part de mieux les camoufler dans le paysage, et d'autre part d'accroître leur résistance au bombardement. Or, au Parc de la Chêneraie, aucun des deux bunkers n'est enterré. Cela est dû à la présence du canal tout proche, en effet, avec la présence de l'eau à proximité, il était impossible de creuser un trou assez profond pour y construire les blockhaus. Le choix qui a été fait est donc de les construire à la surface, et pour pallier au manque de protection dû à l'absence de terre, une partie des murs a été majorée à trois mètres d'épaisseur au lieu des deux mètres réglementaires. De plus, au lieu de camoufler les bunkers avec un filet de camouflage ou autre moyen du même genre, les constructeurs ont décidé de les transformer tout deux en villas arcachonnaises en peignant des fausses fenêtres sur leurs murs et en imitant sur les angles une succession de pierres rouges et blanches grâce à de la peinture (Fig.18 et 19).

B/ La scénographie intérieure

1. Volonté du projet et contraintes

La première chose que nous avons faite, mon tuteur et moi, une fois la phase de recherche d'informations terminée, a été d'identifier les contraintes qui pouvaient influencer sur le projet. Il y a tout d'abord la contrainte du site en lui-même. En effet le Parc de la Chêneraie n'est pas un site sécurisé. Il n'est pas clôturé et donc pas surveillé la nuit. Cela a déjà occasionné quelques soucis au niveau du blockhaus. Même si il n'a jamais été vandalisé ou tagué, les cadenas qui ferment la grille d'entrée de l'ouvrage ont été plusieurs fois brisés. De la même façon, les panneaux extérieurs installés en 2012, ont aussi été volés peu de temps après leur installation.

Ensuite, on peut aussi identifier les contraintes liées au bâti en lui-même. Comme nous l'avons vu, les murs font de deux à trois mètres d'épaisseur de béton armé, ce qui signifie que le réseau téléphonique ne passe pas à l'intérieur. De plus, les portes du blockhaus ne font que 80 cm de large, ce qui rend la mise en accessibilité compliquée.

Pour toutes ces raisons nous avons décidé d'orienter la mise en valeur de l'ouvrage vers quelque chose de simple, qui pourra être amené à évoluer au gré des retours des visiteurs et des possibilités de l'association et de la mairie. Il faut réaliser quelque chose que les visiteurs puissent découvrir en autonomie, sans qu'il y ait besoin nécessairement d'avoir un guide avec eux.

C'est l'installation de panneaux qui a été retenu comme support de mise en valeur. Ils présentent l'avantage qu'une fois installés, les panneaux en dibond demandent peu d'entretien. De plus ils peuvent être facilement remplacés en cas de changements ou simplement de mise à jour de l'exposition.

Au tout début de mon stage, je suis allée dans le blockhaus et je me suis demandée: quelles sont les informations dont les visiteurs ont besoin pour comprendre cet ouvrage, mais aussi la position ? Comment arriver à faire comprendre aux gens que les blockhaus, loin de l'image des bunkers abandonnés et tagués sur la plage étaient des ouvrages aménagés, sans passer par une reconstitution

de l'intérieur, impossible ici ? Je me suis alors rappelée ma propre expérience, de la première fois que je suis entrée dans un ouvrage. Je me souviens de m'être d'abord intéressée au blockhaus avant de commencer à me poser des questions sur le Mur de l'Atlantique en général.

J'ai donc décidé de reprendre cette façon de faire pour la valorisation du blockhaus 506d. Tout d'abord respecter le bâti, et expliquer les différents éléments au moment où le visiteur les voit. La remise en contexte sur le Mur de l'Atlantique et l'impact sur les populations locales arrive dans un second temps, au moment où les visiteurs ont déjà une bonne idée de l'aménagement et ont quelques pistes sur son utilité au sein de la défense du Bassin d'Arcachon. Cela se traduit par la création de deux types de panneaux. Les plus nombreux sont les panneaux explicatifs, ils sont placés dans tout l'ouvrage et s'attachent à présenter son aménagement intérieur. Le second type regroupe les panneaux de mise en contexte qui sont seulement localisés dans la salle de tir du blockhaus. Ils permettent aux visiteurs d'obtenir des clés pour la compréhension du Mur de l'Atlantique et la façon dont il a impacté la vie des Français.

Les deux panneaux mis en place en 2012 seront enlevés, en effet, ils seront redondants par rapport aux nouveaux supports.

Avec ce projet, je désire toucher un public le plus large possible. En effet, le but n'est pas d'axer la scénographie pour des spécialistes du Mur de l'Atlantique, ou au contraire de simplifier à l'extrême. Je souhaite trouver un entre-deux qui permette aux profanes de comprendre le bâti et la position, tout en donnant suffisamment de détails techniques pour que les personnes s'y connaissant à propos des bunkers y trouvent leur compte. J'ai veillé en rédigeant les textes des panneaux à utiliser un vocabulaire simple, en expliquant au besoin les termes techniques en lien avec le Mur de l'Atlantique. Ainsi, un visiteur n'ayant jamais visité de blockhaus peut tout comprendre. De la même façon, quelqu'un recherchant des informations très précises, comme le type d'armement, le type de ventilation, le type de plan de l'ouvrage pourra aussi trouver son bonheur.

Reste un dernier type de public que je n'ai pas mentionné, les enfants. Dans la création des panneaux, j'ai choisi de ne pas créer de support à leur intention. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas pris en compte dans la valorisation. En effet, même si les panneaux ne s'adressent pas directement à eux, les photographies, et certaines illustrations peuvent être facilement compréhensibles par des enfants. Il faut aussi prendre en compte le fait qu'ils ne viendront jamais seuls, ils seront toujours accompagnés, que ce soit par leurs parents, avec l'école, ou avec un guide. Il y aura toujours des adultes pour répondre à leurs questions.

J'ai choisi de réaliser des panneaux assez grands, d'une part pour que plusieurs personnes puissent se tenir devant en même temps, mais cela permet aussi de mettre les supports à la hauteur des enfants. Cela sera pris en compte dans l'installation finale des panneaux.

Le souhait de s'adresser au plus de personnes possible dans la valorisation de ce blockhaus est venu des nombreuses visites guidées que j'ai effectué pour l'association depuis 2012. Quand je suis arrivée au GRAMASA, je pensais que les blockhaus ne pouvaient intéresser qu'un public spécialisé. Mais lors des visites guidées que j'effectue tous les ans pour les Journées Européennes du Patrimoine au blockhaus du parc du phare du Cap Ferret, je me suis rendue compte que cela intéresse en réalité un

public très large. Ainsi lors de mes présentations, je peux retrouver toutes les classes d'âges, des enfants aux seniors, des personnes intéressées par le Mur de l'Atlantique ou juste curieuses. C'est pour cela que je souhaite dans ce projet, toucher un public large. Partie de ce constat, j'ai listé les thématiques que je voulais aborder dans l'exposition du blockhaus 506d.

Je souhaite vraiment mettre en valeur le bâti, utiliser les panneaux comme moyen d'explication de l'ouvrage. Je ne veux pas que les murs du blockhaus servent uniquement de support d'exposition.

2. Les panneaux explicatifs

Le but de ces panneaux est de donner aux gens les clés afin de comprendre le fonctionnement d'un blockhaus. En effet, dans l'imaginaire collectif, les bunkers sont des blocs de bétons froids, abandonnés sur les plages, et il est difficile d'imaginer pour de nombreuses personnes que l'intérieur de ces bâtiments était aménagés et qu'ils étaient parfaitement viables.

J'ai donc commencé par aller voir le blockhaus afin de repérer les éléments qui me paraissaient importants. J'en ai donc tiré une première liste de quatorze points à développer en quatorze panneaux dans l'ensemble du bâtiment :

1. Présentation du site, présentation de la valorisation, horaires d'ouverture
2. *La vie dans un blockhaus*, panneau présentant le fonctionnement de la salle de vie
3. La sortie de secours
4. Les lits
5. Le téléphone
6. Le chauffage
7. Le système de ventilation petit modèle
8. La caponnière
9. *Pourquoi ce type de plan ?* Dans la salle de tir, panneau expliquant l'utilisation des plans-type par l'Organisation Todt
10. Le canon
11. Les portes blindées
12. Le périscope
13. La soute à munitions
14. Le système de ventilation grand modèle

Pour chaque élément, j'ai donc entrepris de rassembler les informations à ma disposition et surtout de sélectionner les illustrations que je désirais utiliser. Au fur et à mesure de mes recherches, je me suis aperçue que certains de ces panneaux étaient redondants entre eux, ou que d'autres n'apportaient pas assez d'informations pour que les conserver soit pertinent. J'en ai donc supprimé quatre : le panneau sur les lits, redondant avec celui sur le fonctionnement de la salle de vie, le panneau sur la caponnière qui n'était au final pas assez pertinent, le panneau sur le système de ventilation petit modèle qui fusionne avec celui sur le grand modèle, et le panneau décrivant l'utilisation des plans-type qui était vraiment trop technique.

Je suis arrivée à un total de dix panneaux (**Fig.20**).

Tous les panneaux explicatifs sont graphiquement semblables afin de donner unité et lisibilité à l'ensemble. Ils ont un fond beige foncé. Des encarts plus clairs viennent mettre en valeur les titres, les textes et les illustrations. Ils sont présentés dans un format de 70 cm de haut et 50 cm de large pour les formats portraits ou 50 cm de haut et 70 cm de large pour les formats paysage.

Nous avons décidé, mon tuteur de stage et moi de traduire une partie des panneaux en anglais. Ainsi sur chaque support, on retrouve quelques lignes résumant le texte, de plus tous les titres et les légendes des illustrations présentes sur le panneau sont aussi traduites. Elles sont matérialisées sur les panneaux par les éléments en italique. Nous avons choisi l'anglais, car c'est une langue universelle que beaucoup comprennent. Après il n'est pas exclu de rajouter des traductions en d'autres langues suivant les demandes de l'Office de Tourisme ou de la mairie.

Tous les panneaux faisant référence à un lieu sont accompagnés en haut à droite par un mini plan du blockhaus permettant aux visiteurs de se repérer dans l'ouvrage.

Avec chaque illustration est indiquée sa provenance. Pour les éléments d'archives, la source est indiquée sous le titre. En revanche pour les photographies ou les documents que j'ai réalisés, les auteurs sont indiqués en bas du panneau. Sont indiqués aussi les personnes ayant travaillé sur les textes. J'ai rédigé les textes, mais ils seront corrigés et si besoin retravaillés ultérieurement avec l'aide de mon maître de stage, Marc Mentel, et d'un membre de l'association Evelyne Blampain. On retrouve aussi sur chaque panneau le logo de l'association et le la ville de Gujan-Mestras.

Je les ai mis en page sous le logiciel Illustrator. Le travail sur les photographies et les divers plans a été réalisé grâce à Photoshop.

Le premier panneau sera installé à l'extérieur à droite de la grille d'entrée (**Fig.21**). Il sera accompagné par un panneau présentant les horaires d'ouverture du blockhaus ainsi que les modalités de visites guidées.

Ce panneau a été conçu afin de présenter le plan intérieur du blockhaus, pour que les personnes sachent ce qu'elles vont visiter. De plus, il peut aussi renseigner les gens hors des heures d'ouverture du site.

Pour ce qui concerne le plan du blockhaus, je me suis basée sur un plan qu'avait réalisé en 2009 un membre de l'association, Alain Privat. J'ai comparé ce plan avec la réalité et je me suis aperçue qu'il comportait quelques erreurs. J'ai donc entrepris sur une semaine de corriger le plan de M. Privat, mais aussi d'effectuer des relevés des murs, ou des éléments significatifs (**Fig.22**). Ces divers relevés permettent de compléter la documentation que l'association possède sur cet ouvrage. Ils sont aussi nécessaires pour le dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques. Enfin cette documentation m'a permis de réaliser plusieurs modèles en 3D du site grâce au logiciel gratuit Blender (**Fig.23**). J'ai été formée à l'utilisation de ce logiciel durant le master recherche archéologie que j'ai obtenu à l'université de Bordeaux-Montaigne.

L'idée de base était d'utiliser ces modèles 3D comme complément à des illustrations plus classiques comme des photographies ou des plans. Malheureusement j'ai rencontré plusieurs problèmes qui ont rendu impossible l'utilisation de ces modèles sur les panneaux. Les images obtenues après le traitement des modèles n'étaient pas assez claires pour pouvoir les réutiliser tels quels. Je m'en suis néanmoins servie pour réaliser une illustration pour le panneau sur la soute à munitions.

Le second panneau est installé dans la salle de vie et s'intitule *La vie dans un blockhaus* (**Fig.24**). Il a pour but de donner aux visiteurs une image de l'aménagement de cette salle durant la guerre. J'y explique l'organisation des lits, les éléments de confort de la pièce (doublage des murs et carrelage au sol par exemple), avant de répondre aux questions qui m'ont été souvent posées durant les différentes visites guidées que j'ai pu faire depuis que je suis bénévole au GRAMASA, à savoir l'alimentation en eau et les sanitaires. Les illustrations choisies sont un plan que j'ai réalisé de la salle et localisant les différents éléments aujourd'hui disparus comme les lits, le système de ventilation, le chauffage, etc. Ce plan est complété par une photographie prise dans un blockhaus de l'estuaire de la Gironde et montrant un intérieur avec des soldats durant la guerre. Cette photographie provient des collections des *Bundesarchiv-Militärarchiv* de Fribourg, les archives fédérales allemandes. Elles conservent un nombre très important de photographies prises par les services de propagande de l'armée sur tout le Mur de l'Atlantique, et qui sont aujourd'hui très précieuses pour les recherches. Elles sont un vrai plus pour montrer le Mur de l'Atlantique et sont en général plus parlantes que des lignes de texte.

Le troisième panneau concerne la sortie de secours (**Fig.25**). Il est aussi installé dans la salle de vie. Dans tous les blockhaus ne possédant qu'une seule entrée, il était obligatoire d'aménager une sortie de secours. Malheureusement ce blockhaus ayant été complètement ferrillé et réutilisé après la guerre, la sortie de secours aujourd'hui ne possède plus aucun aménagement tel qu'il devait y avoir au départ. Nous ne pouvons donc qu'émettre des hypothèses sur son aspect d'origine, basées sur des comparaisons avec d'autres ouvrages et des plans techniques allemands. Le panneau explique donc ces incertitudes. Il est illustré avec un plan technique présentant une sortie de secours comparable à celle qui est présente dans le blockhaus. J'ai de plus réalisé un schéma permettant aux visiteurs de visualiser les explications données par le texte.

Le quatrième panneau, toujours installé dans la salle de vie, concerne le chauffage (**Fig.26**). Il ne comporte pas de texte, seulement des illustrations qui sont suffisamment parlantes en elles-mêmes. Ainsi on retrouve une photographie d'un poêle de forteresse du même type que celui qui était installé dans la casemate de tir. Ce poêle se trouve dans la salle reconstituée du blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret. Une seconde photographie prise au même endroit illustre le système d'arrivée d'air dans le poêle. Enfin, la dernière illustration est un schéma du système de protection anti-grenade dont était équipé le blockhaus. Le tuyau d'évacuation de la fumée qui sort sur le toit est un point faible de la défense du blockhaus. Si une grenade était lancée dans le tuyau, un clapet l'empêchait de tomber dans le poêle, elle était dirigée via un coude vers l'extérieur.

Le cinquième panneau décrit le système téléphonique (**Fig.27**). Il est placé dans la salle de vie à l'endroit même où le téléphone était installé durant la guerre. Il est constitué d'une seule photographie, prise dans un blockhaus reconstitué aux Pays-Bas lors d'un voyage de Marc Mentel. La standardisation des équipements installés sur le Mur de l'Atlantique permet de prendre comme exemple du matériel se trouvant dans d'autres pays d'Europe que la France. Cette photographie est accompagnée de cartouches décrivant chaque élément du dispositif.

Passons maintenant aux panneaux installés dans la salle de tir. Le sixième panneau concerne

les portes blindées (**Fig.28**). J'ai choisi de l'installer dans la salle de tir car c'est à cet endroit que l'on peut le mieux se rendre compte de l'importance de ces portes. Le ferailage du blockhaus après la guerre n'a pas laissé de portes, seuls subsistent aujourd'hui les encadrements métalliques avec les gonds, c'est dans la salle de tir qu'ils sont le mieux visible, raison pour laquelle j'ai décidé d'y placer ce panneau. Le texte présente les différents types de portes, identifiables par leur gonds. Il est accompagné par un plan qui permet de les localiser. Un plan technique allemand présente la porte blindée à double vantaux. La porte à simple vantail est quant à elle présentée via un schéma que j'ai réalisé d'après un plan technique allemand de trop mauvaise qualité pour être utilisé tel quel sur le panneau. Cela permet en plus de multiplier les types d'illustrations afin de ne pas lasser le visiteur en présentant toujours le même type de documents sur les panneaux.

Le septième panneau est celui concernant le périscopes (**Fig.29**). Il est placé dans le petit local qui était dédié à cet instrument d'optique et qui donne directement dans la salle de tir. Encore une fois, j'ai fait le choix de ne pas mettre de texte sur le panneau, donnant ainsi plus d'importance aux images, notamment cette photographie d'un soldat américain utilisant un périscopes allemand après le Débarquement en Normandie. Cette photographie est accompagnée d'un plan technique permettant au visiteur de visualiser dans son intégralité le système optique.

Le huitième panneau présente la salle de tir et le canon anti-char (**Fig.30**). Contrairement au panneau précédent, celui-ci comporte beaucoup de texte. Cela est nécessaire pour décrire l'ensemble du fonctionnement du canon qui est assez complexe, ses caractéristiques intrinsèques, la façon dont il est utilisé, mais aussi son imbrication dans la salle et le blockhaus. Ce texte est accompagné par une photographie d'ensemble et une photographie de détail prises au *German Occupation Museum* de Guernesey. Ces deux photographies sont légendées avec les éléments mentionnés dans le texte.

Le neuvième panneau porte sur la soute à munitions (**Fig.31**). Il a été très compliqué de trouver des illustrations pour cette salle. En effet, au départ je souhaitais présenter sur ce panneau une photographie ancienne d'une soute à munitions avec des munitions de calibre équivalent à celui utilisé par le canon Skoda. Mais en discutant avec mon tuteur de stage, il m'a rapidement indiqué que les seules photographies de soute à munitions que l'association possédait ne présentaient que des obus de calibre beaucoup plus important. J'ai donc changé d'approche. J'ai décidé de proposer une reconstitution en volume de cette soute et de la salle de ventilation avec une proposition d'aménagement. Je me suis basée sur les modèles 3D que j'avais réalisés pour avoir la structure du blockhaus dans un premier temps. J'ai ensuite réalisé un nouveau modèle 3D d'un système de ventilation grand modèle afin de l'avoir en volume. J'ai ensuite fait des extractions d'images des deux modèles selon l'angle que je souhaitais donner à la vue. J'ai importé ces images dans le logiciel Illustrator où je les ai combinées avant de les redessiner. Enfin j'ai ajouté les étagères de la soute à munitions avant de passer le tout en couleurs.

Cette vue est complétée par une photographie prise au musée 39-45 de Léhon et présentant les munitions utilisées par la mitrailleuse du canon. Les obus de ce derniers sont illustrés par une photographie prise au *German Occupation Museum* de Guernesey.

Le dixième et dernier panneau est celui portant sur le système de ventilation (**Fig.32**). Il est ins-

tallé aussi dans la soute à munitions, car la salle de ventilation est trop étroite pour assurer une bonne circulation des visiteurs. Un texte présente le fonctionnement de la ventilation dans le blockhaus. En effet la ventilation permettait, une fois l'ouvrage fermé hermétiquement, de filtrer l'intégralité de l'air extérieur, ce qui était très pratique en cas d'attaque au gaz. Les deux types de ventilateurs sont illustrés par deux photographies prises, l'une dans le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret et l'autre au musée *Le Bunker* de La Rochelle. Le panneau est aussi illustré par le plan technique du ventilateur grand modèle.

3. Les panneaux de mise en contexte

Ils sont au nombre de trois et ont pour but de permettre au visiteur de remettre en contexte le blockhaus dans le Mur de l'Atlantique et ce qui en découle. Ils présentent chacun une thématique différente. Ils sont de format A1 paysage (soit 59,4 cm de haut pour 84,1 cm de large) et seront présentés dans la salle de tir. En ce qui concerne la charte graphique, j'ai repris les polices et les couleurs des panneaux explicatifs. J'ai simplement échangé l'organisation des teintes. Le fond est beige clair alors que les encadrés sont en beige foncé. Pour différencier ces supports des panneaux explicatifs, j'ai placé le titre de chaque sur un bandeau rouge.

Le premier traite du Mur de l'Atlantique en général (**Fig.33**). Le premier bloc de texte présente les raisons de la naissance de l'*Atlantikwall*. Le deuxième bloc explique les principes d'organisations de l'Organisation Todt, mais aussi de la classification des positions du Mur de l'Atlantique. Enfin le dernier bloc revient sur une question qui a fait toujours débat depuis la création de l'*Atlantikwall*, à savoir a-t-il une réelle valeur militaire, ou était-il seulement un élément de propagande destiné à faire peur aux Alliés ?

L'encart répond à une autre question qui divise les spécialistes : comment doit-on désigner les ouvrages du Mur de l'Atlantique ? Trois mots sont aujourd'hui utilisés, et souvent, assez loin de leur définition d'origine. Ainsi on retrouve le terme de blockhaus, le terme de bunker et le terme de casemate. Durant la guerre en France, seul le terme de blockhaus est utilisé. Mais il pose problème à certains car littéralement il signifie « maison en bois » et désignait un fortin en bois construit en hauteur²⁶. Le mot bunker n'est, quant à lui pas du tout utilisé en France par la Résistance. Il vient de l'anglais et désigne à l'origine une soute à charbon²⁷, c'est le mot utilisé aujourd'hui par les anglo-saxons et celui préféré par les *bunkerarchéologues*. Néanmoins ce mot n'a pas de sens historique pour la France. Enfin le terme le plus générique est celui de casemate, il désigne une chambre voûtée à l'épreuve de l'artillerie.

Sur ce panneau, j'ai choisi de présenter deux illustrations. Tout d'abord une carte représentant les côtes fortifiées par le Mur de l'Atlantique, et un exemple de plan-type d'un blockhaus de l'Organisation Todt.

Le second panneau traite de l'Organisation Todt (OT) et de la construction du Mur de l'Atlantique (**Fig.34**). Dans une première partie je présente ce qu'est l'OT avant de parler des types de travailleurs de cette organisation et des effectifs qu'elle emploie. J'explique aussi les relations entre les entreprises françaises et les Allemands, notamment pour ce qui concerne tous les chantiers de

26 - LITTRE Emile, *Dictionnaire de la langue française*, édition en ligne <http://www.littre.org/>

27 - Université de Lorraine, CNRS, *Le trésor de la langue française informatisé*, édition en ligne <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

constructions entrepris par le Reich en France. Je termine le texte par évoquer les camps construits par l'Organisation Todt sur tout le territoire français pour y loger les travailleurs ou prisonniers qu'elle emploie. L'encart cette fois-ci concerne Gujan-Mestras et les mentions des réquisitions de main d'œuvre. J'ai obtenu ces données dans les registres de délibération du conseil municipal durant la guerre, dont j'ai mis un extrait en illustration. Les deux autres photographies présentent des chantiers de l'OT ayant eu lieu dans la région. La première a été prise par un travailleur sur un chantier de construction de pistes bétonnées aux alentours de Bordeaux. La seconde est issue des collections de la *Bundesarchiv-Militärarchiv* de Fribourg et présente des travailleurs en pleine construction d'un blockhaus au niveau de la dune du Pilat.

Enfin le troisième panneau présente la Résistance sur le Bassin d'Arcachon (**Fig.35**). Le texte décrit l'organisation de la Résistance arcachonnaise et les actions qu'elle a entreprise durant les années d'Occupation. Dans les archives du Service Historique de la Défense, les membres de l'association ont retrouvé des rapports reçus par la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire d'Alger et qui concernent directement la position du Mur de l'Atlantique du Parc de la Chêneraie. Ces rapports, dont l'un est présenté en illustration, font l'objet d'un encart. Les deux autres illustrations sont constituées par un plan dessiné par un résistant d'après des plans allemands et la lettre l'accompagnant. Il représente toutes les installations allemandes le long du Canal des Landes reliant La Hume au lac de Cazaux.

4.Finalisation technique du projet

Une fois les panneaux finalisés, nous avons commencé à planifier la suite des travaux dans le blockhaus. La date que nous nous sommes fixé pour l'ouverture de l'ouvrage au public est septembre 2017, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Avant que les panneaux puissent y être installés, il reste des travaux à prévoir.

Tout d'abord, il faut refaire l'étanchéité du toit, en effet, même si cela a déjà été fait en 2012, il reste toujours des infiltrations d'eau dans le blockhaus. Ces travaux étaient budgetés au moment de mon stage et doivent se faire dans les semaines à venir.

Ensuite il reste à peindre les parties métalliques. Comme je l'ai expliqué, elles sont déjà été peintes au moyen d'un anti-rouille, il faut donc passer une autre peinture afin d'obtenir la bonne couleur pour les plafonds, les encadrements de porte, et les tuyaux.

Mais les plus gros travaux à prévoir concernent l'électricité. En effet à ce jour le blockhaus ne possède pas d'éclairage à l'intérieur. Pour pouvoir prévoir les besoins, j'ai été rencontrer sur place le responsable des bâtiments de la ville aux services techniques Laurent Dupuis. Nous souhaitons installer un système électrique ressemblant le plus possible aux installations qu'il y avait dans le blockhaus. Dans le projet de valorisation du blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret, c'est ce qui a été réalisé. Cela permet ainsi de créer une ambiance et d'éviter un anachronisme avec le bâti. Ainsi le circuit électrique et les lumières seront proches de ce qui existait à l'origine. Je lui ai donc expliqué le projet et ce que nous souhaitons. Il m'a demandé les références exactes des éléments que je voulais installer (lumières, interrupteurs vintage, etc.) et m'a demandé leur emplacement. A la suite de ce rendez-vous, j'ai donc créé un plan rassemblant tous ces éléments (**Fig.36**). J'ai transmis ce plan à Marc Mentel qui s'est ensuite chargé de contacter l'électricien du Cap-Ferret qui avait travaillé sur le projet de restauration du

blockhaus afin qu'il puisse nous indiquer les références des éléments qu'il avait utilisés. Les panneaux seront réalisés dans le même matériau que celui utilisé pour les panneaux installés actuellement à l'intérieur, à savoir du dibond. J'ai demandé un devis à l'entreprise prestataire de la mairie.

Le dernier point à éclaircir avant de pouvoir présenter le projet à la mairie était le fonctionnement du site. J'ai créé le parcours intérieur du blockhaus pour être totalement autonome. C'est à dire qu'il ne nécessite pas de guide pour accompagner les visiteurs. Cela permet ainsi de gérer le site en toute simplicité. L'Office de Tourisme de Gujan-Mestras se situant à proximité, ce sont eux qui seront amenés à s'occuper de l'ouverture et de la fermeture du site. Ainsi nous avons imaginé une ouverture du blockhaus en visite libre une fois par semaine, par exemple le mercredi toute l'année. Les employés de l'Office viendraient ouvrir le matin et fermer le soir. Après il sera possible d'ouvrir plus souvent le blockhaus notamment en période estivale ou suivant la demande. L'accès au site sera totalement gratuit. La tenue des visites guidées sera maintenue et pourra permettre aux personnes de compléter ce qu'ils auront appris via le parcours scénographique. Ce système de fonctionnement a été discuté avec les membres de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras, et notamment son directeur Franck Avis.

Une fois tous ces éléments déterminés, avec mon tuteur de stage nous avons pris rendez-vous avec le sénateur-maire de Gujan-Mestras, Marie-Hélène des Esgaulx. A cet occasion nous avons fait imprimer en format A3 tous les panneaux afin qu'elle puisse visualiser notre projet. Je lui ai expliqué l'idée qui m'avait conduit à la création des différents types de supports. Pour le panneau extérieur, l'absence de support présentant l'histoire du Parc de la Chêneraie, pour les panneaux explicatifs, la volonté de permettre aux gens de comprendre le fonctionnement d'un blockhaus, et enfin pour les panneaux de mise en contexte, rappeler que ce blockhaus n'est pas unique et qu'il est issu d'une politique qui a impacté chaque habitant de la France. Tout cela forme au final un outil parfaitement autonome et facile à mettre en place. Nous lui avons aussi présenté le type d'ouverture que nous voulons mettre en place avec l'Office de Tourisme et les travaux à effectuer pour une inauguration en septembre 2017. Elle nous a donné le feu vert pour le projet. Les divers devis doivent lui être fournis d'ici le mois d'octobre pour qu'elles puissent les faire passer au budget 2017. Nous avons pu discuter avec elle de la suite de la valorisation du site. Elle nous a indiqué préférer avancer un peu chaque année, plutôt que tout réaliser d'un coup. L'association va donc commencer à travailler, en parallèle des travaux d'aménagements du blockhaus anti-char sur les deux autres volets de la valorisation, à savoir l'abri de casernement et la proposition d'une protection du site aux Monuments Historiques.

A la suite de ce rendez-vous, j'ai été présenter le projet et les panneaux finalisés aux membres de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras.

C/ Évolution de la valorisation du blockhaus anti-char 506d

Dans ce projet de valorisation, j'ai décidé d'aller au plus simple. Mais il peut tout à fait être amené à évoluer sous plusieurs aspects.

1. Les supports numériques

Tout d'abord l'un des aspects pouvant être ajouté est tout ce qui concerne le numérique. Le but est de permettre aux visiteurs via ce biais d'avoir accès à des supports différents que les panneaux ou une visite guidée. Il peut voir des contenus supplémentaires et approfondir les sujets qui l'intéresse. Ainsi, on pourrait imaginer que pour chaque panneau il y ait un ou plusieurs contenus associés.

Par exemple, pour le panneau de présentation extérieur du blockhaus on peut imaginer l'ajout d'une présentation du GRAMASA via une interview ou un portfolio, etc. Ou bien ajouter une vidéo de l'intérieur de l'ouvrage pour les personnes venant en dehors des heures d'ouverture. Les panneaux de la salle de vie pourraient être complétés par un modèle 3D interactif reconstituant l'intérieur de la salle telle quelle était en 1943.

Pour ce qui concerne les panneaux de mise en contexte, ils pourraient être complétés par des vidéos tirées des actualités de l'époque, ou bien des témoignages de travailleurs de l'Organisation Todt, des photographies anciennes, des dossiers sur des sujets spécifiques comme la propagande autour du Mur de l'Atlantique, des récits de résistants, etc.

Mais la question du support de diffusion se pose. En effet, la solution la plus simple serait de réutiliser le même principe que pour les panneaux installés aujourd'hui sur le blockhaus, à savoir les QR code. On pourrait imaginer un code placé sur chaque panneau et donnant accès à une page internet présentant les supports. Néanmoins, comme je l'ai précisé dans l'identification des contraintes entraînées par le bâti, il n'y a pas de réseau à l'intérieur de l'ouvrage. Cela n'est donc pas possible pour les panneaux intérieurs.

On peut alors se tourner vers la création d'une application pour mobiles qui contiendrait tous les supports numériques et que l'utilisateur serait amené à activer au fur et à mesure de sa visite et qui n'aurait pas besoin de réseau pour fonctionner. Mais cela pose la question du coût de création et d'entretien de cette application.

Cette question doit être discutée, d'abord au sein de l'association qui est porteuse du projet, mais aussi, et surtout, avec la mairie. Il me semble sage de voir d'abord quel sera l'accueil reçu de la valorisation du blockhaus avant d'envisager la mise à dispositions de moyens supplémentaires.

2. La réinstallation d'objets

Toujours dans la même optique de faire évoluer la valorisation du blockhaus de type 506d, des objets pourront être réinstallés dans l'ouvrage. Si nous n'avons pas choisi de le proposer pour l'ouverture en 2017, c'est principalement à cause de la sécurité du site. En effet, comme je l'ai expliqué, le Parc de la Chêneraie n'est pas surveillé, et pas fermé la nuit. Les cadenas de fermeture du blockhaus ont été forcés plusieurs fois. Or, pour tous les objets liés de près ou de loin au Mur de l'Atlantique et à la Seconde Guerre mondiale, il existe une véritable demande de la part des collectionneurs qui peut parfois entraîner de la vandalisation. Nous souhaitons donc d'abord observer l'accueil du public.

Nous avons comme point de comparaison le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret, qui depuis son ouverture en 2012 n'a jamais été dégradé de quelque manière que ce soit. Après il est vrai que cet ouvrage se situe dans un environnement protégé et surveillé.

Mais dans le cas où l'installation d'objets pourrait se faire, l'association conserve notamment un fut de

canon 4,7cm Skoda qui pourrait être réinstallé dans la salle de tir. On peut aussi penser à la remise en place d'une porte blindée, ou encore de l'exposition d'un bouchon métallique servant à fermer le trou par lequel passe le périscop.

3. Ouverture aux scolaires

Enfin le dernier point à développer serait l'ouverture du site aux scolaires. En effet à l'heure actuelle, et bien que l'association propose des visites guidées depuis 2010, seule une classe de scolaires est venue visiter l'endroit. Or il est important que les jeunes générations fréquentent ces lieux afin qu'elles n'oublient pas que la Seconde Guerre mondiale a concerné toute la population. Les blockhaus sont le moyen de faire le lien entre une guerre qui peut paraître lointaine aujourd'hui, qui peut sembler ne concerner que les régions du nord de la France ou les plages du Débarquement en Normandie et la réalité. Mais elle a laissé des traces sur tout le territoire et sur toute la population. De plus le Mur de l'Atlantique concerne directement les élèves de CM2 puisqu'ils travaillent dans leurs cours d'histoire sur les traces de la Seconde Guerre mondiale dans leur environnement et sur les lieux de mémoire²⁸.

28 - Nouveaux programmes du cycle 3, CM2: http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708

Partie III - Les apports et les limites

I – Apports

Ce stage m'a apporté beaucoup de choses et m'a aidé à développer certaines compétences. Même si le projet n'en était pas à ses débuts, j'ai eu l'opportunité de pouvoir être vraiment une force de proposition. J'ai ainsi pu proposer ma vision de la mise en valeur du site. J'ai pu aménager l'intérieur du blockhaus anti-char comme je le souhaitais et choisir les thématiques abordées sans que l'on m'ait imposé une vision des choses.

J'ai pu me mesurer à toute la chaîne de création d'un projet, depuis les recherches historiques jusqu'aux réunions avec les services techniques en passant par la conception graphique de l'ensemble.

Travailler sur le Mur de l'Atlantique m'a aussi permise d'apprendre à me former rapidement sur une période historique. En effet, la période sur laquelle j'ai réalisé mon mémoire de recherche en archéologie est le Moyen Âge. Mais il est vrai que je fais partie de l'association depuis 2012, donc j'avais quelques bases historiques et archéologiques sur le sujet qui m'ont aidé à me familiariser avec cette période. De plus, les différents membres de l'association m'ont été d'un grand secours et m'ont permis de répondre aux questions que j'ai pu avoir au cours de ce stage.

J'ai pu aussi apprendre à tirer parti de ma double formation en archéologie et en valorisation du patrimoine. La première spécialité m'a formée à la recherche et au raisonnement scientifique. Elle m'a appris les techniques de dessin, qui m'ont permise de réaliser les plans et les relevés du blockhaus. La seconde m'a appris à m'interroger sur ce qui fait une bonne valorisation : les types de publics, comment réaliser une scénographie pertinente, apprendre à rechercher des comparaisons, voir ce qui se fait ailleurs. Enfin les deux formations m'ont appris l'utilisation des logiciels de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) comme Illustrator ou Photoshop, des logiciels de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) comme InDesign, mais aussi des logiciels de modélisation 3D comme Blender.

J'ai utilisé tous ces savoirs durant ce stage.

Comme je l'ai déjà évoqué, le Mur de l'Atlantique est aujourd'hui assez peu mis en valeur et j'espère que mon travail sur ce projet aidera l'association dans la suite de ses activités.

J'ai enfin la satisfaction de savoir que cet aménagement sera réalisé et qu'il contribuera à l'avenir, je l'espère, un site important pour le patrimoine gujanais car bien que mon stage soit terminé, je reste attachée au projet et j'aiderai à sa mise en place via le GRAMASA jusqu'à son ouverture au public.

II – Les limites

Les limites que j'ai pu rencontrer durant ce stage sont de deux types : tout d'abord les conditions de travail et dans un second temps le sujet de valorisation en lui-même.

A/ Les conditions de travail

1. Les conditions matérielles

Durant toute la durée de mon stage, j'ai eu accès à un local de la mairie pour pouvoir travailler. Il est situé à La Hume à moins de 5 minutes à pied du Parc de la Chêneraie, donc une localisation idéale. Malheureusement, ce local ne comportait pas de connexion internet. Or c'est un outil indispensable aujourd'hui en valorisation.

Je pouvais avoir une connexion wifi en allant travailler à l'Office de Tourisme situé à moins de 200 mètres de mon lieu de travail. Néanmoins, si cette solution fonctionnait quand il s'agissait de petites durées, cela ne pouvait pas se faire sur des périodes prolongées. En effet même si toute l'équipe de l'Office de Tourisme m'a accueillie les bras ouverts, l'endroit où je pouvais m'installer ne me permettait pas d'y rester longtemps.

J'ai donc opté, avec l'accord de mon tuteur de stage, pour la solution de partager mon temps de travail entre le local de La Hume et mon domicile personnel qui comporte une connexion wifi. Durant ce stage j'ai donc divisé mon travail entre les tâches que je pouvais accomplir au local, et celles qui nécessitaient obligatoirement internet. Par exemple toutes les étapes de recherche de bibliographies, de documents, de sources et d'autres exemples de valorisation se sont faites à mon domicile pendant que toute l'étape de création des panneaux a pu se faire au local.

2. L'organisation de travail

Si j'ai travaillé durant ces six mois dans un local prêté par la mairie, c'est parce que l'association ne possède pas de bâtiment spécifique pour ses activités. J'ai donc la plus grande partie du temps travaillé seule, détachée de l'association en elle-même. De plus mon interlocuteur principal était mon tuteur de stage, Marc Mentel, président de l'association. C'est lui qui est à l'initiative du projet depuis 2009 et qui connaît le mieux le site. C'est donc vers lui que je me tournais le plus souvent quand j'avais des interrogations. Or M.Mentel possède un emploi, il est professeur en lycée. Cela signifie qu'il n'était pas forcément disponible tous les jours entre son travail, mais aussi les autres projets menés par l'association. Quand j'avais besoin de réponses à certaines de mes interrogations ou certaines données, je devais lui communiquer par mail mes questions précises ou mes besoins. Auquel cas, nous convenions d'un rendez-vous ou il me renvoyait les réponses à mes questions par retour de mail. Mais cela pouvait prendre du temps, et j'ai donc été obligée de modifier ma façon de travailler pour pouvoir quand même avancer.

Nous avons mis du temps à trouver un rythme pour que nous puissions nous voir régulièrement. Au lieu de se programmer d'importantes réunions nous avons préféré se voir sur des périodes plus courtes.

De plus, c'est chez lui que se trouve la bibliothèque et les fonds d'archives de l'association, ce qui signifie que je n'y ai pas eu directement accès durant mon stage. Il fallait donc que je passe par mon tuteur pour qu'il me transmette les livres ou les documents dont j'avais besoin.

J'ai commencé mes recherches sur le Mur de l'Atlantique avec des livres d'histoire générale qu'il m'avait

passé. J'ai continué mes recherches bibliographiques vers les collections auxquelles j'avais accès de façon simple comme le fond de la Bibliothèque Universitaire de Lettres de Bordeaux-Montaigne mais j'ai vite été limitée. En effet l'association possède une bonne collection pour tout ce qui concerne le Mur de l'Atlantique, et notamment des ouvrages qui sont introuvables dans les bibliothèques plus classiques. Ne pas pouvoir effectuer les recherches moi-même dans les fonds du GRAMASA, suivant mes thèmes de recherches (histoire générale, ouvrages techniques sur le Mur de l'Atlantique, valorisation du patrimoine militaire, etc.), m'a fait perdre du temps et peut-être passer à côté de certains ouvrages.

Cela a été le même problème pour les fonds d'archives. Comme je l'ai expliqué dans la partie précédente, cela fait presque dix ans que les différents membres de l'association consultent les différents fonds d'archives français à la recherche d'informations sur le Mur de l'Atlantique. Ainsi sont principalement concernés les fonds du Service Historique de la Défense (SHD) de Vincennes et de Rochefort. Avec M.Mentel nous sommes donc partis du postulat que ces fonds ont été épluchés de façon exhaustive par l'association. De plus certains des documents sont toujours soumis à un accès réglementé qui nécessite la demande d'une dérogation. L'autre grande partie des sources du GRAMASA proviennent d'Allemagne. Nous avons donc décidé de ne pas m'envoyer réaliser des recherches en archives. Les seules archives où je me suis rendue sont les archives municipales de la ville de Gujan-Mestras. Elles n'avaient pas été consultées intégralement.

Cela signifie donc que la quasi-totalité des documents historiques dont je me suis servie pour travailler provenaient du GRAMASA. Ces documents étant difficiles d'accès, quasiment aucun n'est disponible en ligne. Seul le site internet des *Bundesarchiv-Militärarchiv* de Fribourg possède une bibliothèque en ligne de sa collection de photographies prises durant la guerre.

Or, n'ayant pas accès directement aux collections du GRAMASA, j'ai du passer par M.Mentel pour obtenir les documents dont j'avais besoin.

J'ai pu travailler sur l'intégralité des documents liés à la position du Parc de la Chêneraie, notamment le dossier de la veuve Faret et les rapports de la Résistance très rapidement. Cela a en revanche pris plus de temps pour que M.Mentel me fournisse tous les documents techniques allemands des archives fédérales allemandes, par manque de temps de sa part entre les différentes activités de l'association qu'il mène de front.

J'ai néanmoins sélectionné moi-même les documents que j'estimais le plus pertinent pour mes panneaux parmi l'importante somme d'informations à ma disposition.

B/ Le sujet de valorisation : le Mur de l'Atlantique

La seconde chose qui peut être perçue comme étant une limite est le sujet de valorisation en lui-même : le Mur de l'Atlantique.

En effet, aujourd'hui, assez peu de gens considèrent les blockhaus comme faisant parti du patrimoine français. En interrogeant un groupe de gens lambda, on s'aperçoit que beaucoup préféreraient qu'on détruise ces ouvrages en béton plutôt que les étudier et les valoriser. C'est quelque chose qui change petit à petit, principalement grâce au travail d'associations qui permet de faire découvrir ce champ de recherches à un grand public. Le travail aussi d'institutions comme l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, et notamment les études qui ont été réalisées sur la partie normande du Mur de l'Atlantique permettent aussi de faire bouger les choses.

Ainsi, il a fallu beaucoup de temps à l'association pour faire comprendre à la mairie l'intérêt de l'étude, de la protection et de la mise en valeur des ouvrages du Parc de la Chêneraie.

De plus pendant longtemps, et surtout par les personnes ayant connu la guerre, les blockhaus ont constitué la représentation physique de l'Occupation allemande. Cela représentait toutes les difficultés subies par les populations durant ces quatre années. Mais aujourd'hui les nouvelles générations, se détachent du point de vue de leurs parents ou de leurs grands-parents. Elles parviennent à faire la part des choses et comprennent que ces constructions font parties de notre histoire. Elles désirent comprendre ce qu'il s'est passé durant la guerre et ne souhaitent pas oublier. Les blockhaus peuvent ainsi devenir des lieux de mémoire et permettre aux gens de parler de cette période.

Mais de façon globale, le projet de valorisation des blockhaus du Parc de la Chêneraie a été bien accueilli.

On assiste ensuite à un autre problème, celui de la recherche en elle-même sur le Mur de l'Atlantique. En effet, comme je l'ai déjà dit, ce domaine de recherche reste l'apanage de passionnés, d'érudits et de collectionneurs. Le seul universitaire ayant soutenu une thèse à ce jour sur le sujet est Rémy Desquesnes, son travail est aujourd'hui introuvable puisqu'il n'a jamais été publié dans son intégralité. Il a écrit ensuite quelques livres sur le sujet mais il s'agit en réalité de livres destinés au très grand public et présentant uniquement des généralités sans entrer réellement dans le détail.

Les livres faisant aujourd'hui référence sur le Mur de l'Atlantique sont les ouvrages écrits par Alain Chazette. Or ces ouvrages, si ils sont bien documentés, peuvent s'avérer très compliqués à comprendre pour des novices. En effet le vocabulaire employé par les *bunkerarchéologues* est vraiment très spécialisé, et peu accessible. Il n'existe pas de « manuels pour débutants ».

De plus, on s'aperçoit que parfois ces ouvrages manquent en général d'un peu de rigueur. Ce manque se ressent aussi dans les reconstitutions ou les mises en valeurs des positions du Mur de l'Atlantique. En effet, en général ces sites sont plus l'occasion de présenter une collection d'objets liés de près ou de loin aux bunkers, plutôt que la mise en valeur du bâti en lui-même.

Le GRAMASA fait figure d'exception car dès le départ, l'association s'est donnée un objectif de rigueur scientifique qui se voit à travers les fouilles archéologiques réalisées sur les blockhaus sous-marins du Bassin d'Arcachon ou encore le projet de valorisation du blockhaus du phare du Cap-Ferret.

III – Les autres activités réalisées au sein du GRAMASA

En plus du travail sur la mise en valeur de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie de Gujan-Mestras, j'ai eu l'occasion de participer à d'autres activités de l'association qui m'ont permise de participer à d'autres projets de l'association, mais aussi de leur apporter mes compétences.

A/Le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret (Fig.37)

La première activité que j'ai réalisée en parallèle du travail sur les ouvrages de La Hume a concerné le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret.

Il s'agit du premier projet de valorisation mis en place par l'association. En 2010 le GRAMASA de-

mande l'ouverture d'un ouvrage situé au pied du phare, complètement ensablé depuis la fin des années 1940. Le but est de savoir quel type de blockhaus est concerné et dans quel état il est à l'intérieur. Le bunker a été localisé grâce à des photographies aériennes et servait d'abri de casernement pour les douaniers allemands stationnés au phare. A l'intérieur, il comporte deux salles qui étaient aménagées de la même façon et qui pouvaient abriter en tout vingt personnes.

Le maire de Lège Cap-Ferret, Michel Sammarcelli était présent pour l'ouverture et a tout de suite émis la volonté de dégager l'ouvrage pour en faire un lieu de mémoire. L'association a donc commencé à développer le projet en partenariat avec le service culture de la ville. Dans une première salle ont été installés des panneaux sur le Mur de l'Atlantique et des photographies de la redécouverte. Dans l'autre salle, il a été choisi de la reconstituer à l'identique de ce qu'elle était en 1943. Ainsi les murs ont été doublés et peints, le système électrique et l'éclairage ont été restaurés de la façon la plus ressemblante possible. Du matériel original, récupéré par le GRAMASA, a aussi été réinstallé quand d'autres sont des reproductions comme les lits ou les tables. Une partie des travaux d'aménagements a été réalisée par le GRAMASA.

Le site a été inauguré par M. le maire au cours des Journées Européennes du Patrimoine 2012.

Depuis de nouveaux travaux ont été réalisés dans l'ouvrage, notamment sur le doublage qui a été changé afin de lui donner l'apparence la plus proche possible de ce qu'il y avait à l'origine. C'est donc sur ce chantier que j'ai travaillé durant quelques jours.

B/Les visites guidées

La présentation des différents sites du Mur de l'Atlantique sur le Bassin d'Arcachon est une part importante de l'activité de l'association durant toute l'année. Ainsi, j'ai eu l'occasion d'aider à la préparation d'une visite guidée pour un groupe de scolaires français et leur correspondants belges sur le site de la batterie de l'Eden au Pyla-sur-Mer. J'ai aussi participé à une journée de visite du blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret, organisée pour des classes de CM2 du département.

Enfin j'ai surtout assuré les quatre visites du mois de juillet sur la position du Parc de la Chêneraie. Au cours d'une visite d'une heure et demie environ, je faisais découvrir aux visiteurs l'histoire du Mur de l'Atlantique au travers de la découverte de la position de La Hume. Ainsi je leur expliquais les circonstances de la création de l'*Atlantikwall*, les raisons de l'installation de blockhaus à cet endroit, leur faisait découvrir l'intérieur d'un blockhaus et les aménagements qu'il comportait, etc.

J'ai eu grand plaisir à assister ou à assurer ces visites guidées, en effet, faire partager nos connaissances est une part importante de notre travail, c'est souvent un bon moyen de valoriser le patrimoine que nous apprécions.

C/Le blockhaus de l'Office de Tourisme d'Arcachon (Fig.38)

Enfin le dernier site sur lequel j'ai eu l'occasion de travailler est le blockhaus souterrain du parking de l'Office de Tourisme d'Arcachon. Cet ouvrage a été redécouvert en mars 2015 à l'occasion de travaux effectués sur le parking. Le GRAMASA avait été contacté par la mairie d'Arcachon afin d'apporter son expertise sur le sujet. Quand l'ouvrage a été ouvert, tout le monde s'est aperçu qu'il était resté en excellent état. En effet, après quelques recherches historiques, nous avons appris que dès 1946, une entreprise avait été recrutée afin d'araser le haut de l'ouvrage pour pouvoir construire le parking

dessus. Il a donc été scellé cette année là, empêchant les ferrailleurs de venir récupérer le matériel contenu à l'intérieur. Il s'agit d'un blockhaus de type 502 pouvant abriter deux groupes de combat de dix personnes. Mais cet ouvrage est particulier car à l'intérieur nous avons retrouvé que neuf lits, un coin de la pièce était consacré à un central téléphonique nous laissant penser que ce blockhaus servait en réalité de poste de commandement.

Dès sa découverte, Monsieur le maire d'Arcachon, Yves Foulon, avait fait part à l'association la volonté de restaurer l'ouvrage et de l'intégrer dans les futurs bâtiments de l'Office de Tourisme et de la médiathèque.

En raison de l'excellent état de conservation de l'ouvrage, nous avons pris contact avec le Service Régional de l'Archéologie afin de leur demander conseil. Ils ont donné leur accord sur l'organisation d'une campagne de fouilles programmées durant l'été. Durant la fin de l'année 2015, j'ai aidé Marc Mentel à mettre en place la méthodologie pour le bon déroulement des fouilles et le bon enregistrement des données. Afin de préparer l'étude archéologique, nous avons d'abord entrepris entre les mois de mars et d'avril, sur quelques jours, d'enlever l'intégralité du sable qui s'était écoulé dans les sas de l'ouvrage. Il ne s'agissait aucunement de couches archéologiques, mais seulement du sable qui s'était infiltré au cours des décennies de fermeture de l'ouvrage. J'ai néanmoins surveillé les dégagements afin de récupérer les objets qui pouvaient se trouver dans le sable près du sol.

Durant la dernière semaine de mon stage, j'ai préparé les bases de données d'enregistrement du matériel, des photographies, des relevés et des bacs de matériel pour le début de la fouille qui devait de tenir durant le mois d'août et auquel j'ai participé quelques jours après la fin de mon stage.

Toutes ces activités m'ont permis de développer mes compétences, et de diversifier mes tâches durant le stage.

Conclusion

Ce rapport est le résultat de mon travail lors ce stage. J'ai été amenée à effectuer des tâches variées suivant les besoins du projet de valorisation des blockhaus de la Chêneraie. Cette mise en valeur a été mon occupation principale durant ces six mois.

Dans la première partie, nous avons ainsi vu comment a démarré le projet, comment est valorisé le site aujourd'hui. Les missions qui m'avaient été données se divisaient en trois volets. Le premier concernait la mise en place d'un dossier afin de protéger le site au titre des Monuments Historiques, le second concernait le blockhaus de tir, seul bunker aujourd'hui accessible. Le but était de créer le parcours scénographique intérieur pour qu'il puisse être ouvert au public au courant de l'année prochaine. Enfin pour le dernier volet, je devais commencer à réfléchir à la mise en valeur du dernier ouvrage, l'abri de cantonnement.

Ces missions, au fur et à mesure du stage ont été amenées à évoluer. Le premier travail que j'ai effectué a été un travail de recherche, de compilation de données. Le but était de faire un état des lieux, d'une part le site sur lequel je travaillais, et d'autre part sur la recherche sur le Mur de l'Atlantique aujourd'hui, et comment il est valorisé. Cet important travail m'a amenée à aborder différemment le projet sur lequel je travaillais. J'ai ainsi voulu rajouter un panneau, détaché du blockhaus anti-char afin d'informer les promeneurs, joggeurs et autres visiteurs, de l'histoire du lieu dans le lequel ils se trouvent. De plus, j'ai voulu mettre en place dans le blockhaus anti-char une scénographie qui mette en valeur le bâtiment, le but n'était pas de le remplir du plus d'objets possibles ou le transformer en simple support d'exposition comme j'ai pu le voir au cours de mes visites. Enfin, concernant le volet de mise en valeur du blockhaus de casernement, une partie du travail est avancée dans le sens ou toute la partie recherche est déjà faite.

C'est une satisfaction pour moi de savoir que ce projet sera mis en place. A mon sens, il est important de développer la mise en valeur d'ouvrages du Mur de l'Atlantique, qui sont une partie de notre patrimoine. Finalement, c'est un site qui sera amené à évoluer au fil du temps, des nouvelles données, de nouveaux moyens, des retours des visiteurs et je serai heureuse de participer à ces changements.

Bibliographie

RAGOT Jacques, *Arcachon et ses environs pendant l'occupation (1940-1944)*, Jacques Ragot, La Teste, 1990.

VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, les éditions du demi-cercle, Paris, 1991.

CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain, PAICH Bernard, *Atlantikwall, Le Mur de l'Atlantique en France 1940-1944*, Éditions Heimdal, Bayeux, 1995.

DAZENS Jean, *Gujan – Mestras*, collection Mémoire en Images, éditions Alan Sutton, Joué-lès-Tours, 2001.

CASTANDET Léo, *La Hume et le Tourisme, des origines à nos jours*, Office de Tourisme de Gujan – Mestras, Gujan – Mestras, 2002.

DESQUESNES Rémy, *1940 – 1944, l'histoire secrète du Mur de l'Atlantique : de l'organisation Totd au débarquement en Normandie*, Éditions des Falaises, Fécamp, 2003.

GARNIER Bernard, QUELLIEN Jean, *La main d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Actes du colloque des 13-15 décembre 2001 à Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen, 2003.

NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, L'Harmattan, Paris, 2003.

CHAZETTE Alain *et alii*, *Armements et ouvrages de forteresse du Mur de l'Atlantique*, volume 1, éditions Histoire et Fortifications, Paris 2006.

CHEVANDIER Christian, DAUMAS Jean-Claude, *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006.

GAIDA Peter, *Camps de travail sous Vichy, les « groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord, 1940-1944*, Thèse soutenue en 2007 entre les universités de Brème et Paris 1 Sorbonne-Panthéon, Atelier National de Reproduction des Thèses, Paris, 2007.

CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain *et alii*, *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Éditions Histoire des Fortifications, Paris, 2008.

FLEURIDAS Patrick, HERBOTS Karel, PEETERS Dirk, *Constructions normalisées 600-699, 700-704, Regelbauten*, Patrick Fleuridas, Saint-Molf, 2008.

ESCARPIT Robert G., *Chronique de la Guerre du Médoc, Les Va-nu-pieds superbes*, éditions Cairn, Pau, 2009.

MENTEL Marc, *Dossier préliminaire de fouille du bunker 506d pour canon anti-char de la Hume*, GRAMASA, Gujan – Mestras, 2009.

FLEURIDAS Patrick, HERBOTS Karel, PEETERS Dirk, *Constructions normalisées de l'armée de l'air, Regelbauten der Luftwaffe*, Patrick Fleuridas, Saint-Molf, 2010.

LEULEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean (dir), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, Ministère de la Défense, Paris, 2010.

MEYNEN Nicolas (dir), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010.

PRIEUR Jérôme, *Le Mur de l'Atlantique, Monument de la Collaboration*, Éditions Denoël, Paris, 2010.

DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique de la Loire à la Bidassoa*, Éditions Ouest-France, Rennes, 2011.

PEROUSE DE MONCLOS Jean-Marie, *Architecture, Description et vocabulaire méthodiques*, Éditions des Patrimoines, Centre des monuments nationaux, Paris, 2011.

DESQUESNES Rémy, *Le Mur de l'Atlantique, les Batteries d'Artillerie*, Éditions Ouest-France, Rennes, 2012.

ARNAUD Patrick, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*, CNRS Éditions, Paris, 2014.

DUBERNAT Jean-Guy, *L'Organisation Todt, une organisation allemande au cœur de la collaboration*, Éditions Ouest-France, Rennes, 2014.

CARPENTIER Vincent, MARCIGNY Cyril, *Archéologie du Débarquement et de la Bataille de Normandie*, Collection Histoire, éditions Ouest-France, Rennes, 2014.

MEYNEN Nicolas, ORGEIX (d') Emilie, *Battre le littoral, Histoire, reconversion et nouvelles perspectives de mise en valeur du petit patrimoine militaire maritime*, Collection Architectures, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2014.

DESQUESNES Rémy, *Le Mur de l'Atlantique*, Éditions Ouest-France, Rennes, 2015.

→ Rapports de fouilles

MENTEL Marc, « Étude de la batterie des Gaillouneys, EA 1737 », *Bilan scientifique 2011*, Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015.

MENTEL Marc, Notice, rapport de fouilles 2012, OA 1763, *Étude de la batterie des Gaillouneys*.

MENTEL Marc, *Étude de la batterie des Gaillouneys*, rapport final d'opération archéologique sous-marine 2013, GRAMASA, 2013.

MENTEL Marc, *Étude des ouvrages d'Hortense, point d'appui Ar.34a du Mur de l'Atlantique*, Rapport final d'opération archéologique sous-marine, GRAMASA, 2014.

→ Articles

LOUBINEAUD Maurice, « La Hume, Station Balnéaire d'avenir », *Revue Municipale*, Gujan – Mestras, 2e trimestre 1964.

« Annonce de la création d'un parc paysager à la place de l'ancien camping », *Revue Municipale*, Gujan – Mestras, 1988.

« Inauguration du Parc de la Chêneraie », *Revue Municipale*, Gujan – Mestras, 1989.

BOUGEARD Christian, « Les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique », GARNIER Bernard, QUELLIEN Jean, *La main d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Actes du colloque des 13-15 décembre 2001 à Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen, 2003 pages 185-204.

GAIDA Peter, « Le Mur de l'Atlantique en Aquitaine : maîtres d'ouvrages et travailleurs forcés au service d'Hitler », GARNIER Bernard, QUELLIEN Jean, *La main d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Actes du colloque des 13-15 décembre 2001 à Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen, 2003, pages 285-306.

LACHAISE Bernard, « Les travailleurs de Gironde exploités par le IIIe Reich », GARNIER Bernard, QUELLIEN Jean, *La main d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Actes du colloque des 13-15 décembre 2001 à Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen, 2003, pages 269-284.

DURAND Sébastien, « Politiques de rémunération dans les entreprises de la Gironde oc-

cupée, Contraintes allemandes et stratégies patronales », CHEVANDIER Christian, DAUMAS Jean-Claude, *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006, pages 339-357.

GAIDA Peter, « Les camps de travail de l'Organisation Todt en France 1940-1944 », CHEVANDIER Christian, DAUMAS Jean-Claude, *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006, pages 235-255.

LEMMES Fabian, « Les conditions de travail dans les entreprises françaises du bâtiment et des travaux publics enrôlés dans l'Organisation Todt », CHEVANDIER Christian, DAUMAS Jean-Claude, *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006, pages 217-233.

DAZENS Jean, « Bassin d'Antan, 1943 », *Dépêche du Bassin* n°677 du 7 au 13 mai 2009.

SAFFROY Frédéric, « De Vauban à Todt : dépasser la propagande pour s'appropriier le patrimoine côtier. Le projet « sur les traces du passé » à Martigues », MEYNEN Nicolas, ORGEIX (d') Emilie, *Battre le littoral, Histoire, reconversion et nouvelles perspectives de mise en valeur du petit patrimoine militaire maritime*, Collection Architectures, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2014.

BROUSTEY PARSON Jacqueline, « "Le Parc de la Chêneraie" jadis, naguère et maintenant », *Société Historique et Archéologique d'Arcachon*, publié sur son site internet: <http://shaa.fr/pb/?p=1758>.

DUBROCA Jean, «150e anniversaire d'Arcachon – La Résistance s'organise », Chronique n°131, Radio Côte d'Argent, version écrite disponible sur le site internet de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, <http://shaa.fr/pb/?p=2716>.

DUBROCA Jean, «150e anniversaire d'Arcachon – La Résistance traquée », Chronique n°132, Radio Côte d'Argent, version écrite disponible sur le site internet de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, <http://shaa.fr/pb/?p=2719>.

DUBROCA Jean, «La Teste résiste », Chronique « Croquis du Bassin, Radio Côte d'Argent, version écrite disponible sur le site internet de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, <http://shaa.fr/pb/?p=2847>.

Webographie

http://www.normandiememoire.com/fr_FR/content/view/id-1-accueil

Site internet de la région Normandie dédié à la Seconde Guerre mondiale et au Débarquement.

<http://shaa.fr/>

Site internet de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon.

<http://gael.gironde.fr/>

Bibliothèque en ligne des Archives Départementales de la Gironde.

<http://www.atlantikwall.co.uk/>

Site anglais recensant les sites du Mur avec les localisations et photographies

<http://www.atlantikwall.mynetcologne.de/Atlantikwall/index.html>

Site allemand permettant de télécharger des coordonnées Google Earth des différentes positions du Mur de l'Atlantique avec les plans et les types des bunkers de la position.

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Site internet présentant des cartes géoréférencées du territoire français. Il donne aussi accès à d'autres informations comme des prises de vue aériennes anciennes de l'IGN.

<http://www.atlanticwall.polimi.it/museum/index.html>

Site internet du projet *Atlantikwall Linear Museum*

<http://www.littre.org/>

Version en ligne du dictionnaire d'Emile Littré paru à la fin du XIXe siècle.

<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Le trésor de la langue française informatisé, CNRS, Université de Lorraine

<http://www.bundesarchiv.de/index.html.de>

Site internet des archives fédérales allemandes, archives numérisées en ligne

<http://www.atlas-historique.net/cartotheque.html>

Fonds de cartes vierges

<http://www.bunkerbehoud.com>

Bunker restauré aux Pays-Bas

<http://www.ina.fr/>

Site internet de l'Institut National de l'Audiovisuel

<http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=docListe>

Site internet du fond Gaumont – Pathé qui rassemble des films tournés entre la fin du XIXe siècle et la fin du XXe siècle et comprend notamment une importante collection de films tournés durant la guerre.

<http://archives.ecpad.fr/>

Agence d'images de la Défense

<http://caen.armadillo.fr/app/photopro.sk/caen/?>

Catalogue des collections du Mémorial de Caen. Le musée conserve une importante collection de plans, témoignages écrits et de photographies de la Seconde Guerre mondiale.

Sources

Archives municipales de Gujan-Mestras

- 283W17 – Ville de Gujan-Mestras – *Aménagement du Parc de la Chêneraie, 1988 – 1989.*
- 248W15 – Permis de Construire – Barsacq à Camping de La Hume, *Permis de construire n°34.749 du 28/04/1960 de la maison du gardien du camping.*
- 1D7 – *Registre des délibérations du Conseil Municipal – 1927-1947.*
- 144W2 – *Registre des délibérations du Conseil Municipal – 1954-1965.*
- *Bulletin municipal de Gujan - Mestras, n°1, 1967.*

Bundesarchiv-Militärarchiv, Fribourg

- *Wasserversorgung* : liste des bunkers du Mur de l'Atlantique alimentés en eau.
- Fond de photographies de guerre <http://www.bild.bundesarchiv.de/> :
 - *Soldats allemands au repos dans l'estuaire de la Gironde
 - *Travailleurs de l'Organisation Todt sur un blockhaus de la dune du Pilat
 - *Soldat dans un tobrouk à Soulac sur Mer
- Plans techniques :
 - *Plan technique de portes à doubles vantaux
 - *Plan technique de portes à simple vantail
 - *Plan technique d'un périscope de type 754P3
 - *Plan technique d'un ventilateur de type HES 2,4
- Plan type
 - *Plan type d'un blockhaus de type 631
 - *Plan type d'un blockhaus de type 621
 - *Plan type d'un blockhaus de type 506

Service Historique de la Défense, Rochefort et Vincennes

→ 3 DD2 0837 – *Dossier de demande de destruction d'ouvrages ex-allemands, Domaine du Canal, La Hume, 29 juillet 1948.*

→ 5P34 – *Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire daté du 3 mars 1944.*

→ 5P34 – *Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire daté du 28 mars 1944.*

→ 7P135 – *Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire daté du 15 avril 1942 sur le Mur de l'Atlantique et les défenses des côtes méditerranéennes françaises.*

→ 9 P 174 – *Lettre et carte détaillée de toutes les installations réalisées par les Allemands en novembre 1944 à La Hume et au lac de Cazaux.*

→ 9P174 – *Carte de l'opération Colchique d'Automne.*

→ *Fond Atlantikwall*

→ *Général de la Barre de Nanteuil, Historique des unités combattantes de la Résistance (1940-1944), Gironde, Ministère des armées, État-Major de l'Armée de Terre, Service Historique, Château de Vincennes, 1974.*

Collections privées

→ *Collection Annie Daurelle :*

**Photographie de l'entrée du camping de la Chêneraie en 1961.*

→ *Collection Claude Bernède :*

**Photographies de la maison du gardien du camping et du blockhaus durant les années 1970.*

→ *Collection Jacqueline Broustey Parson :*

**Photographie de La Hume en 1959*

→ *Collection particulière :*

**Photographies de la construction des pistes en béton du Vigean (33).*

Témoignages

→ Entretien avec Claude Bernède, fils d'un des gardiens du camping, 24 février 2016.

→ Entretien avec Jean Daurelle, gardien du camping entre 1960 et 1970 environ, 2007.

→ Entretien avec René Lubat, travailleur pour l'Organisation Todt, 10 octobre 2008.

Sources vidéos

→ Institut National de l'Audiovisuel, <http://www.ina.fr/> :

*<http://www.ina.fr/video/AFE86001896> : France actualités, Le Mur de l'Atlantique est terminé, 30 avril 1943.

*<http://www.ina.fr/video/AFE86002314>: France actualités, Le général Oshima visite le Mur de l'Atlantique, 3 décembre 1943.

→ Fond Pathé-Gaumont <http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=docListe> :

*http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=doc&id_doc=18963&rang=13 : Le Mur de l'Atlantique, Pathé journal d'actualités, 12 avril 1944.

*http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=doc&id_doc=159937&rang=12 : Attaque et bombardement du Mur de l'Atlantique, Gaumont actualités, 1944.

*http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=doc&id_doc=159330&rang=3 : Débarquement du 5 juin 1944, France, arrivée des Alliés sur les plages normandes, Gaumont actualités, 1944.

*http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=doc&id_doc=25095&rang=17: Démolition du Mur de l'Atlantique en Hollande, Pathé journal d'actualités, 3 novembre 1948.

*http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=doc&id_doc=233270&rang=25: Destruction d'un bunker. Le Mur de l'Atlantique est encore là, La Haye (Pays-Bas), Gaumont journal d'actualités, 26 août 1954.

*http://www.gaumontpathearchives.com/index.php?urlaction=doc&id_doc=21628&rang=18: Fortifications hitlériennes rongées par la mer en Hollande, Pathé journal d'actualités, 28 septembre 1950.

→ *Le Mur de l'Atlantique, monument de la collaboration*, documentaire réalisé par Jérôme Prieur, 2010.

Divers

→ *Mémoires de posthumes de Marie Bartette*, parues dans le Journal d'Arcachon à partir du n°1162 du 3 décembre 1966 et republiées par la Société Historique et Archéologique d'Arcachon sur son site internet :

<http://shaa.fr/pb/?p=682>

<http://shaa.fr/pb/?p=707>

<http://shaa.fr/pb/?p=712>

<http://shaa.fr/pb/?p=724>

<http://shaa.fr/pb/?p=727>

<http://shaa.fr/pb/?p=649>

→ Carte Michelin au 1/250 000e, 1945

→ *Handbook of the Organisation Todt*, MIRS-London, Mars 1945.

→ *Journal d'Arcachon* daté du 30 août 1944, republié par la Société Historique et Archéologique d'Arcachon sur son site internet, <http://shaa.fr/pb/?p=519>.

→ Exposition *Secret défense sur le Bassin d'Arcachon*, mai 2010, Lège Cap-Ferret. <http://www.ville-lege-capferret.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-37.html>

Lexique

Abri de casernement

Il s'agit d'un blockhaus servant à abriter les soldats en cas de bombardement.

AOK (*Armeeoberkommando*)

En français, ce terme désigne le haut commandement de l'armée allemande.

Atlantikküste

Division des côtes françaises établie par la *Kriegsmarine*, désigne la portion de côte allant de Saint-Malo à la frontière espagnole.

Elle est subdivisée en trois secteurs : Bretagne, Loire-Gironde et Gascogne.

***Bauleitungen* (direction de la construction)**

Echelon local de la direction de l'OT.

***Blitzkrieg* (guerre éclair)**

Tactique de combat allemande visant à envoyer des divisions de *Panzer* (blindés) enfoncer les rangs de l'ennemi appuyés par l'aviation.

« Drôle de Guerre »

Période entre septembre 1939 et mai 1940 durant laquelle il ne se passe rien. La France ne peut pas s'engager militairement en Pologne. Elle tente d'envahir la Sarre mais échoue. Elle mène une guerre d'asphyxie de l'Allemagne en attendant que l'industrie française puisse suivre les besoins de l'armée.

Expression inventée par Roland Dorgelès.

Einsatzgruppe

Direction du théâtre d'opération de l'Organisation Todt, *West* pour la France. La direction centrale (*OT Zentrale*) est à Berlin.

***Festung* (pl. *festungen*)**

Forteresse, classification du Mur de l'Atlantique donnée à certains ports ou secteurs dont la protection est prioritaire.

Festungs pionier stab

Génie de forteresse allemand.

Flak

Artillerie antiaérienne, dépend de la *Luftwaffe* ou de la *Kriegsmarine*.

Französische Südküste

Division des côtes françaises établie par la *Kriegsmarine*, désigne la portion de côte méditerranéenne.

Elle est subdivisée en deux secteurs : Languedoc et *Französische Riviera*.

Heer

Armée de terre allemande.

Kanalküste

Division des côtes françaises établie par la *Kriegsmarine*, désigne la portion de côte allant de la frontière des Pays-Bas à Saint-Malo.

Elle est subdivisée en 4 sous-secteurs : Pas-de-Calais, Seine-Somme, Normandie, *Kanalinseln* (Îles anglo-normandes).

Kriegsmarine

Marine allemande

Elle est positionnée dans les grands ports de la Somme et de l'Atlantique pour préparer l'invasion de l'Angleterre.

Après l'abandon du projet, elle s'occupe principalement du mouillage de mines au large, les vedettes lance-torpilles continuent à maintenir la pression dans la Manche.

Elle agit principalement via les *U-Boote*.

KVA (Küsten Verteidigungs Abschnitt)

Ce terme désigne en français les secteurs de défense côtière.

Ligne Siegfried

Ligne de défense construite durant la première Guerre Mondiale le long de la frontière ouest de l'Allemagne, elle est renforcée ensuite par le Westwall.

Luftwaffe

Armée de l'air allemande. Elle forme une force à part, et possède en plus de ses forces propres des unités de détection, de transmission, une artillerie antiaérienne (*Flak*) et des parachutistes.

Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF)

Commandement militaire en France.

C'est l'autorité centrale du système d'occupation allemand, subordonnée au commandant en chef de l'armée de terre. Elle est installée à Paris dans l'hôtel Majestic.

Ses missions sont le contrôle et la surveillance de l'administration du pays, la maintenance de l'ordre et de la sécurité.

Elle est divisée en deux états-majors *verwaltungsstab* et *kommandostab*.

***Oberbauleitungen* (direction supérieure de la construction)**

Echelon régional de la direction de l'Organisation Todt (Pour l'Aquitaine, il s'agit de Bordeaux).

***Oberbefehlshaber West* (OB West)**

Commandant en chef des forces terrestres à l'Ouest, pour la zone occupée. Il possède une autorité limitée car toutes ses décisions doivent être approuvées par Hitler.

Ses missions principales sont au départ la préparation de l'invasion de l'Angleterre et de Gibraltar, puis après l'abandon du projet, la protection des côtes occidentales d'un débarquement.

Opération *Barbarossa* (Barberousse)

Opération visant l'invasion de l'URSS par les forces du Reich.

Opération *Herbstzeilose* (Colchique d'automne)

Opération visant le retrait des troupes allemandes du sud-ouest et du centre-ouest de la France vers l'est du pays.

Opération *Seelöwe* (Lion de Mer)

Opération visant le débarquement et l'invasion de l'Angleterre.

Organisation Todt (OT)

Créée en 1938 par l'ingénieur Fritz Todt, elle est au départ dédiée à la construction des autoroutes et à la fortification du *Westwall*. Puis après elle accompagne l'armée où elle se charge de tous les travaux du génie. Elle sert de transmission entre l'armée allemande et les entreprises privées. À partir de 1941 elle construit les bases sous-marines de l'Atlantique puis le Mur de l'Atlantique.

Elle fait travailler des employés allemands mais réquisitionne aussi les prisonniers des camps d'internement, les travailleurs volontaires ou réquisitionnés.

***Regelbau* (pl. *Regelbauten*)**

Plans-type mis au point par l'Organisation Todt pour les lignes de fortifications bétonnées comme le *Westwall* ou le Mur de l'Atlantique.

***Stützpunkte* (Stp.)**

Classification d'une position du Mur de l'Atlantique : point d'appui.

Il assure la protection d'un périmètre de défense restreint et contribue à la continuité du plan de feu de la ligne littorale).

Stützpunktgruppen

Classification d'une position du Mur de l'Atlantique : groupe de points d'appui.

Il est défini comme étant un complexe militaire construit dans une zone restreinte mais très névralgique, il rassemble la totalité des batteries, *Stützpunkte* et *Widerstandnest*.

Tobrouk

Aussi appelés *Ringstand*, les tobrouks sont des abris bétonnés avec une ouverture circulaire à leur sommet dans lequel un soldat peut se tenir debout. Il est en général équipé d'un fusil mitrailleur.

U-Boote (Unterseeboote)

Sous-marins allemands

Ils entrent vraiment en action avec l'entrée en guerre des USA.

Ils partent des bases sous-marines de Brest, Lorient, Saint-Nazaire, La Pallice et Bordeaux.

On voit un effectif de 400 sous-marins placés sur l'Atlantique mais aussi en Méditerranée. Ils agissent dans la zone de l'Atlantique non couverte par les avions alliés pour un maximum de dégâts. Mais avec le développement des radars et de l'aviation en 1943, les *U-Boote* se replient dans l'Atlantique Sud et perdent de leur efficacité.

Ils dépendent de la direction du commandant en chef des *U-Boote (Befehlshaber der Unterseeboote)*.

Wehrgeologues

Unités de géologues chargés d'étudier le terrain avant l'implantation des positions.

Westwall

Ligne de défense construite à partir de 1938 par l'Organisation Todt et faisant face à la ligne Maginot.

Widerstandsnester

Classification de portion du Mur de l'Atlantique : nid de résistance.

Figures

Liste des figures

- Fig.1 – Carte de localisation du site
- Fig.2 – Carte générale du Mur de l'Atlantique sur le Bassin d'Arcachon
- Fig.3 – Plan de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie
- Fig.4 – Vues générales du site
- Fig.5 – Panneaux installés par le GRAMASA en 2012 sur le blockhaus de tir
- Fig.6 – Liste des blockhaus de type 506 en France
- Fig.7 – Carte de localisation des blockhaus de type 506 en France
- Fig.8 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique classés au titre des Monuments Historiques
- Fig.9 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique inscrits au titre des Monuments Historiques
- Fig.10 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique labellisés patrimoine du XXe siècle en France
- Fig.11 – Liste non exhaustive des sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public en France
- Fig.12 – Panneau d'histoire générale
- Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques
- Fig.14 – Plans des blockhaus de type 506 et 506b
- Fig.15 – Plans des blockhaus de type 506c et 506d
- Fig.16 – Plan-type allemand du blockhaus de type 631
- Fig.17 – Plan du blockhaus 506d du Parc de la Chêneraie
- Fig.18 – Photographie de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie prise depuis le sud
- Fig.19 – Photographie de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie prise depuis le nord
- Fig.20 – Emplacement des panneaux dans le blockhaus 506d
- Fig.21 – La casemate de tir de type 506d
- Fig.22 – Exemples de relevés réalisés dans le blockhaus
- Fig.23 – Modèle 3D du blockhaus réalisé sous le logiciel Blender
- Fig.24 – *La vie dans un blockhaus*
- Fig.25 – La sortie de secours, hypothèses de reconstitutions
- Fig.26 – Le chauffage, poêle de forteresse Wt 80 k
- Fig.27 – Le système téléphonique
- Fig.28 – Les portes blindées
- Fig.29 – Le périscopes
- Fig.30 – La salle de tir, le canon anti-char 4,7 cm *festungspak* 36 (t) Skoda
- Fig.31 – La soute à munitions
- Fig.32 – Le système de ventilation, modèles HES 1,2 et 2,4
- Fig.33 – Le Mur de l'Atlantique
- Fig.34 – L'Organisation Todt et les constructeurs du Mur
- Fig.35 – La Résistance sur le Bassin d'Arcachon
- Fig.36 – Le plan électrique pour le blockhaus 506d du Parc de la Chêneraie
- Fig.37 – Le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret
- Fig.38 – Le blockhaus du parking de l'Office de Tourisme d'Arcachon

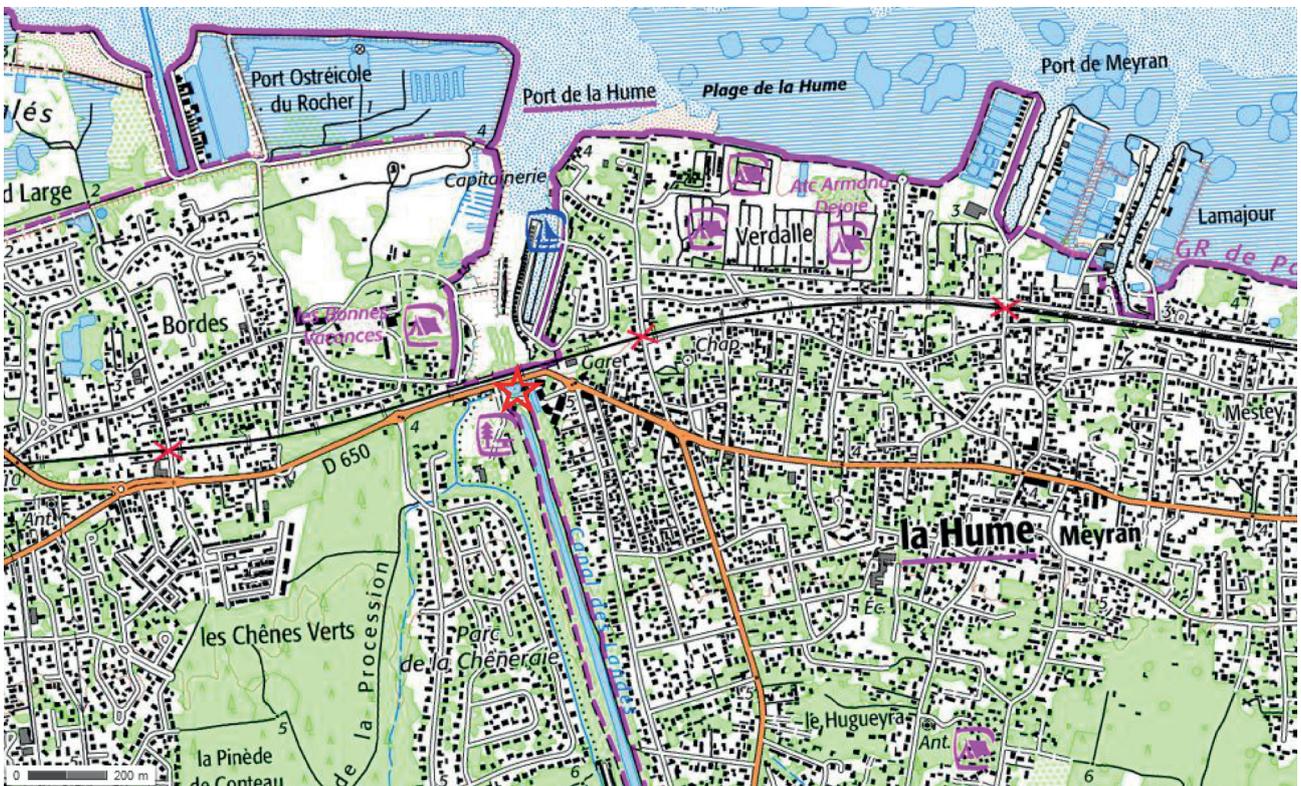


Fig.1 – Cartes de localisation du site (d'après Géoportail)



Fig.2 – Carte générale du Mur de l'Atlantique sur le Bassin d'Arcachon
(A.Chaigneau d'après M.Mentel)

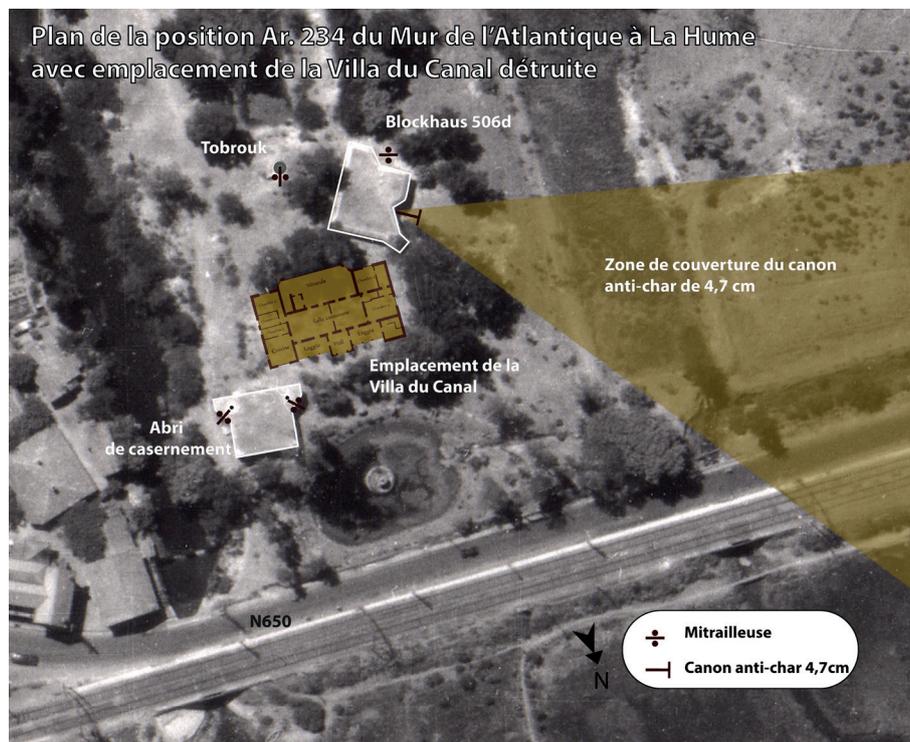


Fig.3 – Plan de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie
(A.Chaigneau d'après M.Mentel)



Butte de terre sous laquelle se trouve la façade de l'abri de casernement 621



Entrée du blockhaus anti-char de type 506d



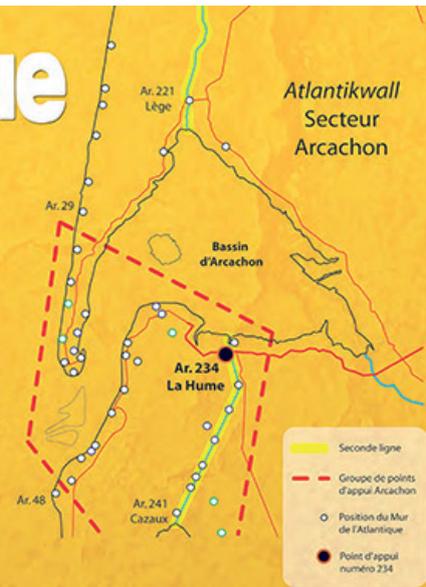
Fenêtre de tir du blockhaus anti-char de type 506d

Fig.4 – Vues générales du site
(A.Chaigneau)

Le Mur de l'Atlantique à La Hume

Après la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, la 7^{ème} armée allemande installe son poste de commandement (PC) à Bordeaux et déploie des troupes autour du Bassin d'Arcachon, situé en zone occupée. Un an plus tard, Hitler lance son offensive contre l'URSS. En décembre 1941, il ordonne la construction d'une ligne défensive côtière du Cap Nord en Norvège jusqu'à la frontière espagnole. Cette ligne a pour but de repousser un débarquement des alliés par la façade Atlantique, devenu inéluctable avec l'entrée en guerre des États-Unis. Ce système de fortifications, qui portera le nom de Mur de l'Atlantique, n'est en réalité pas continu mais constitué d'un enchaînement de positions hétérogènes, qui diffèrent par leur importance et leur matériel.

L'arrivée de la 344^{ème} Division d'Infanterie (DI) à Andernos va marquer un tournant dans la fortification du Bassin d'Arcachon avec une augmentation importante, durant l'année 1942, du nombre de positions côtières du Cap Ferret au Pilat. Une seconde ligne de positions est également créée, avant l'hiver, le long du canal de Lège à Cazaux, destinée à s'opposer à une progression des alliés vers la capitale girondine qui accueille désormais le PC de la 1^{ère} armée allemande. L'état-major du 86^{ème} corps d'armée basé dans la région, pense que l'importance de la ville de Bordeaux en tant que port d'importation et base pour les sous-marins, rend un débarquement très probable, d'autant que le littoral aquitain demeure moins défendu que les autres secteurs de la côte atlantique. Il se prépare donc à une attaque à l'ouest et au sud-ouest de Vendays ainsi que sur les deux côtés du Bassin d'Arcachon.



Vue aérienne de la position numéro 234 du secteur Arcachon, codée Ar.234. Juillet 1949 - Institut Géographique National (Saint Mandé)

Au cours de l'année 1943, plus d'une centaine de bunkers vont être construits par l'organisation Todt pour abriter l'armement, le matériel et le personnel des différentes positions du groupe de point d'appui Arcachon. Le point d'appui de la Hume situé de nos jours à l'entrée du Parc de la Chêneraie n'échappa pas à cette règle. Cette position du mur de l'Atlantique, numéroté 234 (ex n°606) dans ce secteur, est capitale car elle permet de contrôler la seule route reliant Arcachon à Bordeaux. Gujan-mestras est alors occupée par les hommes du 854^{ème} régiment qui a remplacé le bataillon du génie de la division parti dans les Landes. L'occupant n'hésita pas à faire raser la villa et le garage du domaine du canal pour bâtir à la place trois ouvrages bétonnés :

- ☛ un abri pour loger dix hommes de troupe (plan type 621). Ce blockhaus ne pouvant être enterré, compte tenu de la présence d'eau à très faible profondeur, sera camouflé en villa et les murs initialement prévus d'une épaisseur de deux mètres seront élargis à trois mètres.
- ☛ un abri pour canon de forteresse anti-char de 4,7 cm et ses servants (plan type 506d).
- ☛ un petit abri pour un homme appelé Tobrouk. Il est incrusté dans une butte de terre aménagée à cet effet.

Début 1944, la 344^{ème} DI, dont le poste de commandement est désormais situé à Labouheyre, est remplacée par la 159^{ème} division de réserve. Des lors, Gujan-Mestras sera occupée par les troupes du 251^{ème} régiment commandé par l'Oberstleutnant von der Kamer. Le 21 août 1944, il se replie avec ses hommes en direction de Gradignan dans un mouvement coordonné avec le reste de la 159^{ème} division basée dans le sud de l'Aquitaine, c'est l'opération "Herbstzeitlose", Colchique d'automne. Le Bassin d'Arcachon est libéré mais il faudra attendre le 8 mai 1945 pour célébrer la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

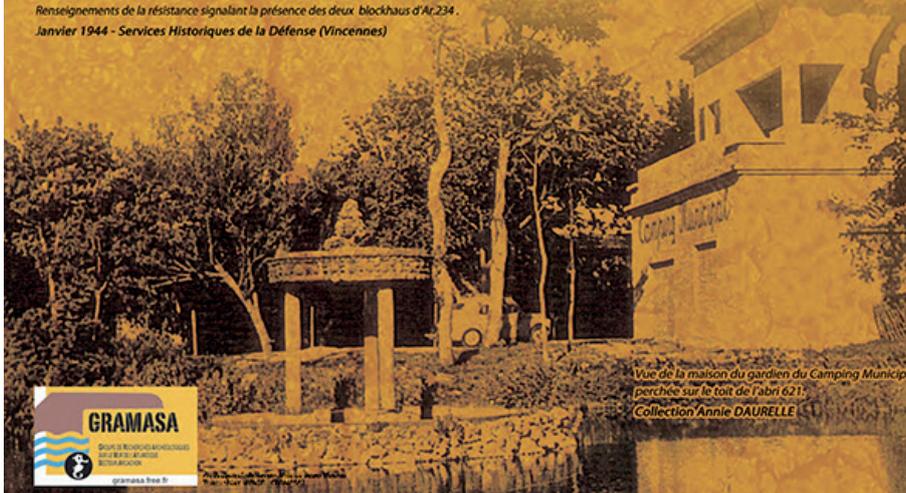


Renseignements de la résistance signalant la présence des deux blockhaus d'Ar.234. Janvier 1944 - Services Historiques de la Défense (Vincennes)

Le 13 juillet 1948, Madame Veuve Faret, propriétaire du Domaine du canal, demanda la destruction du blockhaus de casernement et du Tobrouk auprès du Ministère de la reconstruction afin de construire une nouvelle résidence sur l'emplacement de son ancienne villa. Ce projet n'aboutit pas, et finalement, elle vendit le terrain à la municipalité en 1959. L'année suivante, après quelques aménagements qui entraînèrent la destruction du Tobrouk, la ville de Gujan-Mestras ouvrit le camping "La Chêneraie". En 1988, ce camping municipal qui accueillait les estivants le long du canal fut transféré près de la plage de la Hume au Lieu-dit Verdalle pour faire place à un parc paysager. Les sanitaires seront démolis et la maison du gardien du camping, construite sur le toit du blockhaus de casernement, fut rasée afin d'aménager une plate-forme de perspective. Avant l'ouverture du parc de la Chêneraie au public en février 1989, les bunkers seront couverts de terre, de plantations et de végétation afin de les maquiller. Aujourd'hui ces ouvrages longtemps cachés se dévoilent de nouveau à nous pour raconter et transmettre aux nouvelles générations une période importante de l'histoire de notre ville.



Villa du Canal photographiée par un soldat allemand. Septembre 1940 - Collection GRAMASA



Vue de la maison du gardien du Camping Municipal perchée sur le toit de l'abri 621. Collection Annie DAURELLE



Fig.5 – Panneaux installés par le GRAMASA en 2012 sur le blockhaus de tir (GRAMASA et ville de Gujan-Mestras)

Anatomie de la Casemate anti-char de La Hume

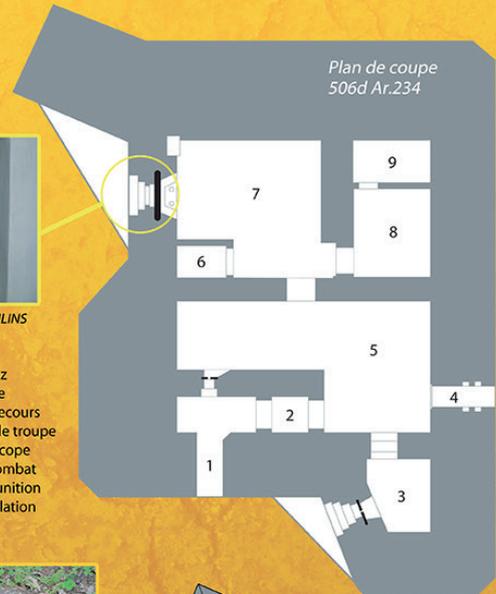
Le bunker de type 506d n'a été que très rarement construit sur l'ensemble du Mur de l'Atlantique. Celui de La Hume est un des derniers encore visible.

Il était destiné à abriter un canon anti-char de 4,7 cm d'origine tchécoslovaque ainsi que le personnel et les munitions.

Le tube de l'arme était inséré dans une rotule. Cette sphère métallique était percée de deux autres orifices prévus pour l'utilisation d'une mitrailleuse et de la lunette de visée. Un système permettait de recueillir les douilles et de les stocker à l'extérieur dans une fosse, afin d'éviter l'encombrement de la salle de combat. Une série de ventilateurs permettait d'évacuer les gaz et d'assurer une surpression dans les différentes pièces de l'ouvrage de forteresse. Le canon était protégé contre les tirs de l'assaillant par un mur de flanquement de trois mètres d'épaisseur et par une plaque de blindage amovible.



Vue extérieure de la rotule - JJ MOULINS



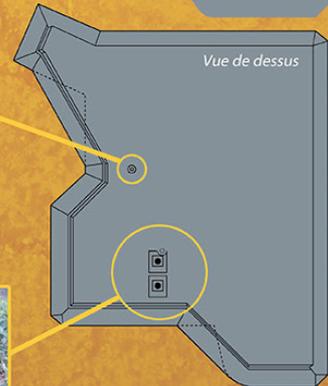
- 1 - Entrée
- 2 - Sas anti-gaz
- 3 - Caponnière
- 4 - Sortie de secours
- 5 - Chambre de troupe
- 6 - Local périscopes
- 7 - Local de combat
- 8 - Soute à munition
- 9 - Local ventilation



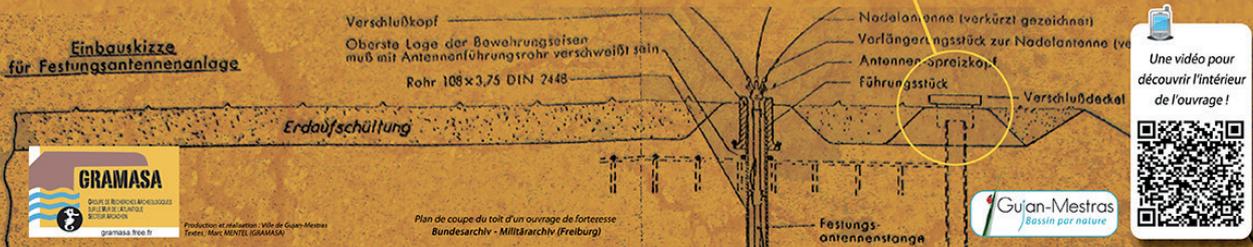
Canon anti-char de 4,7 cm pour ouvrage de forteresse (4,7 cm Festungspak 36(t)). German Occupation Museum de Guernesey - Photos de Jean-Jacques MOULINS



Orifice de sortie du périscopes.



Le capuchon métallique qui doit être retiré pour sortir et déployer l'antenne. L'ouverture circulaire à la base du premier plot en béton correspond à l'orifice de sortie de la cheminée du poêle de forteresse.



Production et réalisation: ville de Gujan-Mestras
Télé: Max MENDEL GRAMASA

Plan de coupe du toit d'un ouvrage de forteresse
Bundesarchiv - Militärarchiv (Freiburg)



Une vidéo pour découvrir l'intérieur de l'ouvrage!

Fig.5 – Panneaux installés par le GRAMASA en 2012 sur le blockhaus de tir (GRAMASA et ville de Gujan-Mestras)

AOK	Site		Type				Utilisation	État actuel
	KVA	Position	506a	506b	506c	506d		
AOK 15	KVA B	Freie Küste Stp Bruno	X				Couvre en enfilade l'ouest de la position	Sous le sable
		Wn Molenfuss Ost, jetée est			X		Isolé, couvre la plage côté est, protection du port de Dunkerque	Inaccessible ou détruit
		Stp Erich	X				Situé en bord de plage Protection du port de Dunkerque	Sous le sable ou détruit
		Freie Küste Stp Leo			X		Couvre en enfilade la partie Est de la position	/
		Stp Ste-Cécile	X				/	/
AOK 7	KVA H	KVU Gr Riva-Bella	X	X			Ouest : Bunker de type 506b modifié avec ajout d'une caponnière, mais sans salle de ventilation Couvre en enfilade la partie ouest de la position	506a : non visible 506b : Intérieur accessible, tobrouk et murs de flanquement à terre
							Est : Bunker de type 506a Couvre en enfilade la partie est de la position	
	KVA A	KVUGr Festung St-Malo	X				Située à la jonction des fossés nord et est de la position, la casemate sert au flanquement et à la défense de la route d'accès au fort. Il est intégré dans le fort français.	Noyé sous la végétation, mur de flanquement détruit
		Ra230, Cité d'Aleth		X			Prend en enfilade le fossé antichar extérieur	Noyé sous la végétation, non accessible
	KVA C	KVUGr St. Nazaire	X				Inclus dans la forteresse de Ville-ès-Martin	

Fig.6 – Liste des blockhaus de type 506 en France
(A.Chaigneau)

AOK	Site		Type				Utilisation	État actuel
	KVA	Position	506a	506b	506c	506d		
AOK 1	KVA E	Gironde Nord	Gi02, <i>Luneburg</i> , Ronce-les-Bains			X	Prend en enfilade la plage côté ouest de la position	Transformé, sous une maison
			Gi03, <i>Holland</i> , Pointe du Galon d'Or, La Tremblade			X	Couvre le côté ouest de la position	En partie ensablé
			Gi 05, <i>Annaberg</i> , Pointe Espagnole, La Tremblade		X			Sous le sable
			Gi 29, <i>Karlsruhe</i> , Pointe La Vallière, Saint-Georges de Didonne		X		Isolé au nord de la position, couvre la plage	Transformé, sous une maison
		Gironde Sud	Gi 300, <i>Kiel</i> , Pointe de Grave		X		Extrémité est de la position	Sous le sable
			Gi 308, <i>Nimptsch</i> , Soulac Nord			X	Isolé, en limite de la position 308a, <i>Darmstadt</i> , couvre la plage vers le sud-est	Inaccessible, sous la route
		StpGr Arcachon	Ar 34, Cap Ferret			X		Détruit, sous l'eau
			Ar 46, Les Anguillons			X	Défense de la position, prend en enfilade la plage côté sud	Détruit, sous l'eau
			Ar 234, La Hume			X	Sert à la défense de la route Arcachon - Bordeaux	Accessible et valorisable
	KVA F	KVGr St-Jean de Luz	Ba 36, Hôtel du Palais, Biarritz			X	Placé au bord d'une route	Transformé en chaufferie par l'hôtel

Fig.6 – Liste des blockhaus de type 506 en France
(A.Chaigneau)

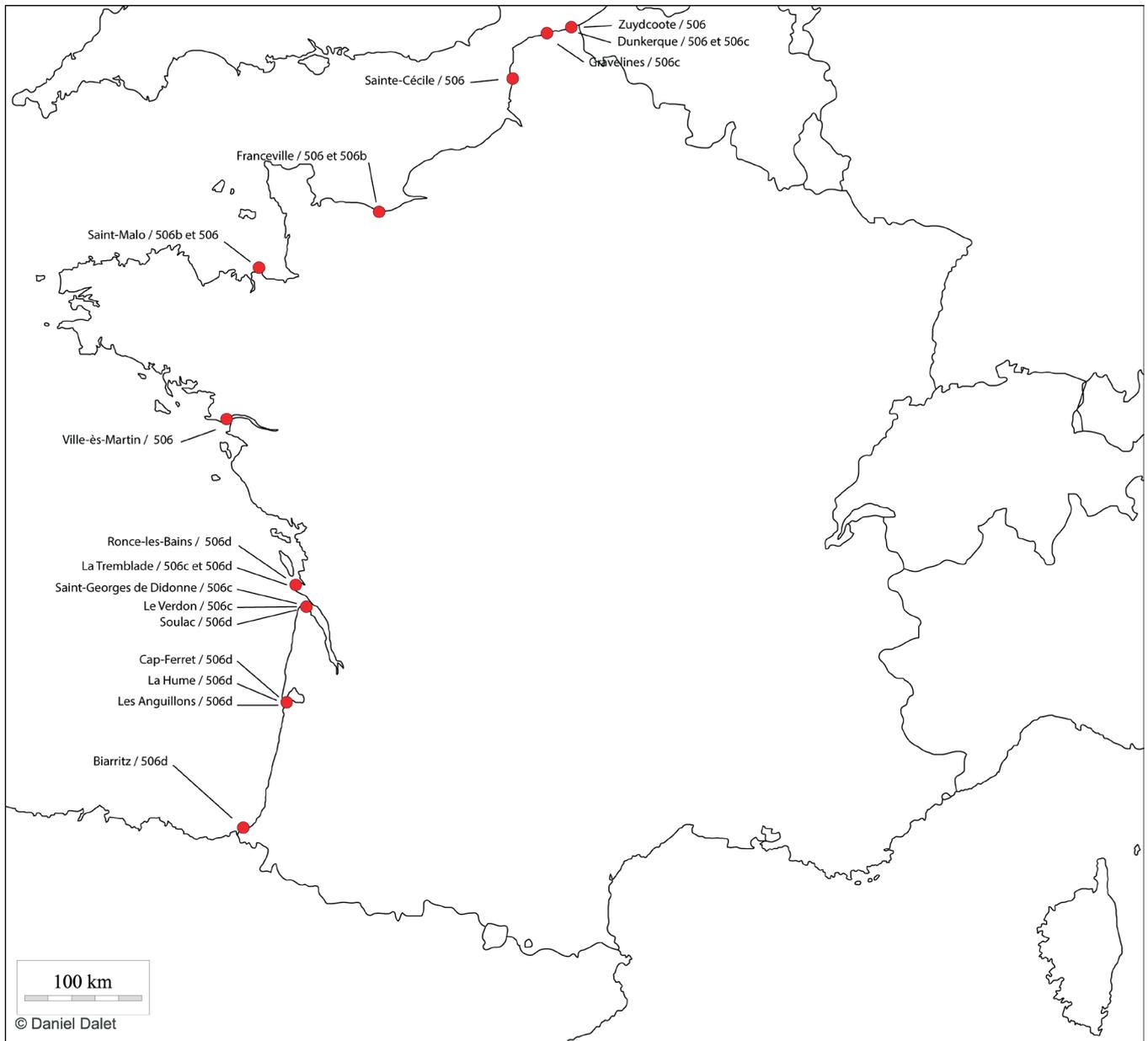


Fig.7 – Carte de localisation des blockhaus de type 506 en France
(A.Chaigneau)

→ Batterie d'artillerie de Longues

Localisation : Longues-sur-mer (14)

Propriétaire : État

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 25/10/2001

Accessibilité du site : Ouvert au public

Fiche Mérimée

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=TOUT&VALUE_1=&FIELD_2=cmer1&VALUE_2=&FIELD_3=cmer6&VALUE_3=&FIELD_4=cmer2&VALUE_4=%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27&FIELD_5=cmer3&VALUE_5=&FIELD_6=cmer4&VALUE_6=&FIELD_7=Appellation&VALUE_7=&FIELD_8=Date%20protection&VALUE_8=&NUMBER=13&GRP=12&REQ=%28%28%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27%29%20%3aDENO%2cPDEN%2cACTU%2cMHPP%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=MH

→ Batterie d'artillerie du Roule

Localisation : Cherbourg-Octeville (50)

Propriétaire : État, Ministère de la Défense

Type de position : Batterie d'artillerie servant à la défense de Cherbourg.

Date de protection : 23/02/1995

Accessibilité du site : Ouvert au public

Fiche Mérimée

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=TOUT&VALUE_1=&FIELD_2=cmer1&VALUE_2=&FIELD_3=cmer6&VALUE_3=&FIELD_4=cmer2&VALUE_4=%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27&FIELD_5=cmer3&VALUE_5=&FIELD_6=cmer4&VALUE_6=&FIELD_7=Appellation&VALUE_7=&FIELD_8=Date%20protection&VALUE_8=&NUMBER=34&GRP=10&REQ=%28%28%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27%29%20%3aDENO%2cPDEN%2cACTU%2cMHPP%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=MH

Fig.8 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique classés au titre des Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

→ Rampe de lancement du V1, Brécourt

Localisation : Equeurdreville-Hainneville (50)

Propriétaire : État, Ministère de la Défense

Type de position : Rampe de lancement et galeries souterraines

Date de protection : 23/02/1995

Accessibilité du site : ouvert au public pour les Journées du Patrimoine

Fiche Mérimée

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=TOUT&VALUE_1=&FIELD_2=cmer1&VALUE_2=&FIELD_3=cmer6&VALUE_3=&FIELD_4=cmer2&VALUE_4=%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27&FIELD_5=cmer3&VALUE_5=&FIELD_6=cmer4&VALUE_6=&FIELD_7=Appellation&VALUE_7=&FIELD_8=Date%20protection&VALUE_8=&NUMBER=33&GRP=10&REQ=%28%28%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27%29%20%3aDENO%2cPDEN%2cACTU%2cMHPP%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=MH

→ Batterie d'artillerie de Merville

Localisation : Merville-Franceville (14)

Propriétaire : Etat

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 25/10/2001

Accessibilité du site : Ouvert au public

Fiche Mérimée :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=TOUT&VALUE_1=&FIELD_2=cmer1&VALUE_2=&FIELD_3=cmer6&VALUE_3=&FIELD_4=cmer2&VALUE_4=%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27&FIELD_5=cmer3&VALUE_5=&FIELD_6=cmer4&VALUE_6=&FIELD_7=Appellation&VALUE_7=&FIELD_8=Date%20protection&VALUE_8=&NUMBER=17&GRP=6&REQ=%28%28%27ARCHITECTURE%20MILITAIRE%27%29%20%3aDENO%2cPDEN%2cACTU%2cMHPP%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=MH

Fig.8 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique classés au titre des Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

→ **Ancienne station radar d'Arromanches**

Localisation : Arromanches (14)

Propriétaire : Privé

Type de position : Station radar du Mur de l'Atlantique

Date de protection : 27/04/1998

Accessibilité du site : fermé au public

→ **Batterie de défense de plage d'Asnelles**

Localisation : Asnelles (14)

Propriétaire : Commune

Type de position : Batterie d'artillerie du Mur de l'Atlantique

Date de protection : 10/11/1992

→ **Station radar de Port-Coton**

Localisation : Bangor (56)

Propriétaire : État / Ministère de la Défense

Type de position : Station radar

Date de protection : 30/10/2000

Accessibilité du site : site accessible au public

→ **Station radar de Douvres-la-Délicrande**

Localisation : Douvres-la-Délicrande (14)

Propriétaire : Commune

Type de position : Station radar

Date de protection : 10/06/2014

Accessibilité du site : musée du Radar

→ **Base de lancement de V1 du Bois des Huit Rues**

Localisation : Wallon-Cappel (59)

Propriétaire : Privé, État, Commune

Type de position : Base de lancement de V1

Date de protection : 01/03/2007

Accessibilité du site : accessible au public

→ **Batterie d'artillerie Wesel Flakberg**

Localisation : Les Mathes (17)

Propriétaire : État, Ministère de l'agriculture

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 24/07/2002

Accessibilité du site : accessible au public

Fig.9 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique inscrits au titre des Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

→ **Batterie d'artillerie Muschel**

Localisation : La Tremblade (17)

Propriétaire : État, Ministère de l'agriculture

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 24/07/2002

Accessibilité du site : fermé au public

→ **Batterie de Kora Karola**

Localisation : Ars en Ré (17)

Propriétaire : État, Ministère de la Défense

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 24/07/2002

Accessibilité du site : fermée au public

→ **Batterie d'artillerie Rest Adler Costel (Le Requin)**

Localisation : Les Mathes (17)

Propriétaire : État, Ministère de la Défense

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 24/07/2002

Accessibilité du site : accessible au public

→ **Villa Blockhaus, Saint-Georges-d'Oléron**

Localisation : Saint-Georges-d'Oléron (17)

Propriétaire : Privé

Type de position : Blockhaus réaménagés en villa

Date de protection : 11/12/1992

Accessibilité du site : site privé

→ **Encuvement sur abri pour canon de 50mm antichar**

Localisation : Gonfreville-l'Orcher (76)

Propriétaire : Privé

Type de position : Bunker de type 600

Date de protection : 21/08/1996

Accessibilité du site : fermé au public

→ **Batterie d'artillerie des Monts-Trottins**

Localisation : Fontaine La Mallet (76)

Propriétaire : Privé

Type de position : Batterie d'artillerie participant à la défense du Havre

Date de protection : 28/10/1996

Fig.9 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique inscrits au titre des Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

Accessibilité du site : fermée au public

→ **Batterie d'artillerie de Fèvretot**

Localisation : Fontaine-La-Mallet (76)

Propriétaire : Commune, privé

Type de position : Batterie d'artillerie participant à la défense du Havre

Date de protection : 28/10/1996

Accessibilité du site : ouverte au public

→ **Batterie d'artillerie du Roc**

Localisation : Granville (50)

Propriétaire : État, Ministère de la Défense, Ministère de l'Équipement

Type de position : Batterie d'artillerie

Date de protection : 13/06/1994

Accessibilité du site : ouvert au public

→ **Poste de Direction de Tir de Riva-Bella**

Localisation : Ouistreham (14)

Propriétaire : État, ministère de la Défense

Type de position : Poste de Direction de Tir

Date de protection : 13/06/1994

Accessibilité du site : Musée du Mur de l'Atlantique (géré par une association)

→ **Abri de type R 634**

Localisation : Octeville sur mer (76)

Propriétaire : privé

Type de position : Abri avec cloche blindée participant à la défense du Havre

Date de protection : 03/06/1994

Accessibilité du site : non accessible

→ **Batterie d'artillerie d'Ecqueville**

Localisation : Octeville sur mer (76)

Propriétaire : privé

Type de position : Batterie d'artillerie du Mur de l'Atlantique

Date de protection : 27/11/1996

Accessibilité du site : non accessible

→ **Blockhaus d'Eperlecques**

Localisation : Eperlecques (62)

Propriétaire : Privé

Type de position : Base de lancement de V1 et V2

Fig.9 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique inscrits au titre des Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

Date de protection : 03/09/1996
Accessibilité du site : ouvert au public

→ **Groupe scolaire Pierre Loti**

Localisation : La Rochelle (17)
Propriétaire : Commune
Type de position : Ecole possédant un bunker dans son enceinte
Date de protection : 12/02/2002
Accessibilité du site : Ecole

→ **Hôtel particulier 66 rue Bouvreuil**

Localisation : Rouen (76)
Propriétaire : Privé
Type de position : Deux blockhaus ont été construits par les Allemands dans le jardin
Date de protection: 21/11/2002
Accessibilité du site : fermé au public

Fig.9 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique inscrits au titre des Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

→ **Base sous-marine de Lorient**

Localisation : Lorient (56)

Propriétaire : ville de Lorient

Type de position : base sous-marine

Date de labellisation : 17/06/2014

Accessibilité du site : ouvert au public

Fiche Mérimée

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=WEB&VALUE_98=LABELXX-BR&NUMBER=46&GRP=0&REQ=%28%28LABELXX-BR%29%20%3aWEB%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous

→ **Blockhaus du Cap Fagnet**

Localisation : Fécamp (76)

Type de position : bunker

Date de labellisation : 09/09/2004

Accessibilité du site : accessible

Fiche Mérimée

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=WEB&VALUE_98=LABELXX-HN&NUMBER=1&GRP=0&REQ=%28%28LABELXX-HN%29%20%3aWEB%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous

Fig.10 – Liste des sites du Mur de l'Atlantique labellisés patrimoine du XXe siècle
(A.Chaigneau)

→ Musée du Mur de l'Atlantique Batterie Todt

Localisation : Audingehn (62)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : privé

Type de position : Batterie de marine, l'une des plus puissante du Mur de l'Atlantique en France

Accessibilité du site : Musée payant

Site internet : <http://www.batterietodt.com/>

→ Le Grand Bunker, musée du Mur de l'Atlantique

Localisation : Ouistreham (14)

Gestionnaire / Propriétaire des ouvrages : État, association Le Grand Bunker

Type de position : Poste de Direction de Tir, *Sonderkonstruktion* (construction ne répondant à aucun modèle prédéfini)

Accessibilité du site : musée payant

Valorisation mise en place :

Réaménagement des salles

Objets

Panneaux

Vidéos

Site internet : <http://www.museedugrandbunker.com/>

→ Les batteries du Mont Canisy

Localisation : Bénerville sur Mer (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Association Les amis du Mont Canisy

Type de position : Batterie, point d'appui de la défense du Havre

Accessibilité du site : Accès libre (sauf l'ouvrage souterrain)

Valorisation mise en place : Visites guidées gratuites organisées par l'association

Site internet : www.mont-canisy.org

→ Musée de la Batterie de Merville

Localisation : Merville-Franceville (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Association franco-britannique du musée de la Batterie de Merville, propriété du Conservatoire du Littoral

Type de position : Batterie d'artillerie, dédié au 9^e régiment des parachutistes britanniques ayant pris le site durant le Débarquement.

Accessibilité du site : Musée payant

Valorisation mise en place :

Casemates :

Reconstitution son et lumière de la prise de la position

Musée hommage aux parachutistes

Parcours pédagogique extérieur :

Fonctionnement d'une batterie

Positionnement dans le Mur de l'Atlantique

Étapes de la construction

Vie quotidienne des soldats

Présence d'un Douglas C-47 *The Snafu Special* : Avion classé MH avant servi le D-Day.

Site internet : www.batterie-merville.com

Fig.11 – Liste non exhaustive des sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public en France

(A.Chaigneau)

→ **Site Hillman**

Localisation : Colleville-Montgomery (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Association Les Amis du Suffolk Regiment

Type de position : QG du secteur de l'Orne codé Wn17, sert de direction de tir pour artillerie légère et guide des troupes d'infanterie. L'association gère aussi la Batterie de Morris qui est à 800m du site, elle contient 4 canons abrités sous casemates 669.

Accessibilité du site : Site ouvert en accès libre pour l'extérieur

Valorisation mise en place :

Reconstitution à l'identique du PC de commandement

Support de visite téléchargeable sur internet

Visites guidées gratuites tout l'été

Site internet : www.amis-du-suffolk-rgt.com

→ **Musée Radar de Douvres-la-Délivrande**

Localisation : Douvres-la-Délivrande (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Mairie de Douvres avec le soutien du Mémorial de Caen

Type de position : Station radar

Accessibilité du site : Musée payant

Valorisation mise en place :

Blockhaus de type 622 : salles d'expositions

Blockhaus de type L479 : salles d'expositions, reconstitution d'une salle de troupe

Plusieurs radars : *Würzburg Riese, Freya*

Site internet : www.musee-radar.fr

→ **Batterie allemande de Longues-sur-mer**

Localisation : Longues-sur-mer (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Office de tourisme de Longues

Type de position : Batterie d'artillerie avec casemates et canons originaux en place, Poste de Direction de Tir, classée Monument Historique

Accessibilité du site : site accessible librement

Valorisation mise en place : Visites guidées organisées l'été

Site internet : www.bayeux-bessin-tourism.com

→ **Pointe du Hoc**

Localisation : Cricqueville-en-Bessin (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : *American Battle Monument Commission*, Etats-Unis

Type de position : Batterie, artillerie placée dans des encuvements à ciel ouvert , *Ranger Monument*

Accessibilité du site : site accessible librement

Valorisation mise en place : visites guidées

Site internet : www.abmc.gov

→ **Batterie de Maisy**

Localisation : Grandcamp-Maisy (14)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Privé

Type de position : Batterie d'artillerie en partie enterrée, les souterrains entre les bunkers sont conservés, prise par les Rangers américains

Fig.11 – Liste non exhaustive des sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public en France

(A.Chaigneau)

Accessibilité du site : entrée payante

Valorisation mise en place : canons réinstallés, visites guidées, ouverture en 2007

Site internet : www.maisybattery.com

→ **Batterie d'Azeville**

Localisation : Azeville (50)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Conseil Départemental de la Manche

Type de position : Batterie d'artillerie camouflée en maison normande, souterrains

Accessibilité du site : entrée payante

Valorisation mise en place :

Visites guidées

Visites avec audioguide en plusieurs langues, adaptés aux moins de 12 ans

Activités pédagogiques mises en place pour les scolaires

Site internet : www.patrimoine.manche.fr

→ **Musée de la Batterie de Crisbecq**

Localisation : Saint-Marcouf de L'isle (50)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Particuliers, site privé

Type de position : Batterie d'artillerie cotière, assure la défense d'Utah Beach

Accessibilité du site : Musée Payant

Valorisation mise en place : Reconstitution des intérieurs, canons en place dans les casemates et les encuvements

Site internet : www.batterie-marcouf.com

→ **Batterie du Roule**

Localisation : Cherbourg-Octeville (50)

Gestionnaire : Association Exspen (Exploration Sports Environnement)

Type de position : batterie d'artillerie destinée à protéger la rade de Cherbourg-Octeville, creusée dans la montagne, classée MH depuis 1995.

Accessibilité du site : uniquement sur visites guidées

Valorisation mise en place : visites guidées des souterrains à la lampe frontale

Site internet : www.exspen.com

→ **Blockhaus d'Eperlecques**

Localisation : Eperlecques (62)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Musée

Type de position : site de lancement de V1 et V2, inscrit MH depuis 1983

Accessibilité du site : musée payant

Valorisation mise en place : Parc ombragé et Bunker

Bornes sonores

Maquettes de bombes

Rampe de Lancement de V2

Visites guidées, audioguides

Site internet : <http://www.leblockhaus.com/fr/>

Fig.11 – Liste non exhaustive des sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public en France
(A.Chaigneau)

→ Musée mémorial de la Bataille de l'Atlantique

Localisation : Camaret (29)

Type de position : fort de Kerbonn, protection de la rade de Brest, ensemble d'un fort français (XVIIIe-XIXe?) et de bunkers allemands

Accessibilité du site : musée payant

Valorisation mise en place : muséographique axée sur la Bataille de l'Atlantique.

Site internet : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/musee-memorial-de-la-bataille-de-latlantique>

→ La Coupole, Centre d'Histoire et planétarium 3D

Localisation : Wizernes (62)

Type de position : Site de lancement de V2

Accessibilité du site : entrée payante

Valorisation mise en place :

Parcours de découverte :

Les armes nouvelles, V1 et V2

Le Nord de la France sous la main allemande

Audioguides

Animations pédagogiques pour les scolaires

Site internet : <http://www.lacoupole-france.com/>

→ Le Grand Blockhaus de Batz-sur-mer

Localisation : Batz-sur-mer (44)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Privé

Type de position : Poste de Direction de Tir

Accessibilité du site : Musée payant

Valorisation mise en place :

Collection de documents, photos, témoignages sur la région et la prise de la poche de Saint-Nazaire.

Reconstitution de l'intérieur

Jeux de piste pour les enfants

Visites guidées

Livrets pédagogiques

Site internet : <http://www.grand-blockhaus.com/>

→ Mémorial de la Liberté Retrouvée

Localisation : Quinéville (50)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Privé

Type de position : présente un mur antichar et un bunker dans son parcours de visite

Accessibilité du site : musée payant

Valorisation mise en place :

musée présentant la Seconde Guerre mondiale en Normandie

Reconstitutions avec mannequins à l'intérieur

Reconstitution d'une rue sous l'occupation

Site internet : <http://www.memorial-quineville.com/>

→ Bunker de La Rochelle

Localisation : La Rochelle (17)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Privé

Fig.11 – Liste non exhaustive des sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public en France

(A.Chaigneau)

Type de position : Siège de l'amiral des commandants des U-boats

Accessibilité du site : musée payant

Valorisation mise en place :

Panneaux sur la Seconde Guerre mondiale et La Rochelle

Site resté en l'état après le départ des Allemands (Bar du bunker, fresques), mise en situation de mannequins

Site internet : <http://www.bunkerlarochelle.com/>

→ **Base sous-marine de Saint-Nazaire**

Localisation : Saint-Nazaire (44)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Ville de Saint-Nazaire

Type de position : Base sous-marine allemande

Accessibilité du site : ouvert au public

Valorisation mise en place : abrite trois institutions :

Escal'Atlantic : centre d'interprétation sur les paquebots

Life : centre d'art contemporain

Le VIP : salle de concert

Sur le toit : exposition permanente sur la base sous-marine et visites guidées organisées.

Site internet : http://www.saint-nazaire-tourisme.com/page_n3/2/174/visite-base-sous-marine.html

→ **Base sous-marine de Lorient**

Localisation : Lorient (56)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Ville de Lorient

Type de position : Base sous-marine de Kéroman

Accessibilité du site : Ouvert au public

Valorisation mise en place : abrite plusieurs institutions

Cité de la Voile Eric Tabarly : espace d'initiation à la navigation à la voile

La Tour Davis : bunker construit par les Allemands en 1942, puis réutilisé par les marins français pour s'exercer à l'évacuation des sous-marins, visites guidées.

Le sous-marin Flore-S645 et son musée

Découverte de la base sous-marine : visites guidées

Sites internet :

<http://www.citevoile-tabarly.com/>

<http://www.tour-davis.com/accueil/accueil.htm>

<http://www.la-flore.fr/>

<http://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/votre-sejour/base-de-sous-marins-de-keroman-lorient.html>

→ **Mémorial 39-45**

Localisation : Saint-Malo (35)

Gestionnaire / propriétaire des ouvrages : Ville de Saint-Malo

Type de position : Fort de la cité d'Aleth

Accessibilité du site : promenade dans le fort gratuit, visite du mémorial payant

Valorisation mise en place : visite d'un blockhaus de défense anti-aérienne

Exposition sur la ville de Saint-Malo durant la Seconde Guerre mondiale

Scènes avec matériel d'époque reconstituées

Exposition d'objets liés à la Seconde Guerre mondiale

Site internet : <http://www.ville-saint-malo.fr/culture/les-musees/memorial-3945/>

Fig.11 – Liste non exhaustive des sites du Mur de l'Atlantique ouverts au public en France

(A.Chaigneau)

La position Ar234 du Mur de l'Atlantique



Domaine du Canal en 1948, Service Historique de la Défense

La naissance du Mur de l'Atlantique

Après la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne, le 22 juin 1940, la 7ème armée allemande installe son Poste de Commandement (PC) à Bordeaux et déploie des troupes autour du Bassin d'Arcachon, situé en zone occupée. Un an plus tard, Hitler lance son offensive contre l'URSS. En décembre 1941, il ordonne la construction d'une ligne défensive côtière allant du Cap Nord en Norvège jusqu'à la frontière espagnole. Cette ligne a pour but de repousser un débarquement Allié sur la façade Atlantique, devenu inéluctable avec l'entrée en guerre des États-Unis. Ce système de fortifications, qui porte le nom de Mur de l'Atlantique, n'est en réalité pas continu mais constitué d'un enchaînement de positions, qui diffèrent par leur importance et leur matériel.

L'Occupation du Bassin d'Arcachon

L'arrivée de la 344ème Division d'Infanterie (DI) à Andernos-les-Bains marque un tournant dans la fortification du Bassin d'Arcachon avec une augmentation importante du nombre de positions côtières durant l'année 1942 du Cap Ferret au Pilat. Une seconde ligne de positions est également créée avant l'hiver, le long du canal de Lège à Cazaux. Elle est destinée à s'opposer à une progression des alliés vers la capitale girondine qui accueille désormais le PC de la 1ère armée allemande. L'état-major du 86ème corps d'armée, basé dans la région, pense que l'importance de Bordeaux avec la base sous-marine et son port d'importation, rend un débarquement très probable. Le littoral aquitain demeure moins défendu que les autres secteurs de la côte atlantique. Il se prépare donc à une attaque à l'ouest et au sud-ouest de Vendays-Montalivet ainsi que sur les deux côtés du Bassin d'Arcachon.



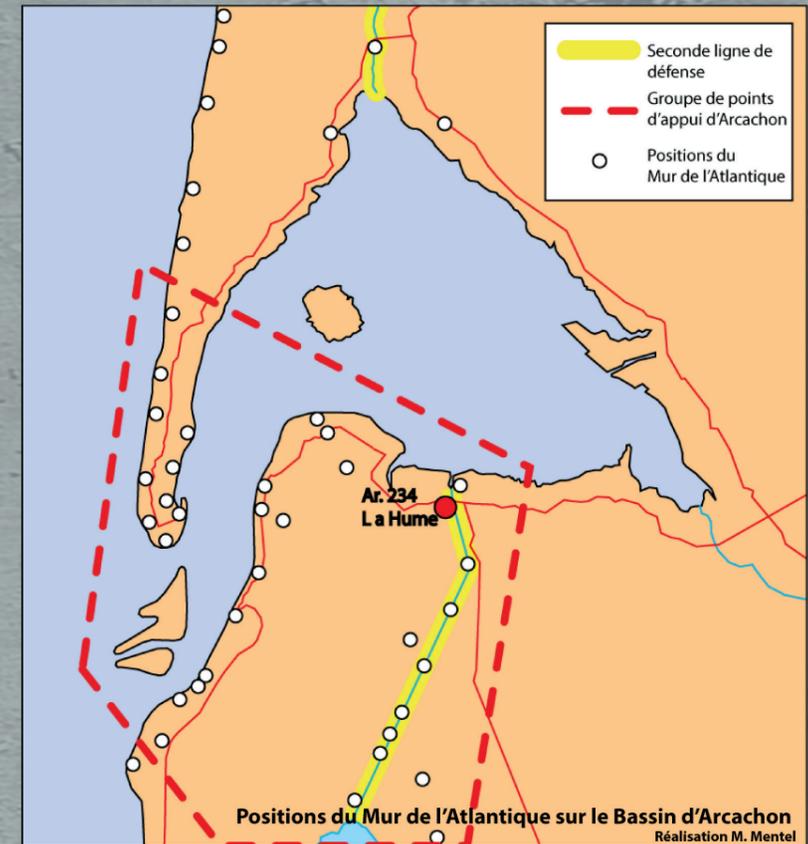
Le Mur de l'Atlantique à La Hume

Au cours de l'année 1943, plus d'une centaine de bunkers sont construits par l'Organisation Todt pour abriter l'armement, le matériel et le personnel des différentes positions du groupe de points d'appui Arcachon. Le point d'appui du Parc de la Chêneraie, n'échappe pas à cette règle. Cette position du Mur de l'Atlantique, numérotée Ar234, est capitale car elle permet de contrôler la seule route reliant Arcachon à Bordeaux. Gujan-Mestras est alors occupée par les hommes du 854ème régiment qui ont remplacé le bataillon du génie de la division parti dans les Landes.

Afin d'aménager cette position, les allemands n'ont pas hésité à faire raser une villa et un garage se trouvant sur le terrain pour bâtir à la place trois ouvrages bétonnés :

- 1 Abri pour canon de forteresse anti-char Skoda de 4,7 cm (plan de type 506d). La casemate présente sur cette photographie datant de 1949 son camouflage extérieur. Il se compose d'un avant-toit, de fenêtres avec volets peints en trompe-l'œil et des angles imitant de fausses pierres rouges et blanches. Les murs autour du canon sont majorés à trois mètres au lieu de deux en temps normal.
- 2 Tobrouk. Il s'agit d'un abri pour homme. L'ouvrage n'est pas enterré à cause de la proximité du canal et il est inclus dans une butte. Il est aujourd'hui détruit.
- 3 Abri pour un groupe de combat (plan type 621). La photographie permet de voir les accès aux deux tobrouks aux extrémités et au centre les deux accès permettant de descendre dans la salle de vie qui pouvait abriter dix personnes. Ce blockhaus est aussi camouflé en villa et possède des murs de trois mètres d'épaisseur. C'est un fait très rare puisque dans la très grande majorité des cas, les abris de casernement sont enterrés. Cela souligne ici l'impossibilité de creuser en raison de l'eau toute proche.

Début 1944, la 344ème DI, dont le poste de commandement est désormais situé à Labouheyre, est remplacée par la 159ème division de réserve. Dès lors, Gujan-Mestras est occupée par les troupes du 251ème régiment commandé par l'Oberstleutnant von der Kamer. Le 21 août 1944, il se replie avec ses hommes en direction de Gradignan dans un mouvement coordonné avec le reste de la 159ème division basée dans le sud de l'Aquitaine, c'est l'opération Herbstzeitlose (Colchique d'automne). Le Bassin d'Arcachon est libéré mais il faut attendre le 8 mai 1945 pour célébrer la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.



Du Canal des Landes au Parc de la Chêneraie

L'histoire du parc de la Chêneraie débute en 1835 avec la construction du canal destiné à relier le lac de Cazaux au Bassin d'Arcachon pour faciliter l'acheminement de matériaux en provenance des Landes. Dès son achèvement en 1840, le canal est obsolète, il est alors vendu à une riche famille, les Lalanne, qui divise son domaine. La petite fille hérite de la partie nord et y fait construire la « Villa du Canal » en 1905. En 1917, la propriété est rachetée par un industriel bordelais, Gabriel Faret, qui y donne de somptueuses fêtes.

Durant l'Occupation, la villa du Domaine du Canal est détruite durant l'année 1943 pour laisser place aux blockhaus. Après le départ des Allemands, Mme Faret récupère le domaine où elle souhaite faire reconstruire la villa à l'identique, mais jamais le projet n'aboutira.



Le domaine reste en sommeil jusqu'en 1959, date à laquelle il est racheté par la municipalité de Gujan-Mestras pour être transformé en camping municipal. Les travaux se font très rapidement et dès le printemps 1960, des vacanciers viennent y séjourner. La maison et le bureau du gardien sont construits sur le blockhaus de casernement et la casemate de tir sert d'appui aux sanitaires. En 1989, le camping est déplacé à son emplacement actuel, lieu-dit Verdalle. Toutes les installations sont détruites et les blockhaus sont camouflés par la terre et la végétation.

En 2012, la casemate de tir est réouverte, cela signe le début du projet de valorisation porté par le Gramasa (Groupe de Recherches Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon).

GRAMASA
www.gramasa.fr

Gujan-Mestras
Bassin par nature

Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel

Fig.12 – Panneau d'histoire générale (A.Chaigneau)

Proposition de protection de la position Ar.234 du Mur de l'Atlantique
aux Monuments historiques
Parc de la Chêneraie Gujan-Mestras (33)



Juillet 2016

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques
(A.Chaigneau)

Pourquoi protéger la position du Parc de la Chêneraie ?

- C'est un atout pour le patrimoine de la commune car, en effet, il n'y a aucun autre immeuble classé ou inscrit sur la commune.
- Il s'agirait des premiers ouvrages protégés au titre des Monuments Historiques de Gironde. En effet aucun blockhaus n'est inscrit ou classé sur le département. Les plus proches se situent en Charente-Ma-ritime. La commune serait donc précurseur dans la reconnaissance et la protection de ce type de patri-moine. C'est un aboutissement logique à la politique de mise en valeur du site entreprise depuis 2012.
- Les deux blockhaus sont bien conservés dans un lieu privilégié qui ne présente pas d'inconvénients majeurs à la protection du site. Le blockhaus de tir est le dernier exemplaire accessible et en bon état de ce type d'ouvrage en France. Par ailleurs tout deux présentaient un camouflages en fausse villa arca-choonnaise qui se retrouve peu sur le Mur de l'Atlantique.
- Le site marque une période importante pour l'histoire de La Hume à travers la création du Canal, le Domaine du Canal mais aussi le camping et le Parc de la Chêneraie qui est aujourd'hui très fréquenté. Il est aussi un témoin de l'histoire de Gujan-Mestras sous l'Occupation.
- Le site est propice à devenir un lieu de mémoire et un outil éducatif important pour pouvoir évoquer la Seconde Guerre mondiale et l'Occupation dans la commune à destination des touristes mais aussi des habitants de Gujan-Mestras et des scolaires.

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques
(A.Chaigneau)



La protection d'un immeuble

En 1830, le ministre de l'Intérieur François Guizot crée le poste d'inspecteur général des monuments historiques qu'il confie à Ludovic Vitet puis, en 1834, à l'écrivain Prosper Mérimée.

La première liste de monuments «classés» est publiée en 1840. D'autres suivront en 1862 puis en 1875. On compte aujourd'hui en France environ 42 000 immeubles protégés dont 14 448 classés et 28 827 inscrits.

La protection au titre des monuments historiques constitue une servitude pérenne qui suit l'immeuble en quelques mains qu'il passe. Elle comporte un certain nombre d'avantages et de contraintes présentés dans ce document.

Les critères retenus pour de telles protections ont évolué en même temps que s'élargissait la notion de patrimoine. Les plus souvent retenus sont la qualité architecturale ou artistique, la représentativité par rapport à un corpus ou à un type, la rareté, l'exemplarité, l'authenticité, etc. La protection peut concerner des immeubles de toutes époques, y compris récentes, et de tous types : architecture religieuse, militaire, rurale, industrielle, commerciale, paysagère, etc.

Ce guide a pour but d'informer les propriétaires publics ou privés d'immeubles souhaitant en demander la protection au titre des monuments historiques sur les procédures à suivre, sur les conséquences résultant de telles mesures, et sur les personnes ou services à contacter.



Prosper Mérimée

1 La demande de protection et la constitution du dossier

Le code du patrimoine prévoit deux niveaux de protection au titre des monuments historiques :

- Le classement : en application de l'article L.621-1 du code du patrimoine « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative ». Cette décision fait l'objet d'un arrêté du ministre en charge de la culture.

- L'inscription (article L621-25 du code du patrimoine) concerne quant à elle « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ces immeubles peuvent être inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région.

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles - Conservation régionale des monuments

historiques), soit à la demande de « toute personne y ayant intérêt » (propriétaire de l'immeuble, collectivité locale, association, etc.) soit à l'initiative de l'administration.

► La constitution du dossier :

Le dossier de protection est habituellement constitué par les documentalistes recenseurs de la conservation régionale des monuments historiques. Il comprend un volet administratif (situation au regard de l'urbanisme, situation de propriété, données cadastrales...) et une partie documentaire donnant des renseignements détaillés sur l'immeuble (historique, descriptif et comprenant tous documents indispensables à l'identification et à l'évaluation de l'intérêt de l'immeuble (photographies, plans, croquis, bibliographie, extraits d'articles, documents d'archives, ...)).

Les personnes publiques ou privées sollicitant la protection sont invitées à fournir un **dossier préliminaire** comportant les éléments documentaires en leur possession sur l'immeuble concerné et justifiant la demande.

au titre des monuments historiques guide pratique

2014

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

(article L. 621-13 du code du patrimoine).

- Les travaux de restauration peuvent bénéficier d'une participation financière de l'Etat qui n'exclut pas les aides que des collectivités peuvent consentir au maître d'ouvrage. Ils sont effectués sous le contrôle scientifique et technique de l'administration (DRAC).

Les travaux autorisés sur un immeuble inscrit sont réalisés par le propriétaire avec le concours de l'architecte et des entreprises de son choix.

Les travaux autorisés sur un immeuble classé sont exécutés par le propriétaire. L'architecte est choisi par ce dernier dans le cadre prévu aux articles R. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Le montant de la participation éventuelle de l'Etat est déterminé en tenant compte de l'urgence des travaux, de l'ouverture du monument au public, des moyens budgétaires dont dispose l'Etat.

5 Les abandons

«Est considéré, [...] comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres » (article L. 621-30-1 du code du patrimoine).

En accord avec l'architecte des bâtiments de France, le périmètre peut être adapté lors de l'instruction du dossier de protection : périmètre de protection adapté PPA. Il peut également faire l'objet d'une modification ultérieure : périmètre de protection modifié dit PPM.

Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme) qui peut assortir son avis de prescriptions architecturales.

Cette disposition n'interdit pas toute transformation du bâti ni toute construction nouvelle, mais elle les soumet au respect d'un certain nombre de règles en matière d'urbanisme, de volumétrie, d'aspect extérieur et de qualité des matériaux.

En cas de désaccord avec l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, le maire ou le demandeur peuvent exercer un droit de recours auprès du préfet de région, lequel prend, après avis de la CRPS (article L. 621-31 du code du patrimoine) une décision qui confirme l'avis de l'ABF ou s'y substitue.

La possibilité est également offerte aux communes de substituer aux périmètres fixes de protection un document de gestion d'urbanisme qui, par une procédure concertée associant étroitement la commune et l'Etat, permet de définir un zonage plus pertinent et un règlement de référence auquel l'avis de l'architecte des bâtiments de France peut se référer.

4 Les conséquences de la protection au titre des monuments historiques

Tout transfert de propriété intéressant un immeuble protégé doit être signalé par le notaire à l'autorité compétente (DRAC).

- Immeubles inscrits :

L'inscription entraîne pour le propriétaire l'obligation pour tous travaux, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, de déposer une demande de permis de construire auprès du service instructeur, en général la commune. Cette demande est transmise à la DRAC. Le délai de réponse est de 6 mois dont 4 sont réservés à la DRAC pour donner ou refuser son accord ou émettre des prescriptions.

- Immeubles classés :

«L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative » (article L. 621-9 du code du patrimoine).

Les travaux affectant un immeuble classé doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'immeuble de situation.

L'immeuble classé ne peut s'acquiescer par prescription. On ne peut lui appliquer de servitudes légales pouvant lui causer des dégradations, c'est-à-dire essentiellement les servitudes d'urbanisme (alignement). Il ne peut être exproprié sans que le ministre chargé de la culture ait été consulté.

En cas de péril pour la conservation d'un immeuble classé, «l'autorité administrative peut, après avis de la Commission nationale des monuments historiques, mettre en demeure le propriétaire de procéder aux travaux (article L. 621-12 du code du patrimoine) puis, en l'absence de réponse, exécuter d'office les travaux, ou poursuivre l'expropriation de l'immeuble au nom de l'Etat »



Bourg d'Aubazine (Corrèze)

- Le classement

Si la commission propose le classement de l'immeuble au titre des monuments historiques, le préfet de région peut prendre, à titre conservatoire, un arrêté d'inscription. Il transmet le dossier au ministre chargé de la culture qui le soumet à la **Commission nationale des monuments historiques**. Celle-ci, sur présentation du dossier par le service régional instructeur et sur rapport de l'inspection des patrimoines, peut soit proposer le classement (le propriétaire est alors invité à formuler son accord par écrit), soit estimer suffisante l'inscription.

L'arrêté de classement ou l'arrêté de protection mixte (classement et inscription de parties distinctes d'un même immeuble) est signé par le ministre. Cet arrêté de classement ou de protection mixte se substitue à un éventuel arrêté d'inscription antérieur.

- Peut-on refuser la protection ?

Le propriétaire et le maire de la commune sont informés de la procédure de protection en cours. Toutefois, la décision d'inscription peut être prise sans leur consentement.

À l'inverse, le classement doit recueillir l'accord formel du ou des propriétaires. En cas de refus de ce(s) dernier(s), le ministre chargé de la culture peut engager la procédure de **classement d'office**. Dans ce cas, et après avis de la Commission nationale, le classement peut être prononcé par décret en Conseil d'Etat.

- L'instance de classement

Dans le cas où un immeuble est menacé de disparition ou d'altération imminente, le ministre chargé de la culture peut prendre une décision d'instance de classement (article L. 621-7 du code du patrimoine). Dès que le propriétaire en a reçu notification, tous les effets du classement s'appliquent à l'immeuble considéré pendant un an, délai pendant lequel l'administration peut mettre en œuvre la procédure normale de protection.

3 La notification et la publication

La protection au titre des monuments historiques (classement ou inscription) constitue une **servitude qui suit l'immeuble en quelques mains qu'il passe**.

Pour être opposable au propriétaire, la décision doit, dans un premier temps, lui être notifiée. Elle l'est également aux administrations intéressées.

L'arrêté est **publié** :

- au recueil des **actes administratifs de la préfecture de région**. Cette formalité est nécessaire pour rendre l'acte de protection opposable aux tiers
- au **Journal officiel de la République Française**

- au **registre des hypothèques** de la situation de l'immeuble protégé, afin de garantir l'information de futurs propriétaires concernant la servitude attachée au monument.

► Procédure de protection

Les services de la DRAC en charge de l'instruction de la demande effectuent, sous réserve de l'accord du propriétaire, une visite complète de l'édifice, et réalisent les photographies nécessaires à la constitution du dossier. Ils procèdent aux recherches de bibliographie et d'archives nécessaires à l'étude du monument.

Chaque des demandés fait l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France, du conservateur régional des monuments historiques, du chef du service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel et le cas échéant du conservateur régional de l'archéologie.

2 L'examen par les commissions compétentes et la décision de protection

Le dossier doit être soumis pour avis à la **commission régionale du patrimoine et des sites**, instituée par l'article L. 612-1 et par les articles R. 612-1 à R. 612-9 du code du patrimoine. Dans un premier temps, il est examiné par la délégation permanente de la CRPS, qui est chargée d'évaluer l'opportunité d'une instruction approfondie et d'une présentation en commission plénière.

La CRPS, qui comprend 32 membres, est présidée par le préfet de région. Elle rassemble des représentants de l'administration, des élus locaux, des représentants d'associations et des personnalités qualifiées dans le domaine du patrimoine (professionnels et historiens d'art).

Elle se réunit une à plusieurs fois par an sur convocation de son président et émet un avis sur les propositions de protection qui lui sont soumises. Le préfet de région peut alors décider de l'inscription de l'immeuble ou proposer son classement au ministre chargé de la culture.



Eglise de Salers (Corrèze)

- L'inscription

Si l'avis est favorable à l'inscription de l'immeuble au titre des monuments historiques, l'arrêté préparé par les services de la DRAC après la réunion de la CRPS et l'approbation du procès verbal est proposé à la signature du préfet de région.

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

Le dossier

Constitution d'un pré-dossier

Pour chaque édifice susceptible de recevoir une protection au titre des monuments historiques, le pétitionnaire doit avoir sa lettre de demande de protection adressée au conservateur régional des monuments historiques. Direction régionale des affaires culturelles. Fournir un pré-dossier comportant les éléments essentiels :

- Coordonnées du ou des propriétaires
- Type de protection demandée (inscription au titre des monuments historiques, classement au titre des monuments historiques)
- Plan de situation de l'édifice dans la commune
- Extrait du plan cadastral, mentionnant la section et délimitant l'édifice (avec indication sur le plan des lettres de la section, des n° de parcelles, de l'échelle et de la feuille d'orientation) et références cadastrales
- Notice historique sommaire avec, en notes, l'indication des sources
- Plans et relevés de l'état actuel ou, à défaut, schémas
- Photographies : vues d'ensemble de l'édifice, des différentes façades et éléments remarquables, extérieurs et intérieurs (détails de sculptures, cheminées, pilonnés, voûtes, boiseries moulurées, peintures murales, etc.) Les photographies numériques doivent être fournies sur C-D-Rom, et leur taille être de 800 X 600 ou de 1024 X 769 avec une résolution minimale de 300 dpi
- Autres éléments documentaires ou références dont vous disposez : extraits d'ouvrages, articles de presse, adresses de sites Internet, archives, documents figurés anciens tels que plans, gravures, dessins, photographies, cartes postales, ...
- Note précisant les motivations de votre demande : reconnaissance, intérêt historique, menaces pesant sur l'édifice, projet de travaux, déductions fiscales, ...

Constitution du dossier de recensement

En premier lieu, ce pré-dossier sera examiné par la délégation permanente de la Commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) qui pourra statuer de 3 manières différentes : validation de l'intérêt du dossier, rejet définitif ou ajournement pour insuffisance de pièces.

Après acceptation du dossier par la délégation permanente de la C.R.P.S., un « dossier de recensement » complet est établi par la Direction régionale des affaires culturelles, en collaboration avec les propriétaires et le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (S.T.A.P.). Pour ce faire, le documentaliste-recenseur de la Conservation régionale des monuments historiques se rendra sur place pour étudier l'édifice dans son entier, prendre des notes et des photographies complémentaires. Cette documentation, ajoutée aux documents fournis par le pétitionnaire, est complétée par des recherches en archives. Elle permettra au documentaliste-recenseur de rédiger le dossier de recensement, qui précèdera, en outre, des éléments tels que l'état de conservation, l'utilisation actuelle des locaux et le devenir de l'immeuble.

L'aide fournie par les propriétaires, dans le cadre de l'élaboration

à compter de son acquisition. De plus, les immeubles détenus par une société civile immobilière non soumise à l'impôt sur les sociétés et ne présentant pas de caractère familial, et les immeubles en copropriété ne peuvent bénéficier de ce régime que sur agrément du ministère chargé du budget, après avis du ministère chargé de la culture, délivré lorsque l'intérêt patrimonial du monument et l'importance des charges relatives à son entretien justifient ce type d'organisation.

Une exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques a été instituée par la loi du 5 janvier 1988. Ce dispositif permet l'exonération des droits de succession ou de donation, moyennant la passation d'une convention entre le propriétaire et l'Etat, prévoyant notamment les conditions d'ouverture au public du monument, le maintien sur place et la présentation aux visiteurs des objets mobiliers ou immeubles par destination dont la liste est annexée à la convention.

Les sommes affectées par des mécènes à la conservation ou à la restauration de monuments historiques peuvent également bénéficier de déductions fiscales dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 sur le mécénat.

6 Le régime fiscal du propriétaire

La part du coût des travaux restant à la charge du propriétaire sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques est déductible à 100 % du revenu imposable lorsque le monument est ouvert au public. Lorsque le monument est fermé à la visite, la déduction du revenu imposable s'élèvera à 100 % de la part restant à la charge du propriétaire si les travaux sont subventionnés par l'Etat, à 50 % dans le cas contraire.

Les autres frais (frais de gestion, rémunération des gardiens, dépenses d'entretien, d'amélioration, intérêts d'emprunts contractés pour la conservation du monument, à l'exclusion des frais engagés pour des travaux d'agrandissement ou de (re)construction sont déductibles à 100 % si le monument est ouvert à la visite, à 50 % dans le cas contraire.

Un monument est considéré comme ouvert à la visite dès qu'il accueille le public soit 50 jours par an, dont 25 jours non ouvrables, au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit 40 jours durant les mois de juillet, août et septembre.

Les sommes encaissées à titre de droit d'entrée ou de vente de produits commerciaux annexes sont exonérées de TVA mais le propriétaire peut renoncer à cet avantage, afin de bénéficier d'une exonération de cet impôt sur le coût des travaux sur les parties de son monument accessibles au public.

La loi de finances pour 2009 impose par ailleurs au propriétaire, pour accéder à ce régime fiscal, de conserver la propriété de l'immeuble concerné pendant une durée minimale de 15 ans

de ce dossier est essentielle étant donné le nombre important des demandes de protection.

Une fois le dossier constitué, différents avis doivent être réglementairement recueillis

- celui de l'architecte des bâtiments de France,
 - celui du conservateur des monuments historiques
 - celui du conservateur régional de l'archéologie,
 - celui du chef de service chargé des opérations d'inventaire ou patrimoine culturel,
 - celui du conservateur régional des monuments historiques.
- De même que dans la phase « constitution du dossier », ces différents fonctionnaires devront pouvoir examiner le monument in situ. L'avis de la mairie est également sollicité, que l'édifice soit public ou privé.

La déconcentration de la procédure de protection

Impose de recueillir l'avis de la C.R.P.S.

- La C.R.P.S. examine les dossiers que le Préfet lui soumet. Elle peut proposer quatre types de mesures :
- inscription au titre des monuments historiques,
- examen du dossier par la Commission nationale des monuments historiques (C.N.M.H.) en vue du classement,
- le rejet de la demande en raison du manque d'intérêt au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique,
- rajournement en vue de compléter le dossier.

Dans le cas d'une proposition de classement, la C.N.M.H. peut :

- soit proposer le classement parmi les monuments historiques,
- soit estimer l'inscription au titre des monuments historiques insuffisante.

Un projet d'arrêté, rédigé par la Direction régionale des affaires culturelles, est ensuite signé :

- dans le cas d'une inscription au titre des monuments historiques : par le Préfet
- dans le cas d'un classement ou d'une protection mixte (classement et inscription de parties différentes d'un même immeuble) : par le Ministre de la culture et de la communication

L'arrêté est ensuite :

- notifié au propriétaire par l'intermédiaire du Préfet,
- notifié à la mairie concernée,
- publié auprès des différents services intéressés, dont la conservation des bibliothèques

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

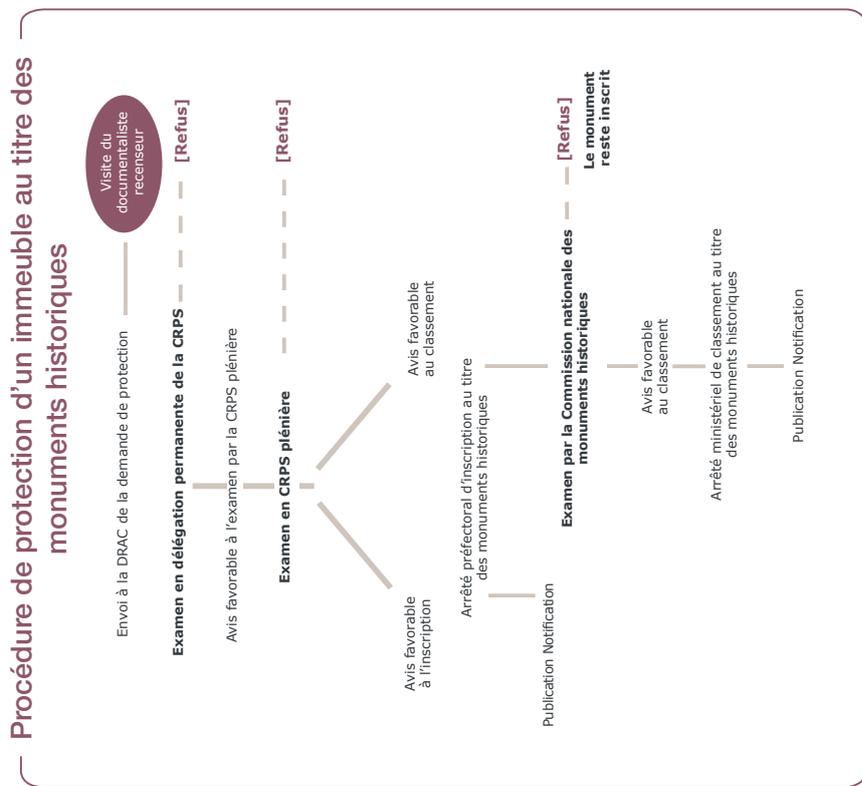
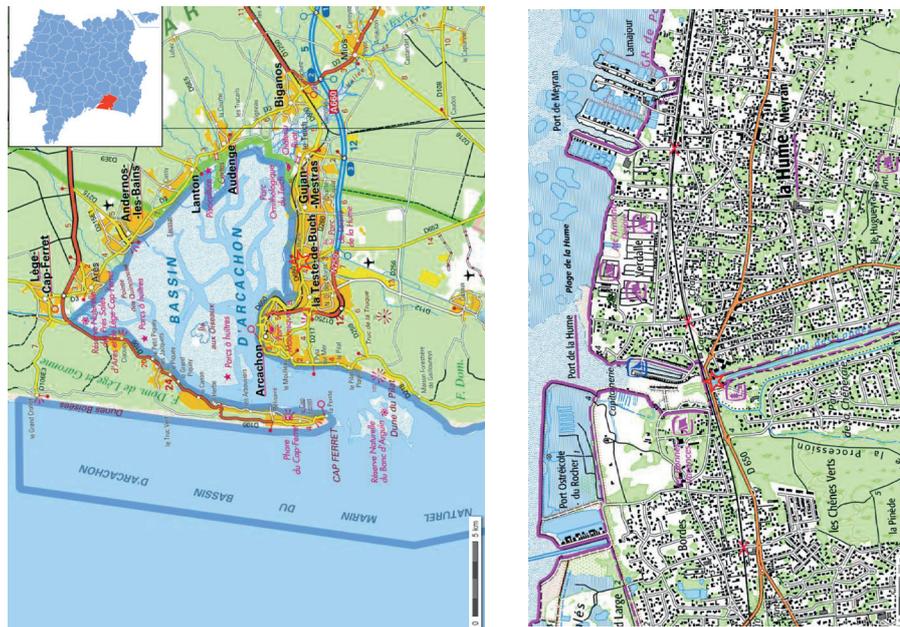


Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

Le site dont la protection est demandée est aujourd'hui situé dans le Parc de la Chêneraie de La Hume à Gujan-Mestras. Il est la propriété de la commune.

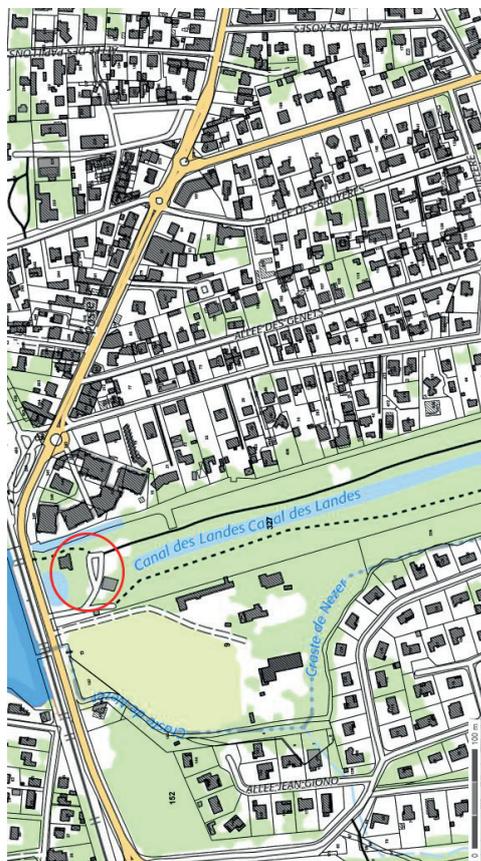
→ Plans de situation du site, source: Géoportail



Le pré - dossier de demande de protection

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

→ Extrait du plan cadastral, source Géoportail



→ Notice historique, la position Ar.234 du Mur de l'Atlantique, Parc de la Chêneraie, Gujan-Mestras

Ce site est un endroit important de la commune de Gujan-Mestras et plus particulièrement du quartier de La Hume. L'histoire du site commence bien avant l'arrivée des Allemands. En effet c'est en 1830 que la Compagnie d'Exploitation des Landes décide de faire construire un canal reliant le lac de Cazaux avec le Bassin d'Arcachon¹. Le but est d'acheminer avec plus de facilité les produits qu'elle exploite comme le bois, la poix ou encore, le minerai de fer. Le projet original est de faire aboutir le canal dans le Bassin, or cela n'a pas été possible à cause de la construction de la voie de chemin de fer. Le canal est terminé en 1840, il transporte quelque temps des matériaux mais cette activité est vite abandonnée du fait de l'inachèvement de canal. Pour tenter de rentabiliser la construction, la Compagnie organise des excursions La Hume – Cazaux pour les touristes mais c'est un échec. Elle arrête d'exploiter le canal en 1859 et elle est vite déchuée de ses droits. La concession est vendue aux enchères, et en 1904, c'est une riche famille de la région qui l'achète, les Lalannes. La famille offre à une de ses filles la partie nord, partie qui correspond aujourd'hui au Parc de la Chêneraie. Elle y fait construire une magnifique villa dans le style arcachonnais, et le site prend le nom de Domaine du Canal. A son décès, c'est un négociant bordelais, Gabriel Faret qui rachète la villa et son domaine. La veuve de Gabriel Faret y habite jusqu'à l'arrivée des Allemands fin juin – début juillet 1940. On ne sait pas à quel moment ils réquisitionnent le Domaine, peut être à partir du moment où ils doivent commencer à fortifier le Bassin fin 1941 – 1942 ? Il n'y a aucune certitude. Toujours est – il qu'ils réquisitionnent la villa et le domaine, et n'hésitent pas dans un second temps à détruire la maison pour pouvoir y installer plusieurs blockhaus. En 1943, la position Ar.234 est aménagée.

Mais pourquoi avoir implanté une position du Mur de l'Atlantique à cet endroit ? Elle avait pour but de protéger à la fois la route qui était la seule durant la guerre à relier Arcachon à Bordeaux, point stratégique important et la voie de chemin de fer, autre moyen de communication essentiel. Ensuite, la 1 - BROUSTEY PARSON Jacqueline, « Le Parc de la Chêneraie² jadis, naguère et maintenant », *Société Historique et Archéologique d'Arcachon*, disponible sur le site internet de la SHAA.

14

présence du canal empêche les gens de traverser où ils veulent, ils sont obligés de passer par les zones surveillées par les allemands.

La position est organisée autour d'un blockhaus de tir de type 506d équipé d'un canon anti-char de 4,7 cm de marque Skoda. Un bunker de casernement de type 621 permet d'abriter des troupes, et un tobrouk, une sorte de trou d'homme bétonné vient compléter l'installation. Ce tobrouk, installé à l'origine derrière le blockhaus de tir a été détruit après la guerre.

Après la guerre, la veuve Faret récupère le domaine et demande la destruction des blockhaus afin de pouvoir faire reconstruire sa villa³. Le projet n'aboutit pas et elle finit par vendre sa propriété à la municipalité de Gujan-Mestras qui y aménage le camping municipal. Les blockhaus sont alors réutilisés. L'abri de casernement sert de soubassement pour la maison du gardien du camping⁴, le blockhaus de tir sert quant à lui de support pour des sanitaires⁵. En 1988, le camping est déplacé au lieu dit Verdalle. On détruit les installations du camping et on dissimule les bunkers sous des buttes de terre et de la végétation⁶. Le blockhaus de tir est réouvert en 2012 et des panneaux explicatifs sont posés afin de permettre au public de découvrir son histoire.

2 - 3 DD2 0837 – Dossier de demande de destruction d'ouvrages ex-allemands, *Domaine du Canal, La Hume*, 29 juillet 1948.

3 - Photographie de l'entrée du camping de la Chêneraie en 1961, collection Annie Daurelle.

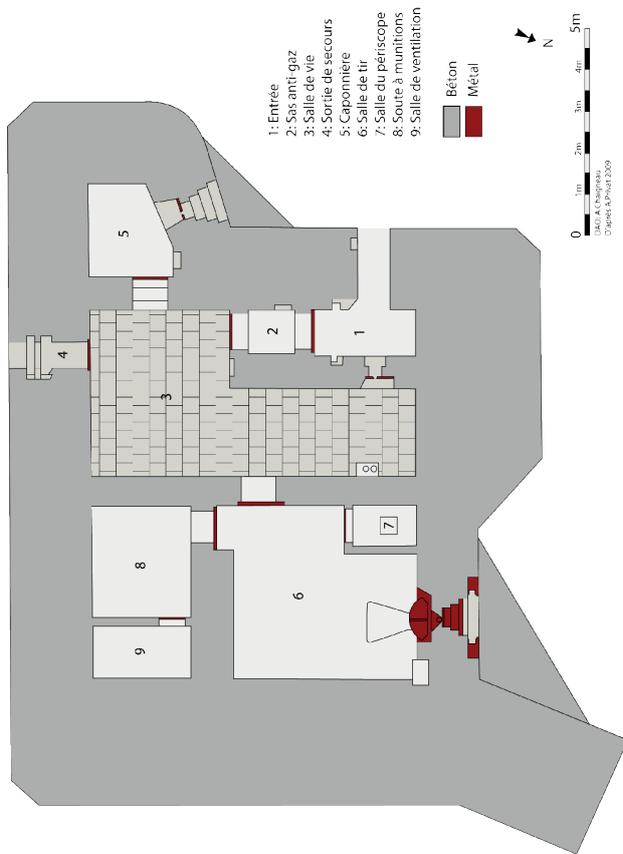
4 - Entretien avec Claude Bernède, fils d'un gardien du camping, 24 février 2016

5 - 283W17 – Ville de Gujan-Mestras – Aménagement du Parc de la Chêneraie, 1988 – 1989.

15

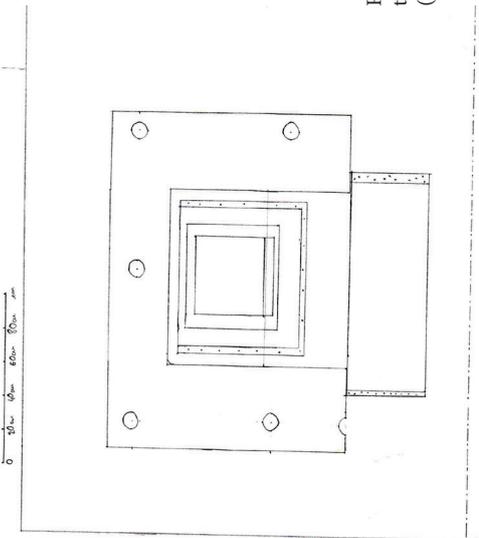
Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

→ Plans et relevés de l'état actuel

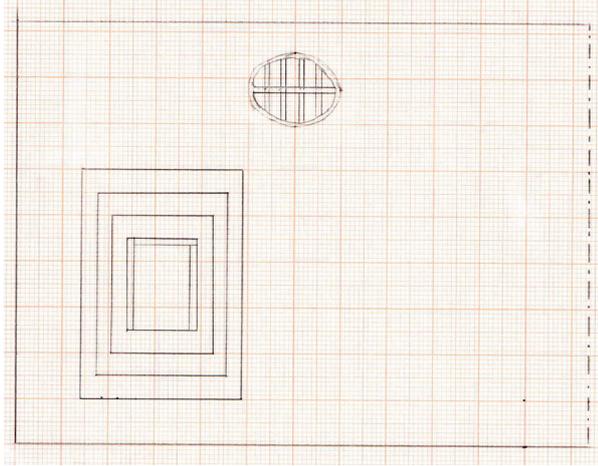


Plan du blockhaus anti-char de type 506d (A.Chaigneau d'après A.Privat)

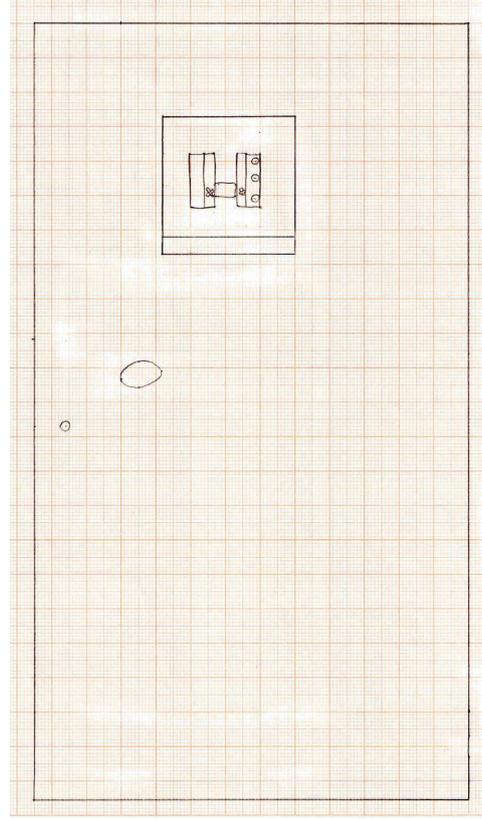
Relevé n° 3 (extrait de 2)
Élévation FENÊTRE de tir 1/100^e A/03/190/15



Relevé extérieur de la fenêtre de tir du canon (A.Chaigneau)

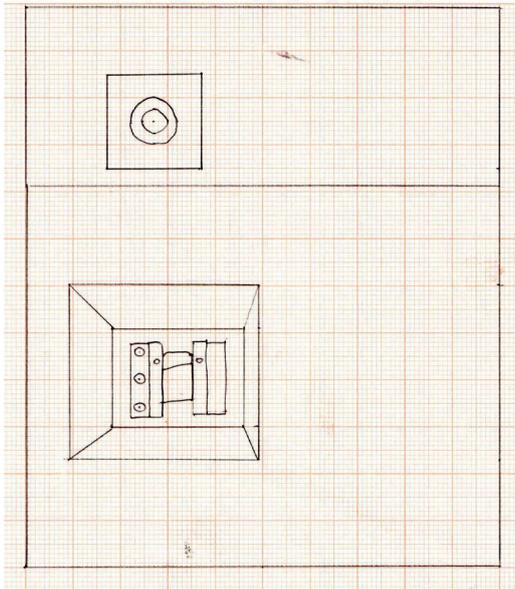


Relevé extérieur de la fenêtre de tir de la caponnière (A.Chaigneau)

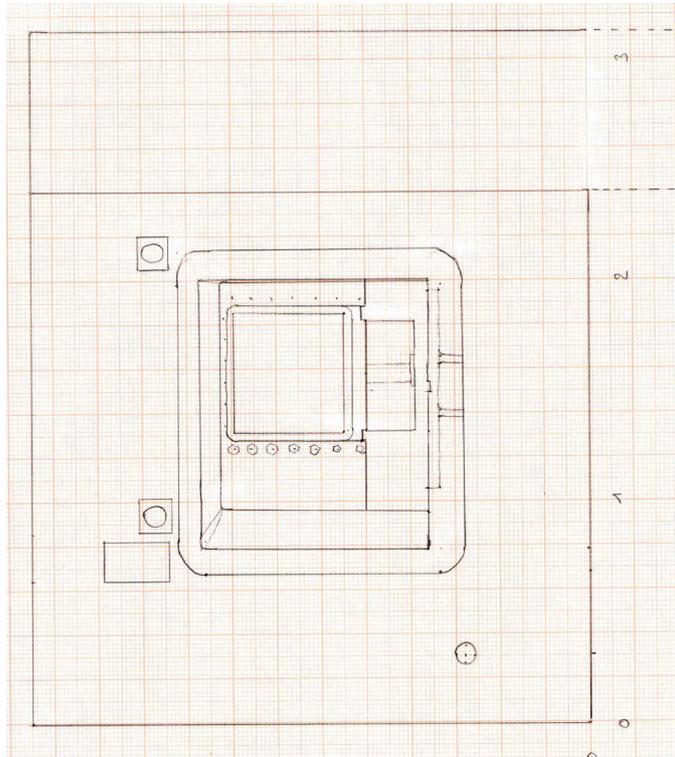


Relevé de l'élévation ouest de la salle de vie (A.Chaigneau)

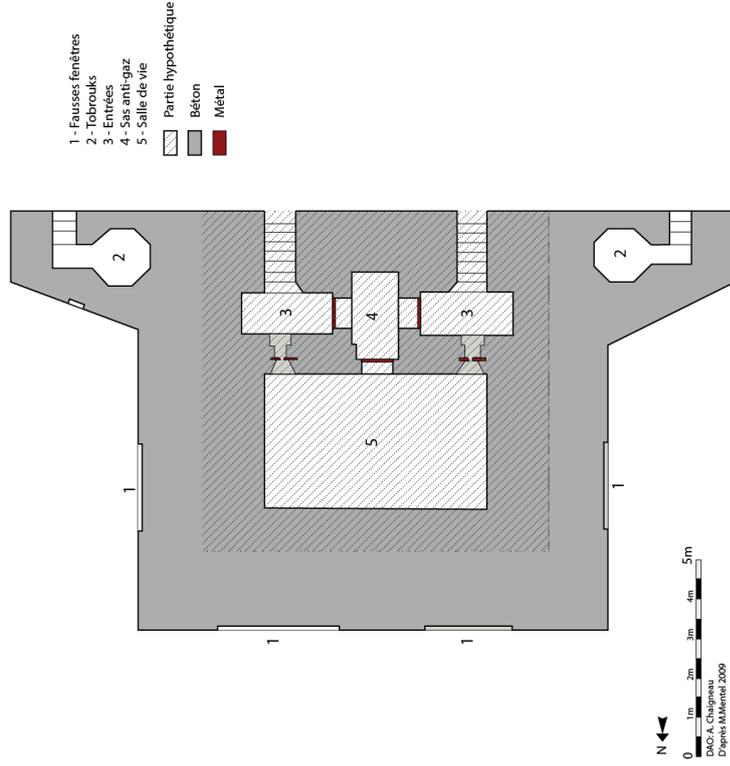
Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)



Relevé intérieur de la
fenêtre de tir de la caponnière
(A.Chaigneau)



Relevé intérieur de la fenêtre de tir du canon (A.Chaigneau)



Plan du blockhaus de casernement de type 621 (A.Chaigneau d'après M.Mentel)

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

→ Photographies extérieures du blockhaus de type 506d (A.Chaigneau)



Façade d'entrée



Fenêtre de tir
du canon



Vue arrière

→ Photographies intérieures du blockhaus de type 506d (A.Chaigneau)



Encadrement de porte blindée dans la salle de vie
(A.Chaigneau)



Fenêtre de tir du canon dans la
salle de tir
(A.Chaigneau)



Câbles de raccordement au réseau téléphonique
souterrain
(A.Chaigneau)

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

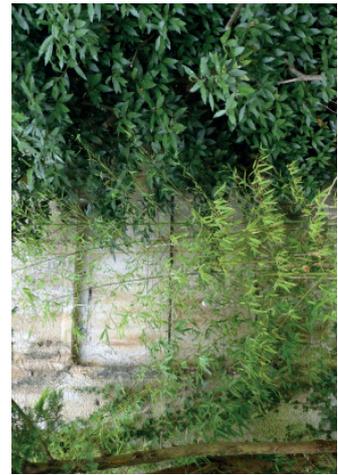
→ Photographies extérieures du blockhaus de type 621 (A. Chaigneau)



Façade du blockhaus aujourd'hui enterrée



Vue du côté ouest



Détail d'une fausse fenêtre

22

Bibliographie

- DAZENS Jean, *Gujan – Mestras*, collection Mémoire en Images, éditions Alan Sutton, Joué-lès-Tours, 2001.
- CASTANDEI Léo, *La Hume et le Tourisme, des origines à nos jours*, Office de Tourisme de Gujan – Mestras, Gujan – Mestras, 2002.
- MENTEL Marc, *Dossier préliminaire de fouille du bunker 506d pour canon anti-char de la Hume*, GRAMASA, Gujan – Mestras, 2009.

ARTICLES

- LOUBINEAUD Maurice, « La Hume, Station Balnéaire d'avenir », *Revue Municipale, Gujan – Mestras*, 2e trimestre 1964.
- « Annonce de la création d'un parc paysager à la place de l'ancien camping », *Revue Municipale, Gujan – Mestras*, 1988.
- « Inauguration du Parc de la Chêneraie », *Revue Municipale, Gujan – Mestras*, 1989.
- BROUSTEY PARSON Jacqueline, « "Le Parc de la Chêneraie" jadis, naguère et maintenant », *Société Historique et Archéologique d'Arcachon*, disponible sur le site internet de la SHAA.

Webographie

- <http://shaa.fr/>
Site internet de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon.
- <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
Site internet présentant des cartes géoréférencées du territoire français. Il donne aussi accès à d'autres informations comme des prises de vue aériennes anciennes de l'IGN. Photographie ancienne de l'IGN, 1949.

Sources

- ARCHIVES MUNICIPALES DE GUJAN-MESTRAS
- 283W17 – Ville de Gujan-Mestras – *Aménagement du Parc de la Chêneraie, 1988 – 1989*.
- 248W15 – Permis de Construire – Barsacq à Camping de La Hume, *Permis de construire n°34.749 du 28/04/1960 de la maison du gardien du camping*.
- 1D7 – *Registre des délibérations du Conseil Municipal – 1927-1947*.
- 144W2 – *Registre des délibérations du Conseil Municipal – 1954-1965*.
- *Bulletin municipal de Gujan - Mestras*, n°1, 1967.

23

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

BUNDERSARCHIV-MILITÄRARCHIV, FRIBOURG

→ *Wasserversorgung*: liste des blockhaus du Mur de l'Atlantique alimentés en eau

→ Cartes d'Etat-Major

SERVICES HISTORIQUES DE LA DÉFENSE, ROCHEFORT ET VINCENNES

→ 3 DD2 0837 – *Dossier de demande de destruction d'ouvrages ex-allemands, Domaine du Canal, La Hume*, 29 juillet 1948.

→ 5P34 – *Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire* daté du 3 mars 1944.

→ 5P34 – *Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire* daté du 28 mars 1944.

→ 7P135 – *Rapport de la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaire* daté du 15 avril 1942 sur le Mur de l'Atlantique et les défenses des côtes méditerranéennes françaises.

→ 9 P 174 – Lettre et carte détaillée de toutes les installations réalisées par les allemands en novembre 1944 à La Hume et au lac de Cazaux.

COLLECTIONS PRIVÉES

→ Collection Annie Daurelle : Photographie de l'entrée du camping de la Chénéraie en 1961.

→ Collection Claude Bernède : Photographies de la maison du gardien du camping et du blockhaus durant les années 1970.

→ Collection Jacqueline Broustey Parson : Photographie de La Hume en 1959

TÉMOIGNAGES AUDIOS

→ Entretien avec Claude Bernède, fils d'un gardien du camping, 24 février 2016.

→ Entretien avec Jean Daurelle, gardien du camping entre 1960 et 1970 environ, 2007.

DIVERS

→ Carte Michelin au 1/250 000e, 1945

Fig.13 – Dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques (A.Chaigneau)

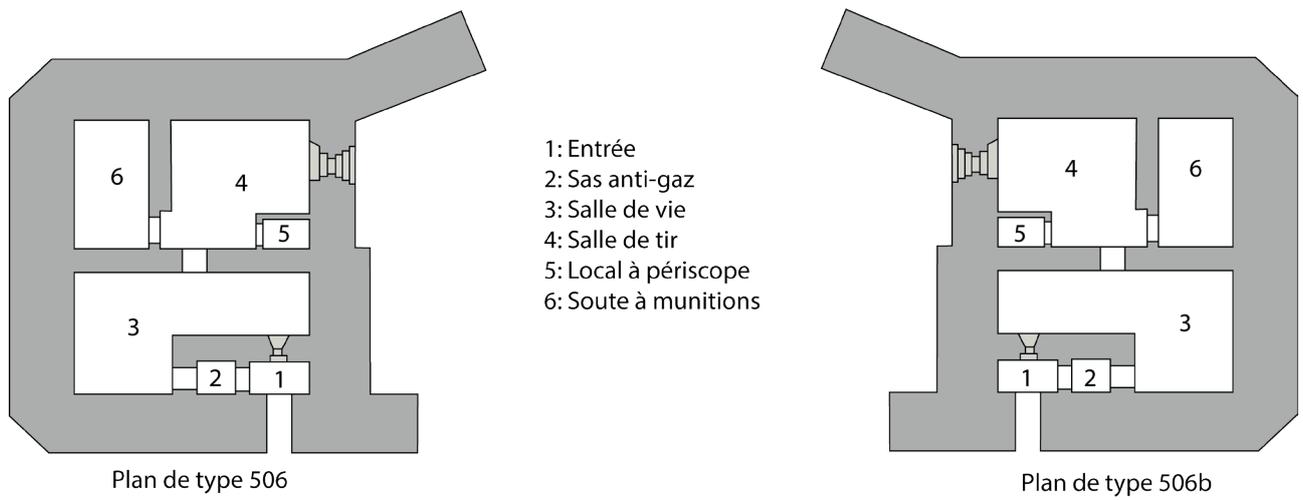


Fig.14 – Plans des blockhaus de type 506 et 506b
(A.Chaigneau)

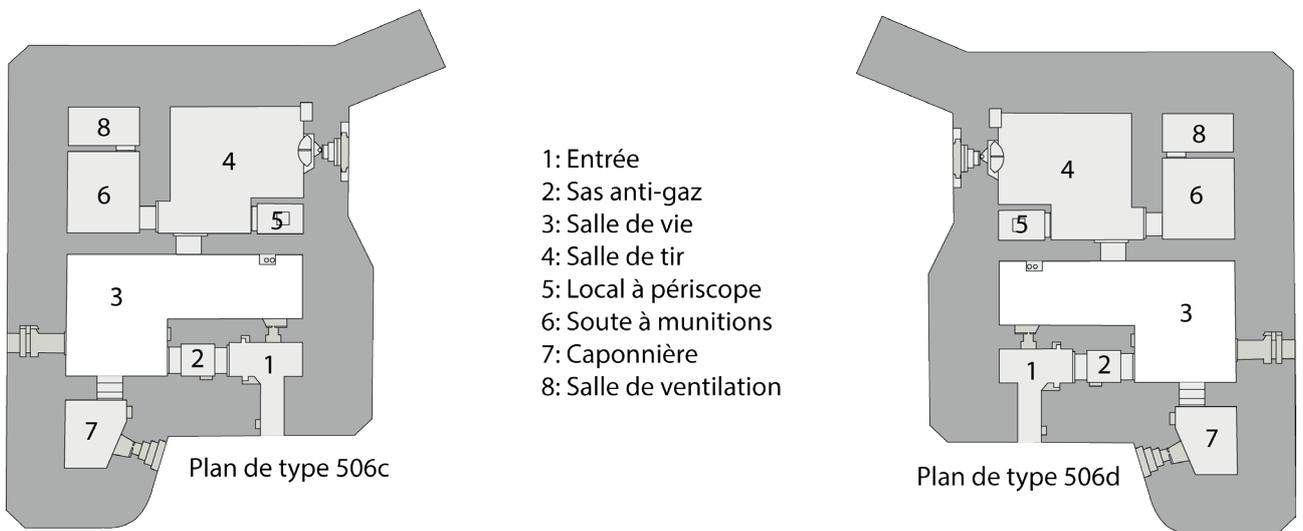
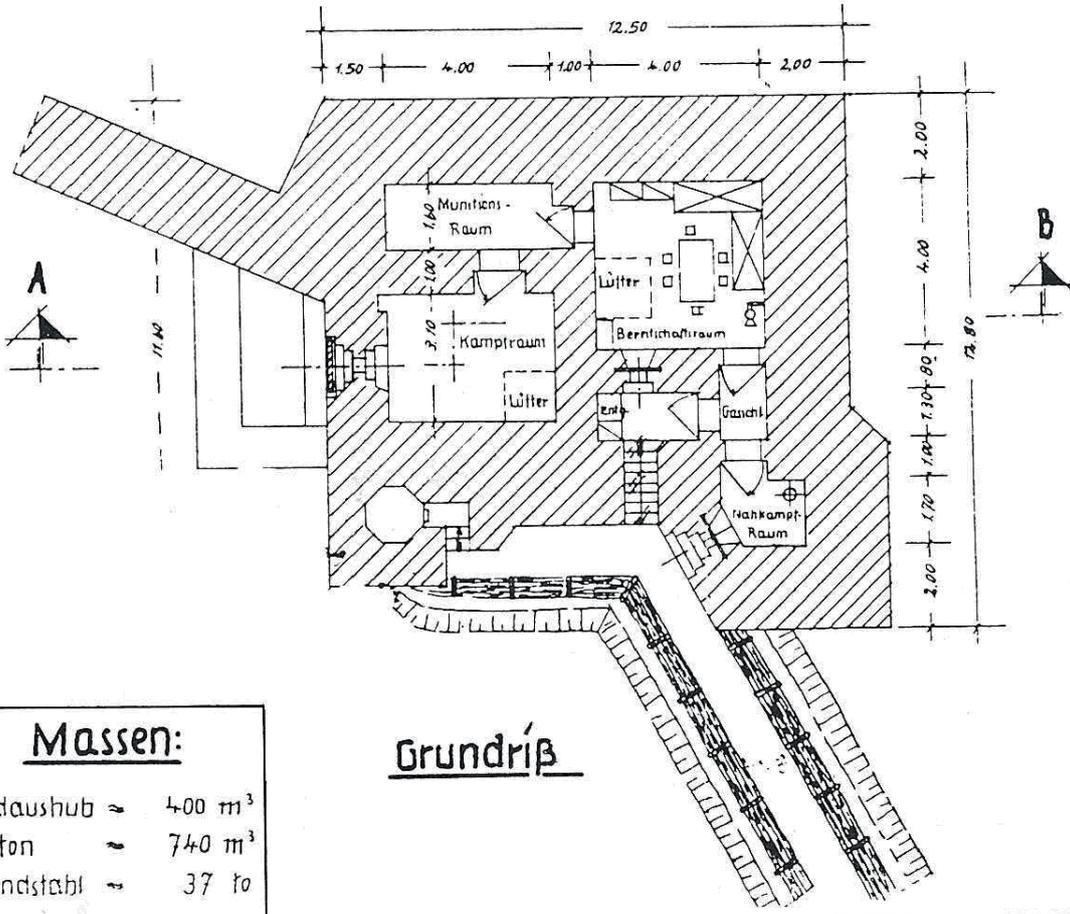
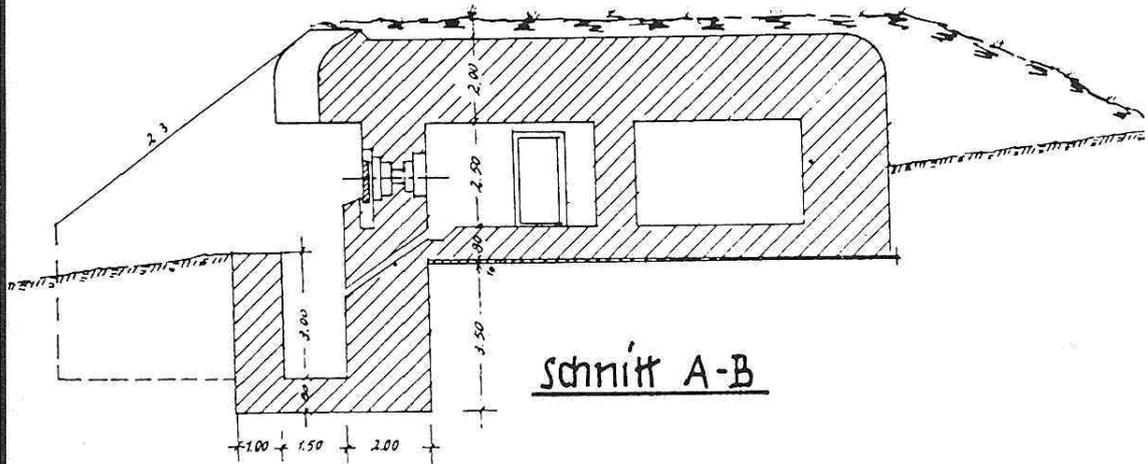


Fig.15 – Plans des blockhaus de type 506c et 506d
(A.Chaigneau)

Regelbau 631

Schartenstand für 4.7cm Pak (t)

M. 1-150



Massen:

Erdaushub	≈	400 m ³
Beton	≈	740 m ³
Rundstahl	≈	37 t

Fig.16 – Plan-type allemand du blockhaus de type 631
(Bundesarchiv-Militärarchiv, Fribourg)

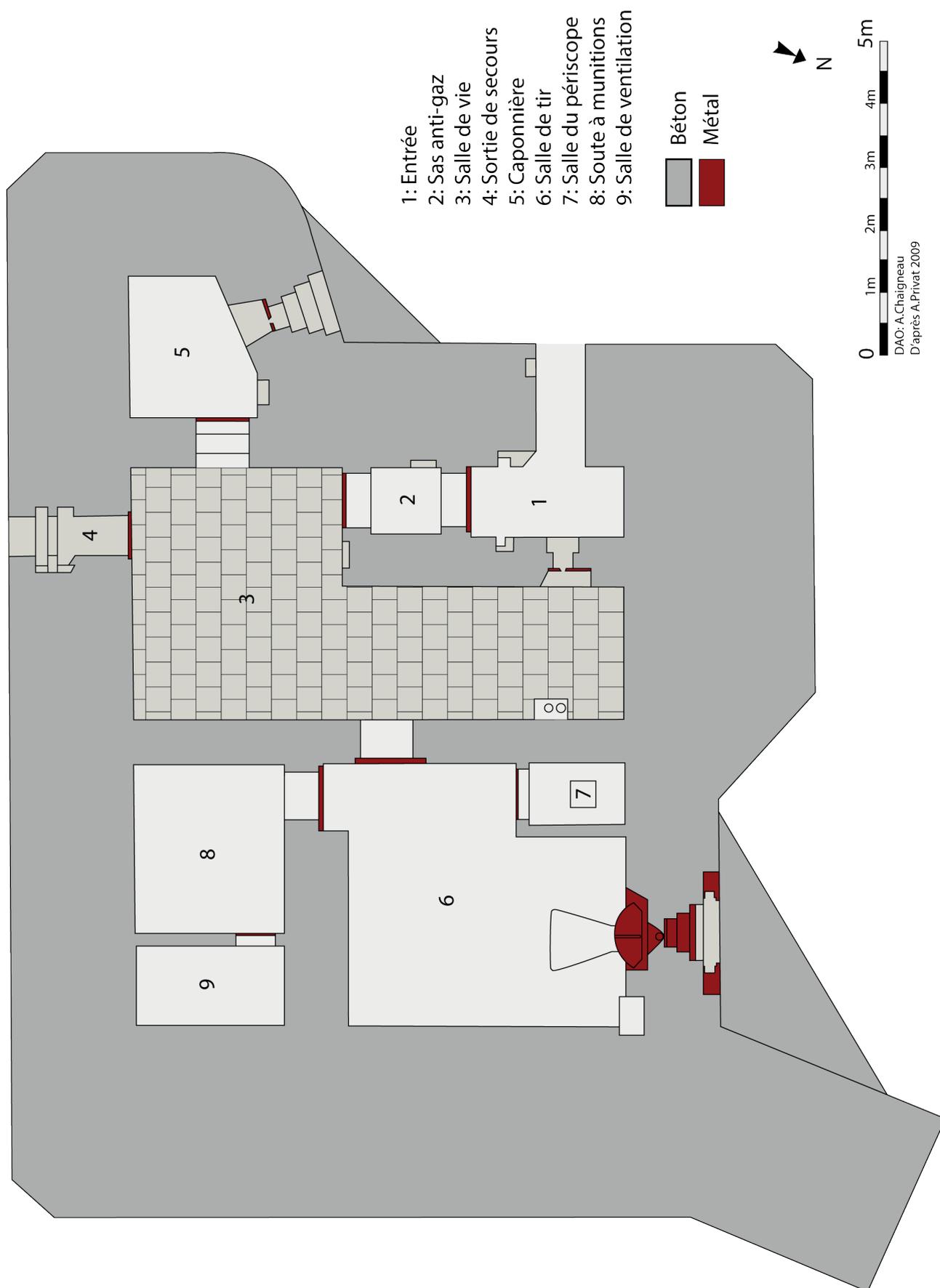


Fig.17 – Plan du blockhaus 506d du Parc de la Chêneraie
 (A.Chaigneau)



Fig.18 – Photographie de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie prise depuis le sud (Service Historique de la Défense)



Fig.19 – Photographie de la position Ar.234 du Parc de la Chêneraie prise depuis le nord (Service Historique de la Défense)

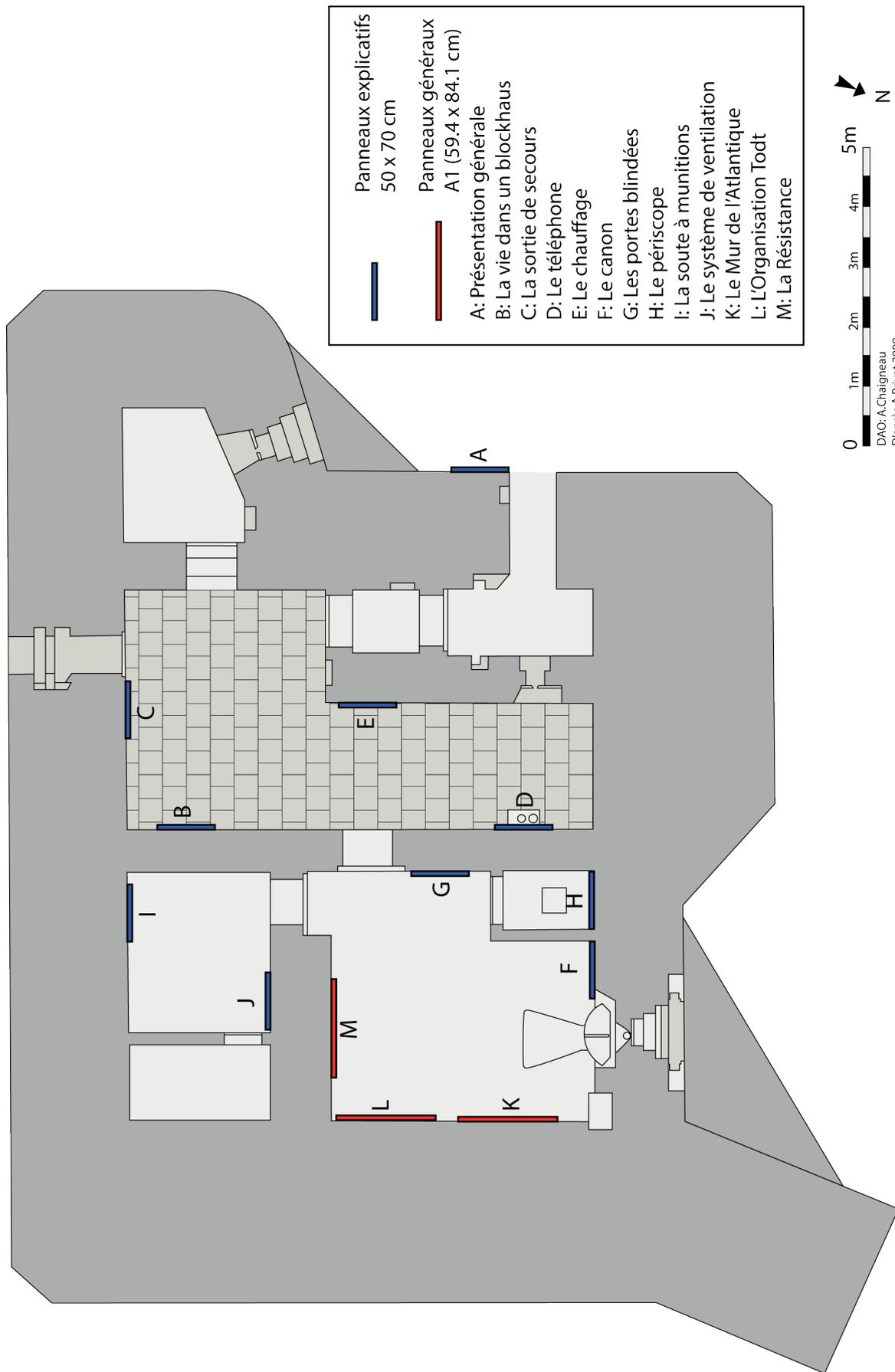


Fig.20 – Emplacement des panneaux dans le blockhaus 506d
(A.Chaigneau)

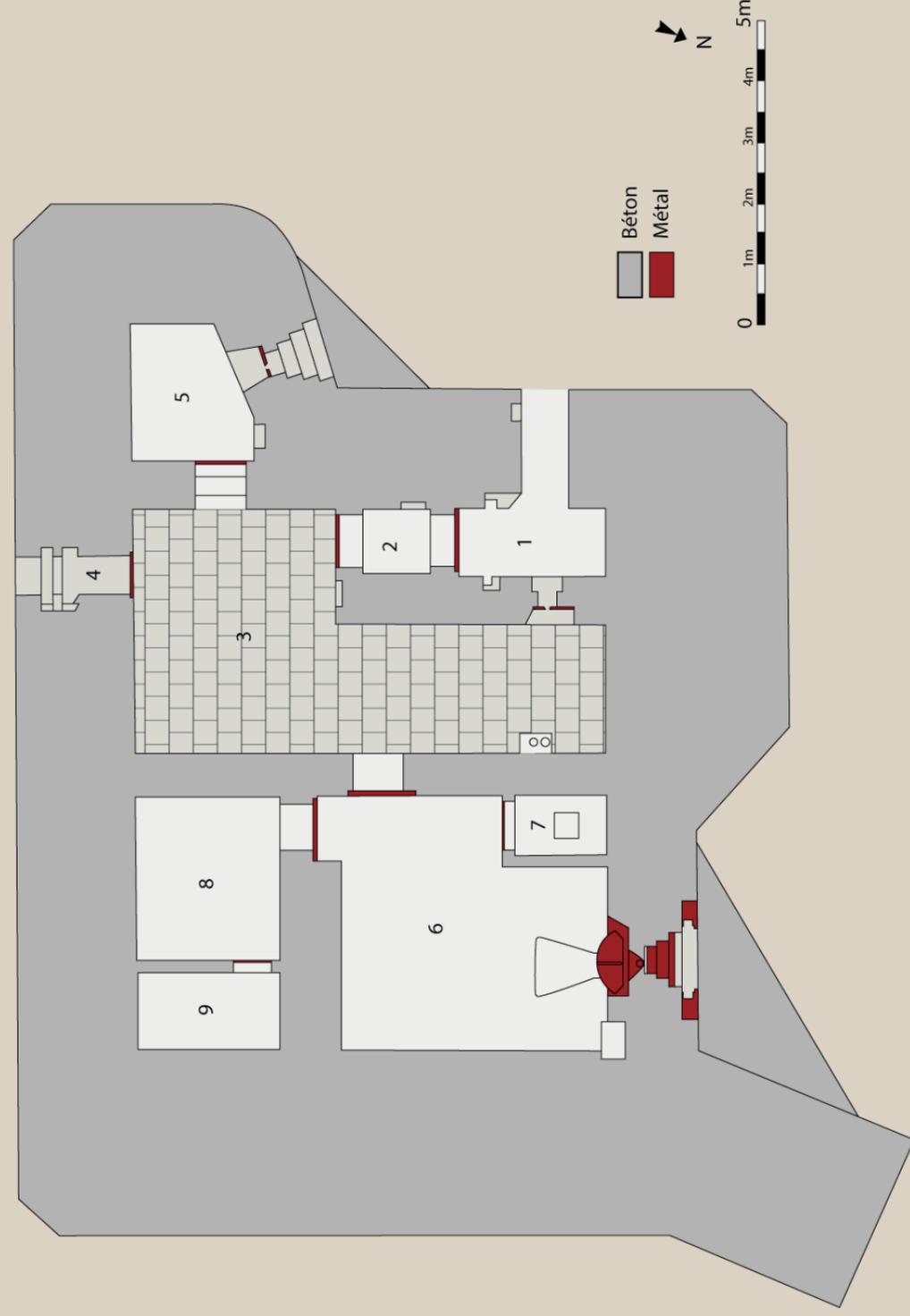
La casemate de tir de type 506d

La casemate de tir de type 506d

Ce blockhaus est une casemate de forteresse abritant un canon anti-char de 4,7 cm de la firme Skoda. Il avait pour but la surveillance, et la défense de la RN 650 et la voie de chemin de fer.

Le plan utilisé pour cette casemate de tir est un type 506d selon la codification des plans types utilisée par les allemands. Il se compose d'une **entrée (1)** protégée par une fenêtre de tir. Elle se poursuit ensuite sur un **sas anti-gaz (2)** et de là, on peut accéder à la **salle de vie (3)**. Elle peut abriter 12 personnes et contenait tout le confort nécessaire (lits, chauffage, etc.). Une **sortie de secours (4)** était aménagée dans un des murs de la salle. On peut ensuite accéder à la **caponnière (5)**, petite salle équipée d'une fenêtre de tir permettant de surveiller l'entrée et les alentours du blockhaus. De l'autre côté, la salle de vie donne accès à la **salle de tir (6)**, pièce principale de la casemate. À l'intérieur on y retrouvait le canon et la vidange des douilles vers une fosse extérieure, un système de contrepoids permettait de faire remonter la plaque blindée extérieure pour plus de protection. Donnant directement sur cette salle, on retrouve aussi un petit **local à périscope (7)**. Enfin les deux dernières salles servent de **soute à munitions (8)** et de **salle de ventilation (9)**.

Plan de la casemate de tir de type 506d, position Ar234, La Hume



Ce blockhaus est une casemate abritant un canon anti - char de 4,7 cm de la firme Skoda. Il avait pour but la surveillance de la route et de la voie de chemin de fer. Il comporte neuf salles dont une salle de vie et une salle de tir.

Fig.21 – La casemate de tir de type 506d (A.Chaigneau)

1/20^e 15/03/2016

Relevé n° 24 (6-4) Fenêtre de tir

Plan contre-poids

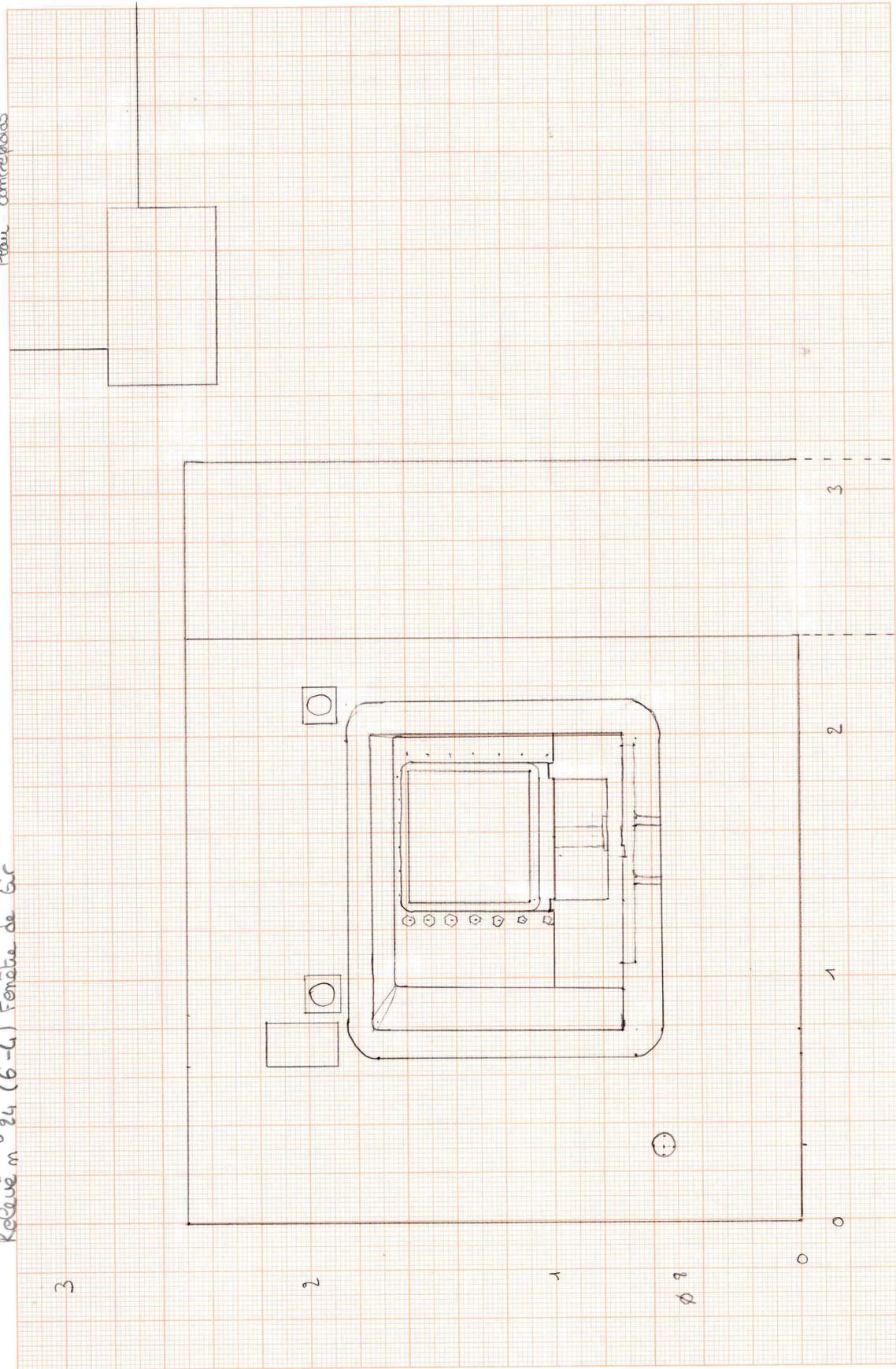


Fig.22 – Exemple de relevé réalisé dans le blockhaus
(A.Chaigneau)

Chaigneau Amélie Stage master pro valorisation du patrimoine pau Février - Juillet 2016

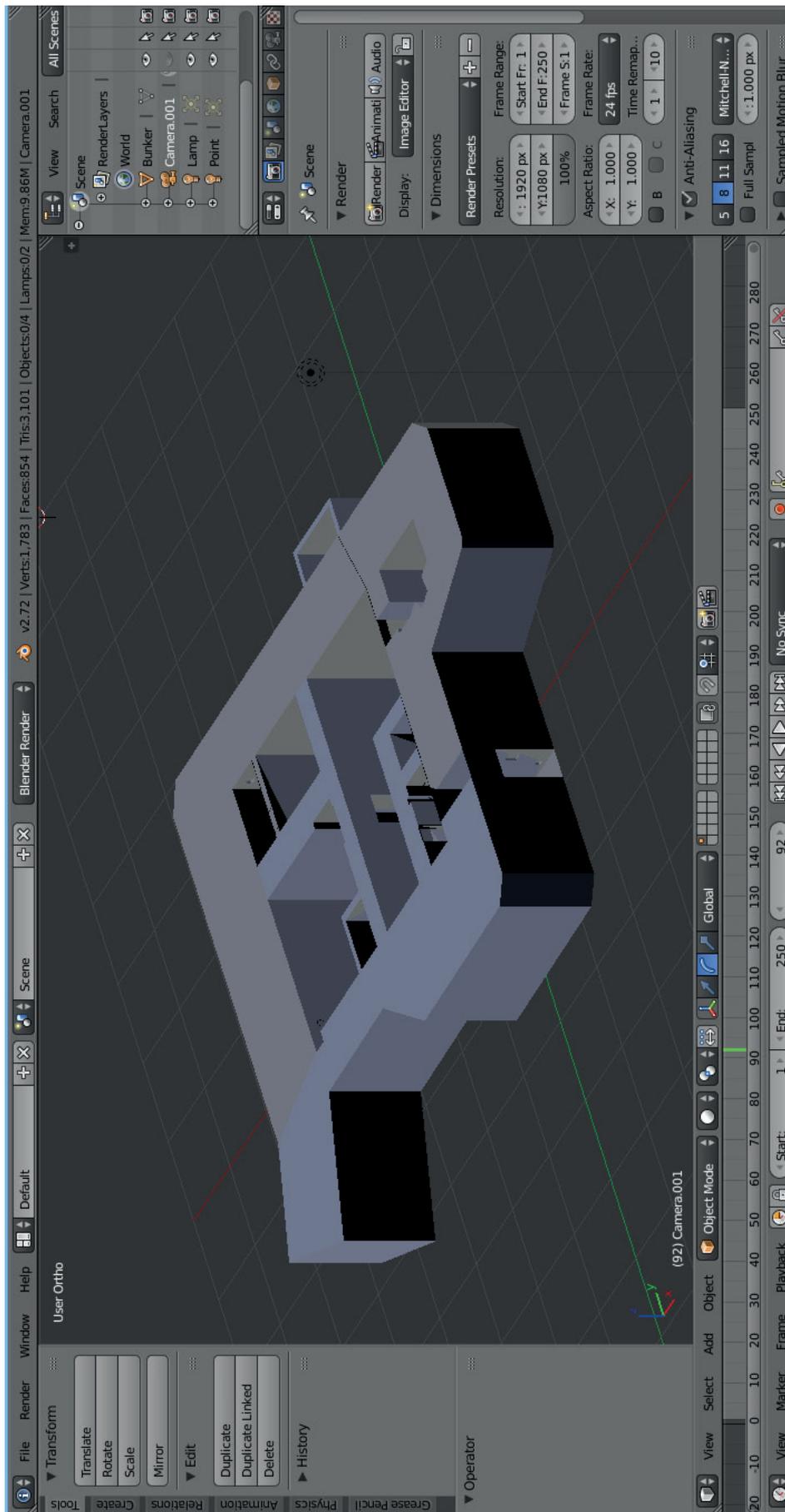
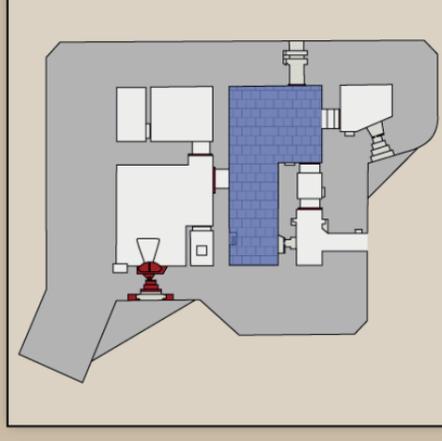


Fig.23 – Modèle 3D du blockhaus réalisé sous le logiciel Blender
(A.Chaigneau)

La vie dans un blockhaus

La vie dans un blockhaus

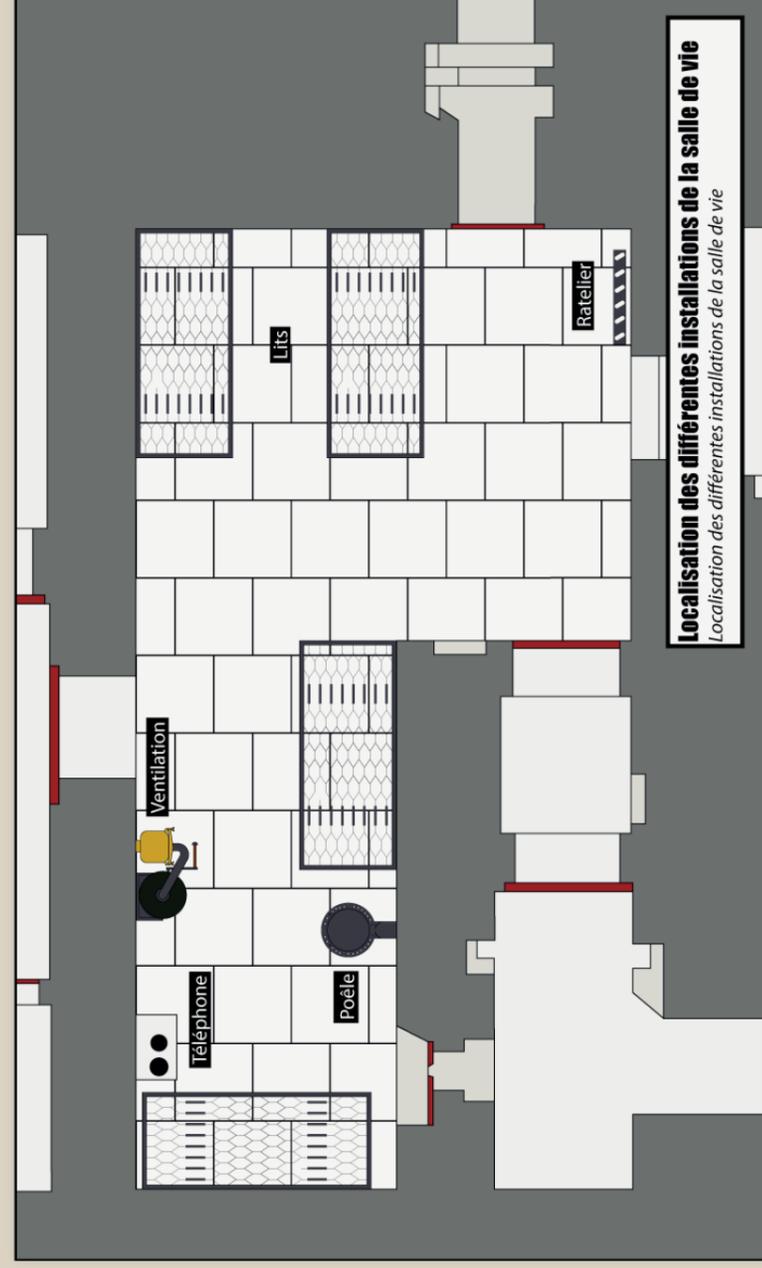


Dans la salle où vous vous trouvez, pouvaient vivre douze personnes. Elle contenait tous les éléments permettant à ces soldats d'y habiter pendant une période plus ou moins courte.

Si aujourd'hui cette salle est vide, et le béton des murs directement apparent, cela n'était pas le cas durant l'Occupation. En effet, les murs étaient recouverts d'un doublage de fibro-ciment isolant et peint dont vous pouvez voir quelques restes aux murs. De la même façon, le sol de cette salle est le seul à être carrelé, pour apporter plus de confort.

Ainsi on pouvait y trouver douze lits disposés par jeux de trois en quatre endroits de la salle. Ensuite, un poêle de forteresse permettait aux soldats de se chauffer. Un ventilateur assurait le renouvellement en air sain à l'intérieur de la salle même en cas d'attaque au gaz. Un ratelier, disposé entre la sortie de secours et la caponnière permettait aux soldats d'avoir leur fusil à portée de main.

Avoir le lieu de vie à proximité de la salle de tir permettait d'avoir une grande réactivité en cas de crise. On peut supposer que les hommes logés dans le 506d étaient ceux de garde alors que la relève était abritée dans le blockhaus de casernement à l'extérieur.



Une autre question se pose, celle de l'alimentation en eau. Le blockhaus ne possède pas de puits intérieur. En revanche nous savons grâce aux listings allemands que l'abri de casernement lui en possédait un. De plus, sur des photographies prises après la Guerre, on peut voir une citerne installée en hauteur. Elle servait à alimenter la Villa du Canal, détruite lors de l'arrivée des Allemands. Si il n'est pas habituel que les soldats se servent de citernes non protégées par un abri bétonné, le fait même qu'elle soit encore là alors qu'elle aurait été simple à détruire, nous incite à penser le contraire.

Enfin pour ce qui concerne les sanitaires, il n'y a aucun certitude, seulement des hypothèses. La première est qu'une structure en bois, ou matériaux légers aurait pu être aménagée près des deux blockhaus sans qu'il en reste aujourd'hui des traces. La seconde hypothèse est que les Allemands avaient pu réquisitionner des habitations proches et qu'ils allaient se doucher à ces endroits.



Dans cette salle pouvaient vivre douze personnes, grâce aux douze lits présents. On y retrouvait un poêle pour le chauffage, un système de ventilation.

Soldats allemands au repos estuaire de la Gironde, Bundesarchiv - Militäarchiv, Fribourg
Soldats allemands au repos

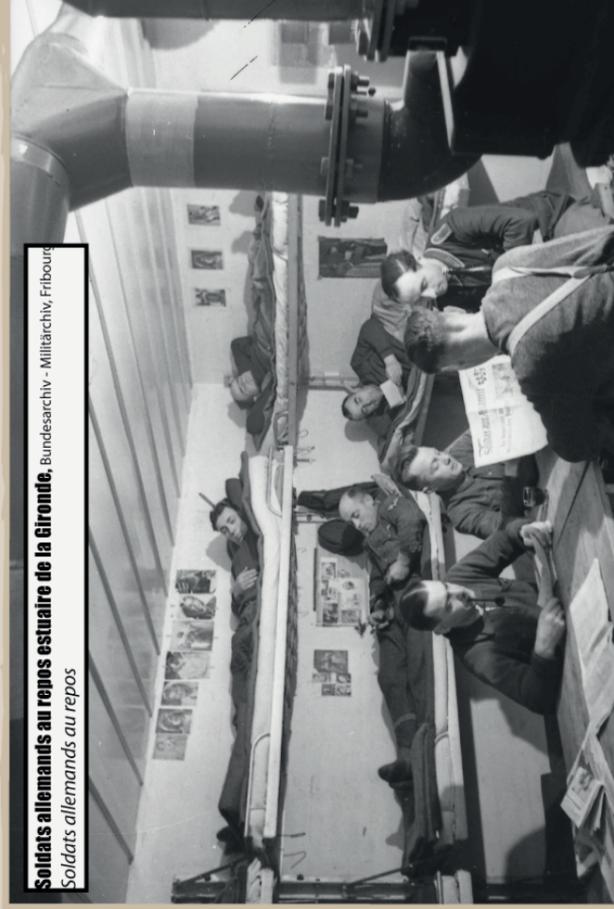
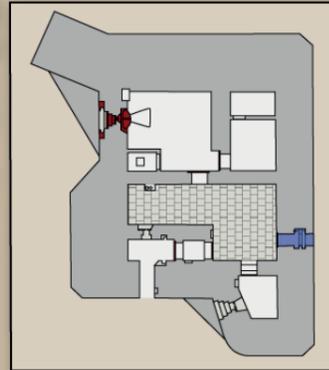


Fig.24 – La vie dans un blockhaus (A.Chaigneau)

La sortie de secours

Hypothèses de reconstitution

La sortie de secours, hypothèses de reconstitution

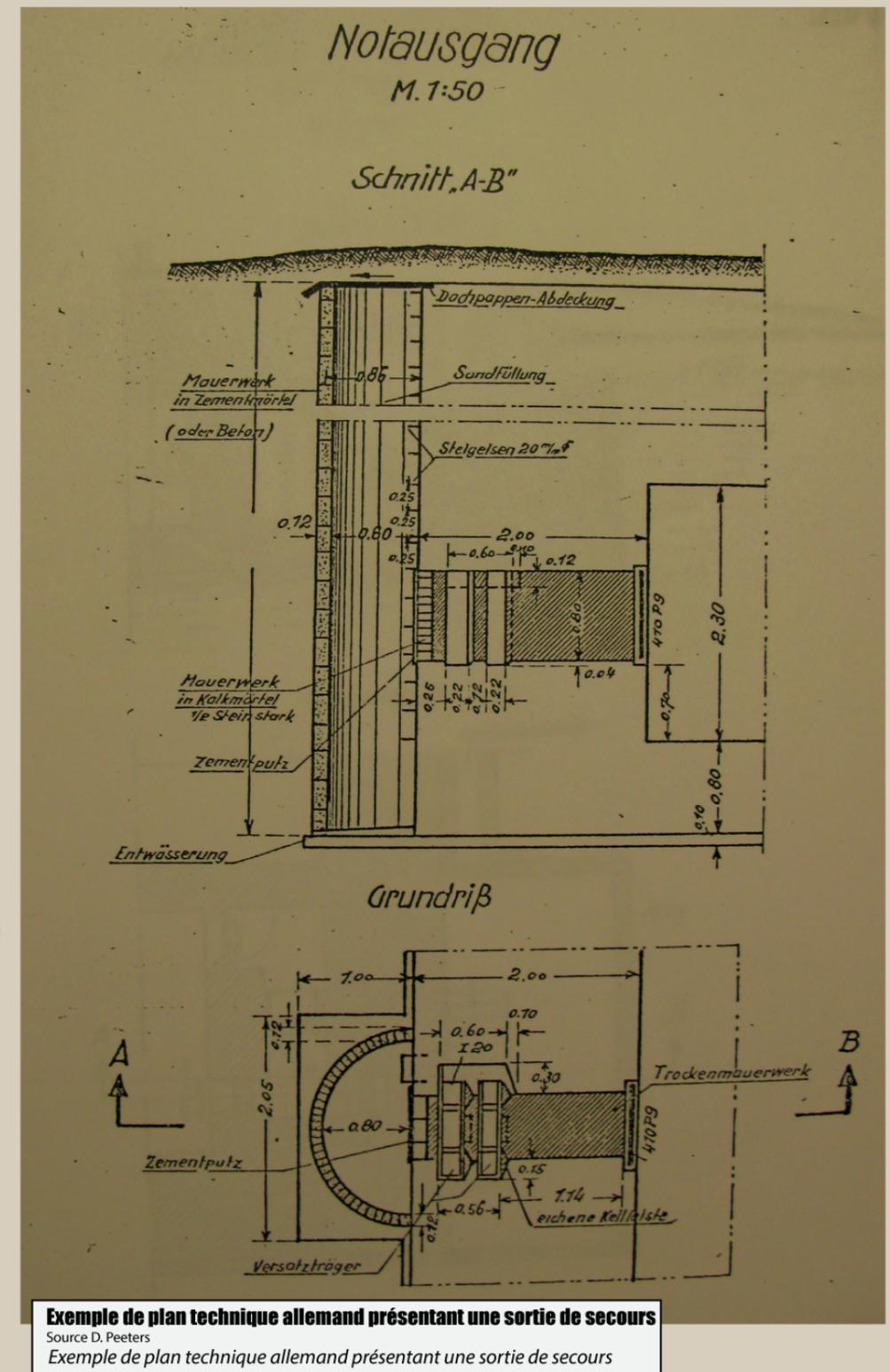
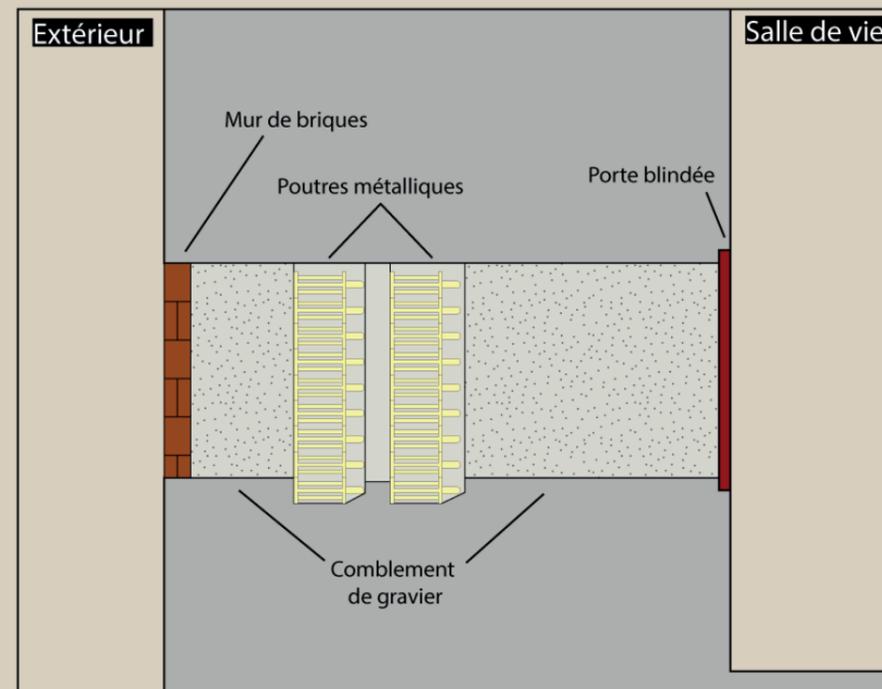


La norme mise en place par l'Organisation Todt veut que dans tous les blockhaus qui n'ont qu'une seule porte d'entrée, il y ait une sortie de secours ailleurs dans la casemate. Dans le blockhaus de type 506d, cette évacuation se trouve dans la salle de vie.

Dans le blockhaus, la sortie était déjà dégagée, par conséquent nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses de reconstitution. Elle était fermée par une porte blindée. Derrière se trouvait probablement un comblement de gravier ou de sable. Au milieu du couloir il y avait un empilement de poutres en acier. Il débouchait ensuite sur un mur de briques que les soldats devait détruire avant d'accéder à l'extérieur.

Vue en coupe de la sortie de secours du 506d

Vue en coupe de la sortie de secours du 506d



Exemple de plan technique allemand présentant une sortie de secours
 Source D. Peeters
 Exemple de plan technique allemand présentant une sortie de secours



Fig.25 – La sortie de secours, hypothèses de reconstitutions (A.Chaigneau)

Le Chauffage

Poêle de forteresse Wt 80 k

Le chauffage

Poêle de forteresse Wt 80 k



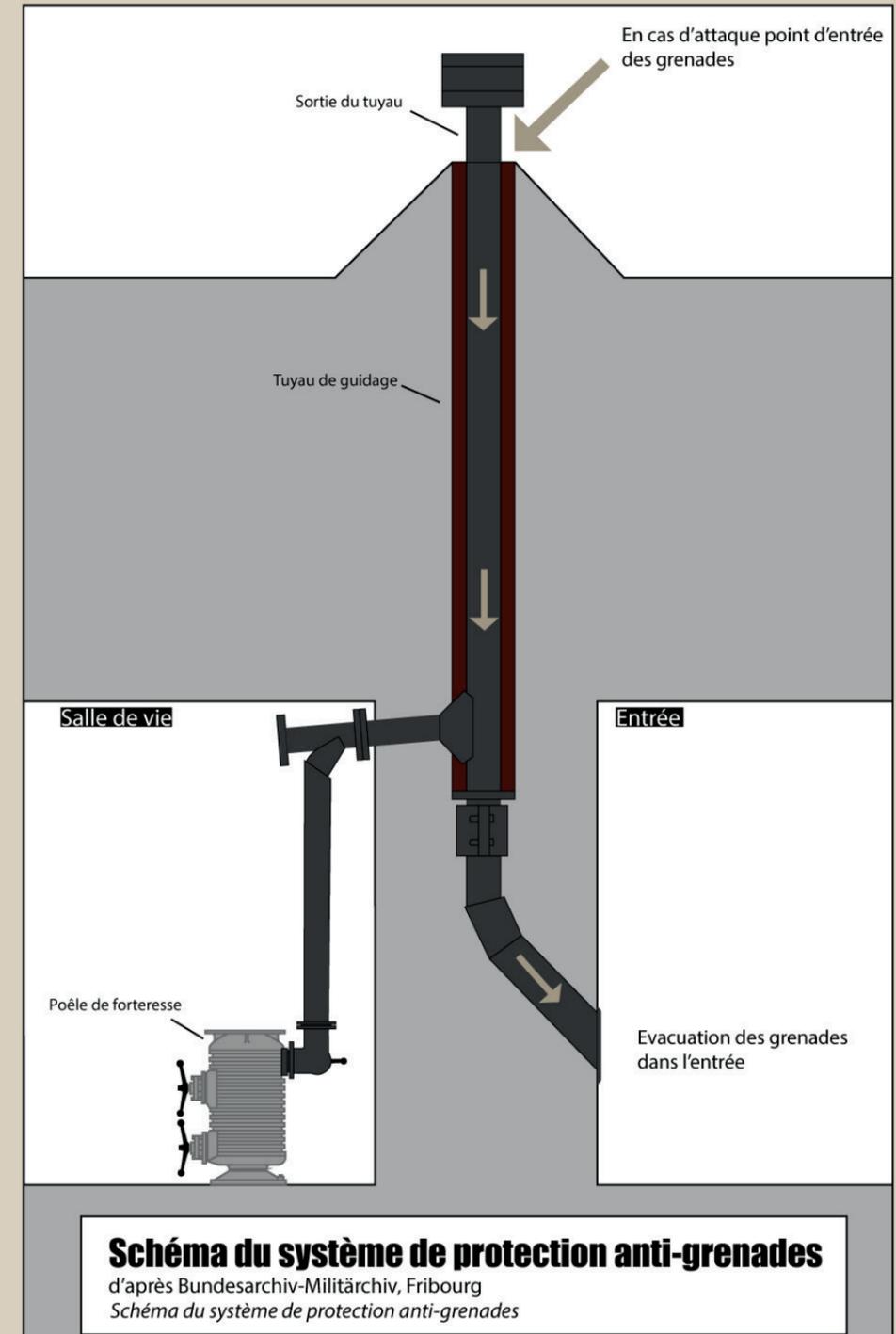
Poêle de forteresse,
Blockhaus du parc du phare du
Cap - Ferret.

*Poêle de forteresse,
blockhaus du parc du phare du Cap - Ferret*

**Système de maitrise de
l'arrivée d'air dans le
poêle,**

Blockhaus du parc du phare
du Cap Ferret.

*Système de maitrise de l'arrivée d'air dans le poêle
Blockhaus du parc du phare du Cap - Ferret*



GRAMASA
www.gramasa.fr

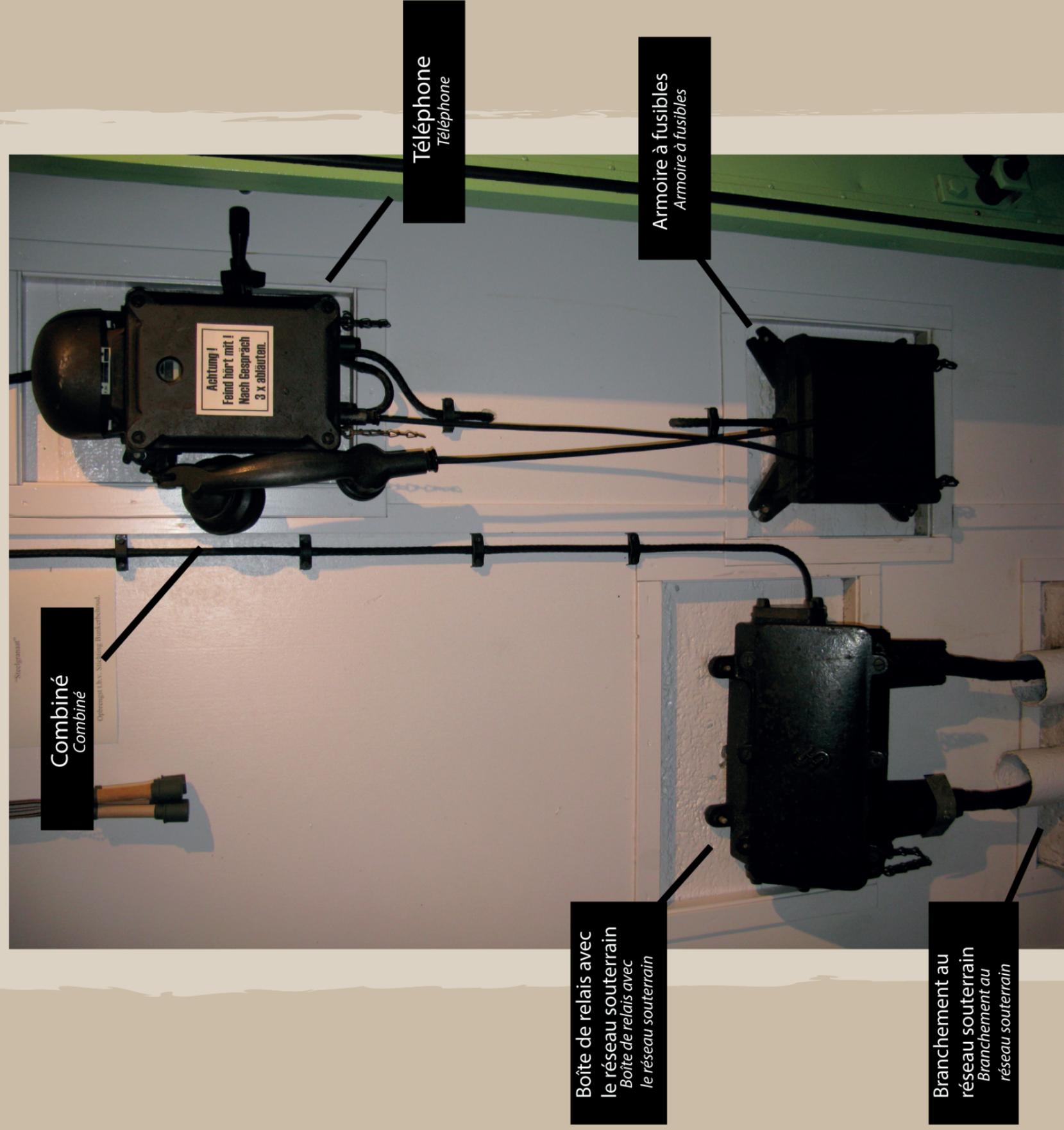
Gujan-Mestras
Bassin par nature

Photographies et DAO: A.Chaigneau

Fig.26 – Le chauffage, poêle de forteresse Wt 80 k (A.Chaigneau)

Le système téléphonique

Le système téléphonique



Système téléphonique, blockhaus de type 143, Bunkermuseum Vlissingen, Pays-Bas.
Système téléphonique, blockhaus de type 143, Bunkermuseum Vlissingen, Pays - Bas

Photographie: GRAMASA DAO: A.Chaigneau

GRAMASA
www.gramasa.fr

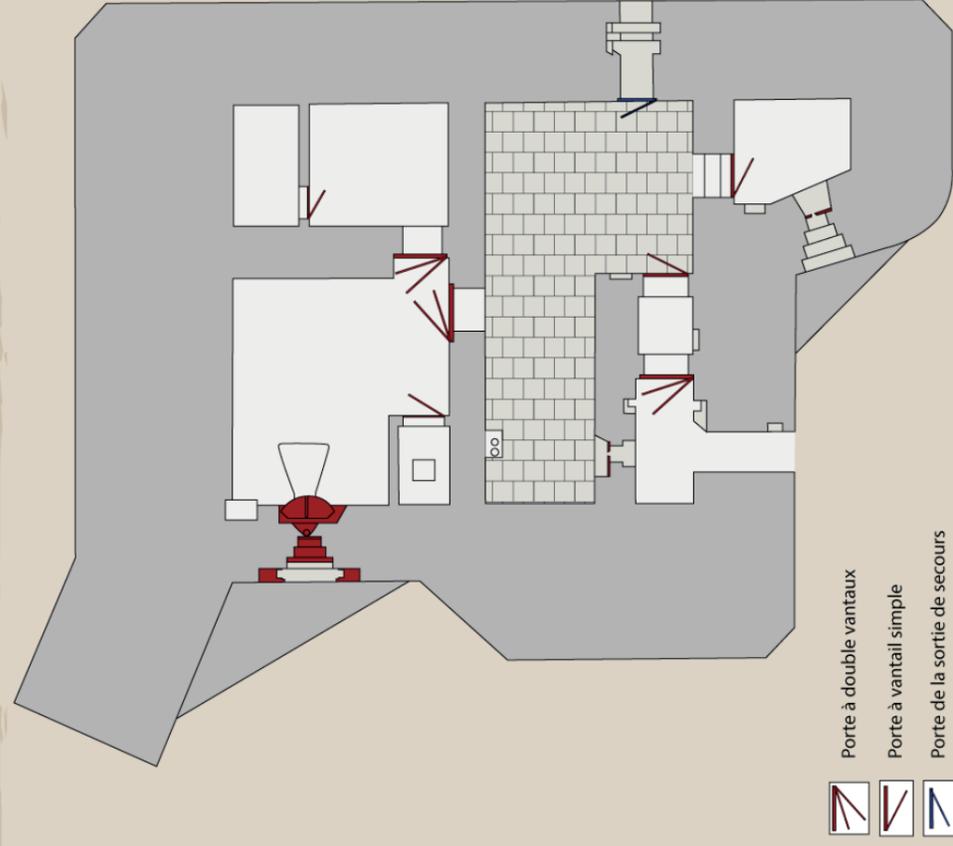
Gujan-Mestras
Bassin par nature

Fig.27 – Le système téléphonique (A.Chaigneau)

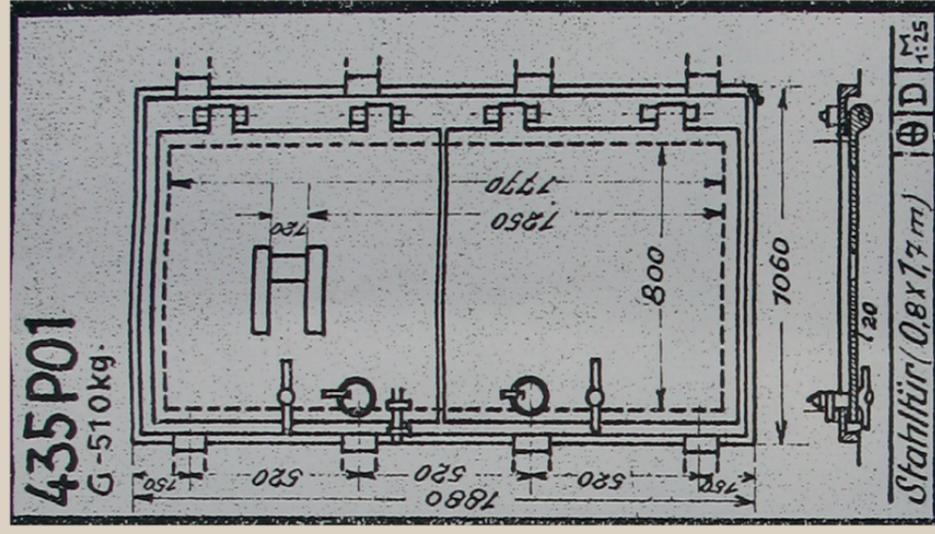
LES PORTES blindées

Les portes blindées

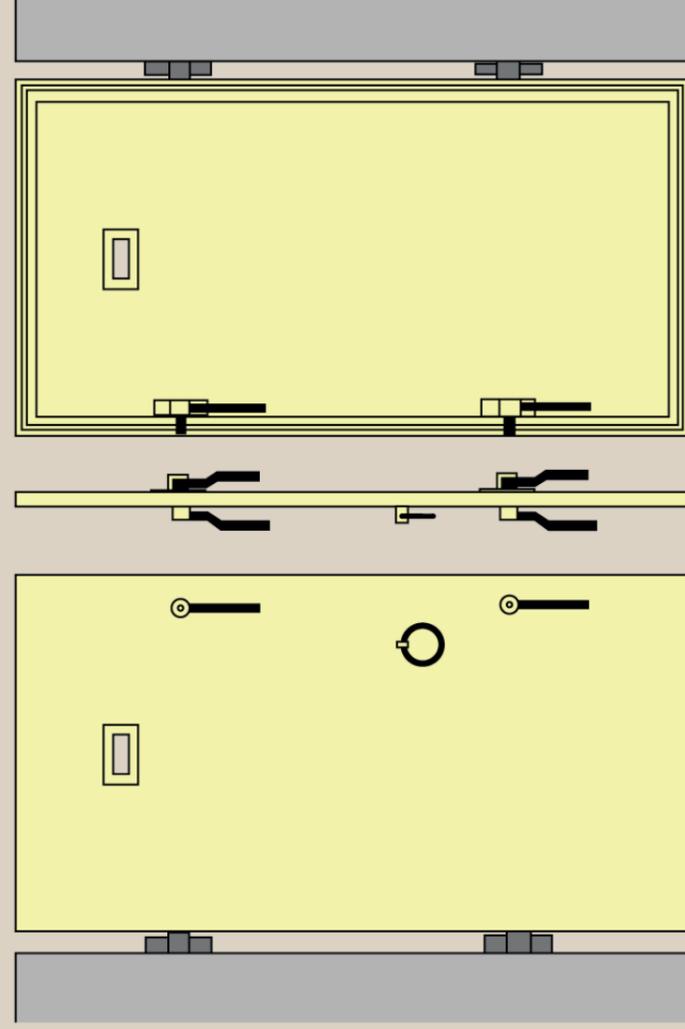
Les portes blindées sont des éléments indispensables dans la protection et la sécurité de l'ouvrage. On en retrouve en tout huit qui isolent chaque pièce les unes des autres. Aujourd'hui il ne reste plus que les gonds mais ils nous indiquent le type de portes installées. Quand il y en a quatre cela signifie qu'une porte à double vantaux était placée à cet endroit, deux gonds, une porte à vantail simple. Enfin une dernière porte, beaucoup plus petite permettait de sécuriser la sortie de secours.



Plan du blockhaus avec les positions des différents types de portes
 Plan du blockhaus avec les positions des différents types de portes



Le blockhaus comportait huit portes, toutes blindées. On peut en retrouver à simple ou double vantaux, différenciables grâce aux gonds encore en place dans le blockhaus.



Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel DAO: A.Chaigneau



GRAMASA
 www.gramasa.fr

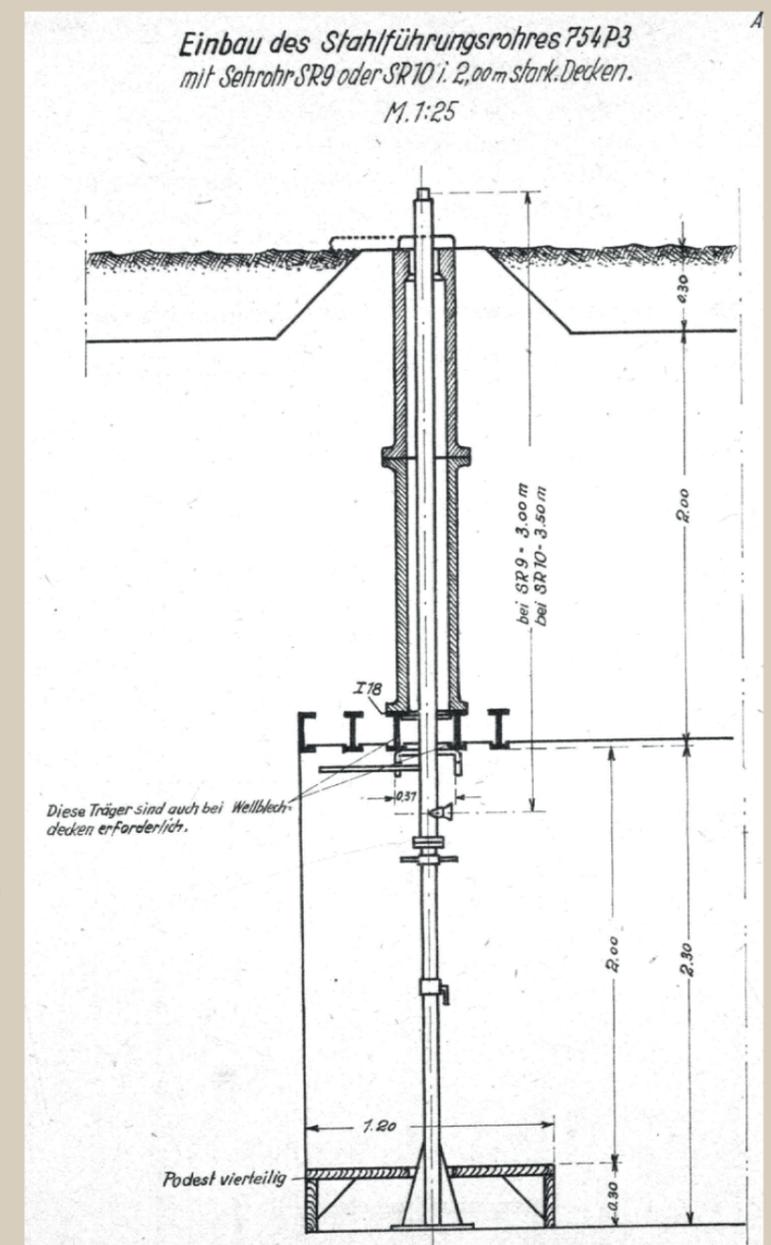
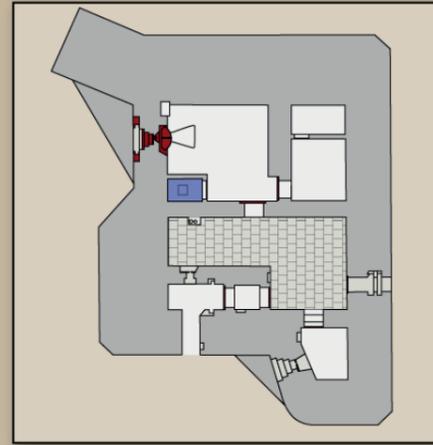
Fig.28 – Les portes blindées (A.Chaigneau)

Le périscope

Le périscope



Soldat américain utilisant un périscope, Normandie - National Archives USA
Soldat américain utilisant un périscope, Normandie



Exemple d'un plan allemand d'un périscope -

Bundesarchiv - Militärarchiv, Fribourg
Exemple d'un plan allemand d'un périscope

Conception: A.Chaigneau
GRAMASA
www.gramasa.fr

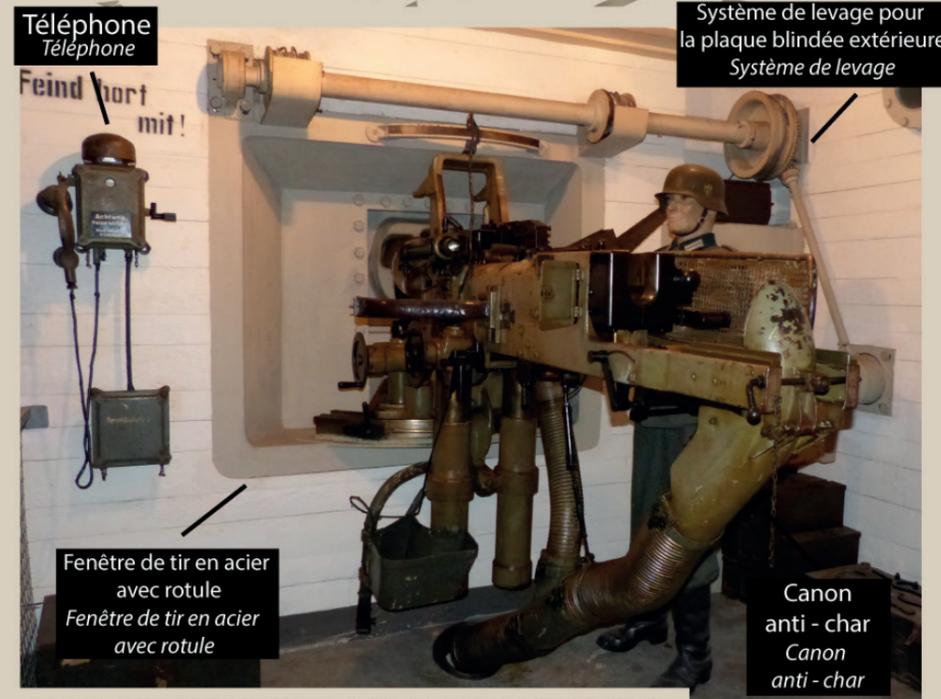
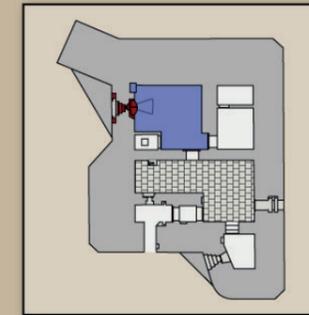


Fig.29 – Le périscope (A.Chaigneau)

La salle de tir

Le canon anti-char 4.7 cm festungspak 36 (t) Skoda

La salle de tir



Téléphone
Téléphone

Système de levage pour
la plaque blindée extérieure
Système de levage

Feind hort
mit!

Fenêtre de tir en acier
avec rotule
Fenêtre de tir en acier
avec rotule

Canon
anti - char
Canon
anti - char

Vue d'une la salle de tir équipée d'un canon 4.7 cm Skoda

German Occupation Museum Guernesey

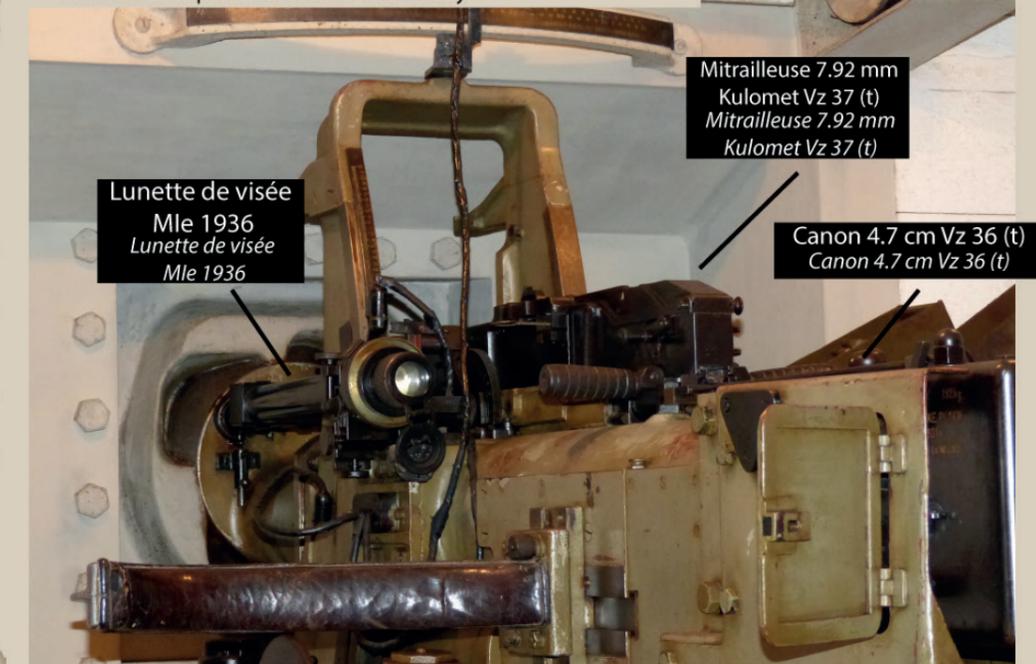
Ce canon est en réalité une arme mixte. Il est composé d'un canon 4,7cm Kanon Vz 36 (t) et d'une mitrailleuse intégrée de 7,92mm Kulomet Vz 37 (t) alimentée par des bandes souples. Il intègre aussi une lunette de visée Mle 1936. Le canon sort de la casemate par le biais d'une rotule à trois orifices, un pour le canon, un pour la mitrailleuse et un dernier pour la lunette de visée.

L'ensemble repose sur un berceau en acier posé sur deux ressorts récupérateurs d'équilibrage. Il peut bouger de -20 à 12° en vertical et entre -45 et 45 ° à l'horizontal. Il est équipé d'une culasse à coin vertical permettant un tir rapide, soit environ 500 coups par minute. Suivant les munitions, le canon possède une portée de 2500 à 5800 mètres.

Il est aussi équipé d'un dispositif d'évacuation des douilles, via deux tuyaux flexibles reliés à l'extérieur de l'ouvrage. La fosse à douille bétonnée est située juste devant la fenêtre de tir. Un clapet permet d'éviter le retour des douilles dans le tuyau.

Vue de détail d'un canon 4.7 cm Skoda

German Occupation Museum Guernesey



Lunette de visée
Mle 1936
Lunette de visée
Mle 1936

Mitrailleuse 7.92 mm
Kulomet Vz 37 (t)
Mitrailleuse 7.92 mm
Kulomet Vz 37 (t)

Canon 4.7 cm Vz 36 (t)
Canon 4.7 cm Vz 36 (t)

Le canon, son support et la rotule sont intégrés dans un créneau en acier de type 7704P4. A l'extérieur l'ensemble se présente sous la forme d'une plaque blindée encadrant le créneau et la rotule. Un panneau mobile peut être remonté depuis l'intérieur via un système d'arbre de transfert et de contrepoids afin de protéger le canon.

Dans la pièce, on retrouve aussi un téléphone, permettant ainsi d'avoir toujours un lien avec l'extérieur, ainsi qu'un périscope pour l'observation. Le canon était servi par cinq personnes. Le premier était un sous-officier et commandait le tir, un homme vise avec la lunette, un second sert la mitrailleuse, un troisième sert le canon. Enfin deux hommes étaient chargés d'alimenter le tout en munitions.

Les canons de ce type ont été récupérés par les Allemands après la prise de la ligne de fortifications du Mont des Sudètes en Tchécoslovaquie. Ils ont ensuite été installés dans les casemates du Mur de l'Atlantique.



Ce canon est une arme mixte composée d'un canon 4,7 cm Kanon Vz36 (t) et d'une mitrailleuse 7,96 mm Kulomet Vz 37 (t). Il intègre aussi une lunette de visée Mie 1936. Le canon sort de la casemate via une rotule. Il est aussi équipé d'un dispositif d'évacuation des douilles via une fosse en avant de la fenêtre de tir.

Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel Photographies: A.Chaigneau

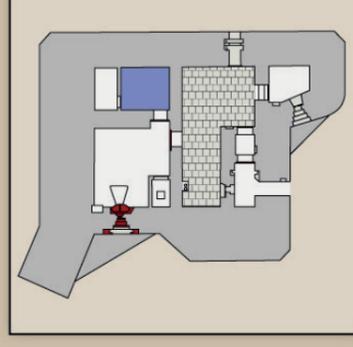
GRAMASA
www.gramasa.fr

Gujan-Mestras
Bassin par nature

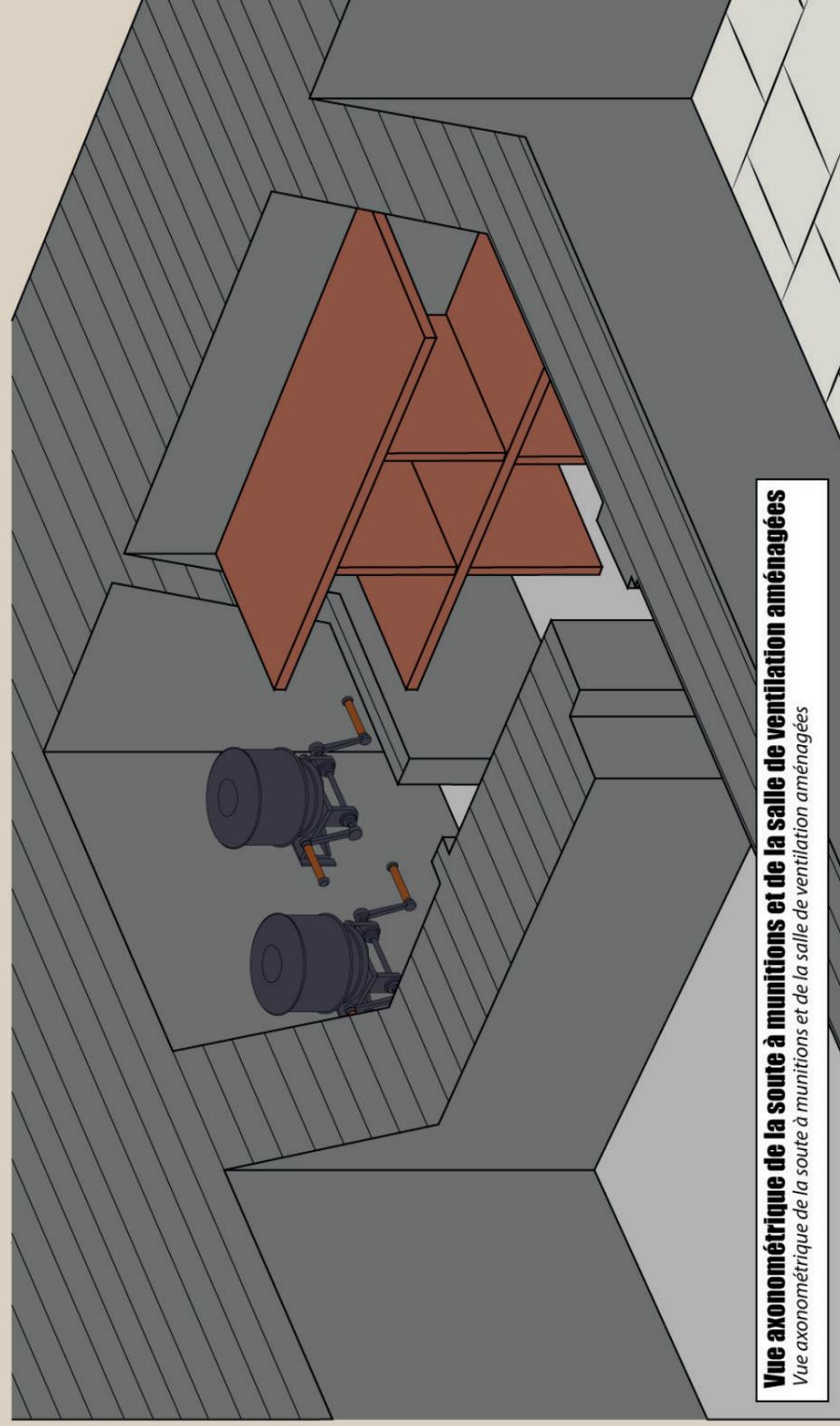
Fig.30 – La salle de tir, le canon anti-char 4,7 cm festungspak 36 (t) Skoda (A.Chaigneau)

La soute à munitions

La soute à munitions



Cette salle était dédiée au stockage des munitions nécessaire au fonctionnement du canon. Celui-ci étant une arme mixte, on pouvait donc y trouver deux calibres, les munitions pour la mitrailleuse de 7,92 mm et celles pour le canon, de 4,7 cm. Parmi celles dédiées au canon, on pouvait y trouver plusieurs sortes d'obus.



Vue axonométrique de la soute à munitions et de la salle de ventilation aménagées
Vue axonométrique de la soute à munitions et de la salle de ventilation aménagées

**Munitions pour mitrailleuse 7.92 mm
Kulomet Vz 37 (t)** - Musée 39 - 45, Léhon (35)
Munitions pour mitrailleuse 7.92 mm Kulomet Vz 37 (t)



Détail du lion tchèque frappé sur la bande souple



Cette salle était dédiée au stockage des munitions nécessaire au fonctionnement du canon.
On y retrouvait deux calibres : les munitions pour la mitrailleuse et celles pour le canon.



**Exemples d'obus pour canon
anti - char 4.7 cm Festungspak
36 (t) Skoda** - German Occupation
Museum, Guernsey
Exemples d'obus pour canon anti - char

Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel Photographies et DAO: A.Chaigneau

GRAMASA
www.gramasa.fr

Guyane-Mestras
Bassin par nature

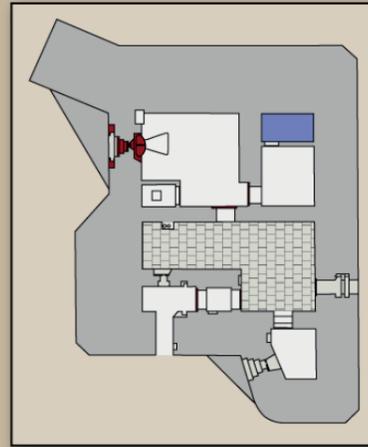
Fig.31 – La soute à munitions (A.Chaigneau)

Le système de ventilation

Modèles HES 1.2 et HES 2.4

Le système de ventilation

Modèles HES 1.2 et HES 2.4



Dans toutes les salles de cet ouvrage, on retrouve un système de ventilation. Il existe ici en deux modèles, correspondant à deux capacités de ventilation, le modèle HES 1,2, et un de plus grande capacité, le HES 2,4. Une fois toutes les portes blindées closes, la salle était fermée hermétiquement. Le seul moyen pour l'air de pénétrer à l'intérieur était par le biais de bouches d'aérations placées à l'extérieur du blockhaus. L'air passe ensuite par un filtre à poussière jaune, deux filtres à charbon avant de sortir par le biais d'un tuyau bleu. La ventilation pouvait soit être activé par le biais d'une manivelle, soit par un moteur électrique. Ce système permettait d'obtenir une surpression dans la salle. L'air ne pouvait sortir ensuite que par un tuyau rouge muni d'un clapet empêchant l'air de rentrer. Cette configuration est valable en cas d'attaque au gaz, en temps normal, les filtres à charbon sont remplacés par un simple tuyau de bakélite.

Le code couleur de l'ensemble est important : le jaune signifie que l'air n'est pas traité au contraire du bleu. Enfin le rouge indique les sorties d'air vicié.

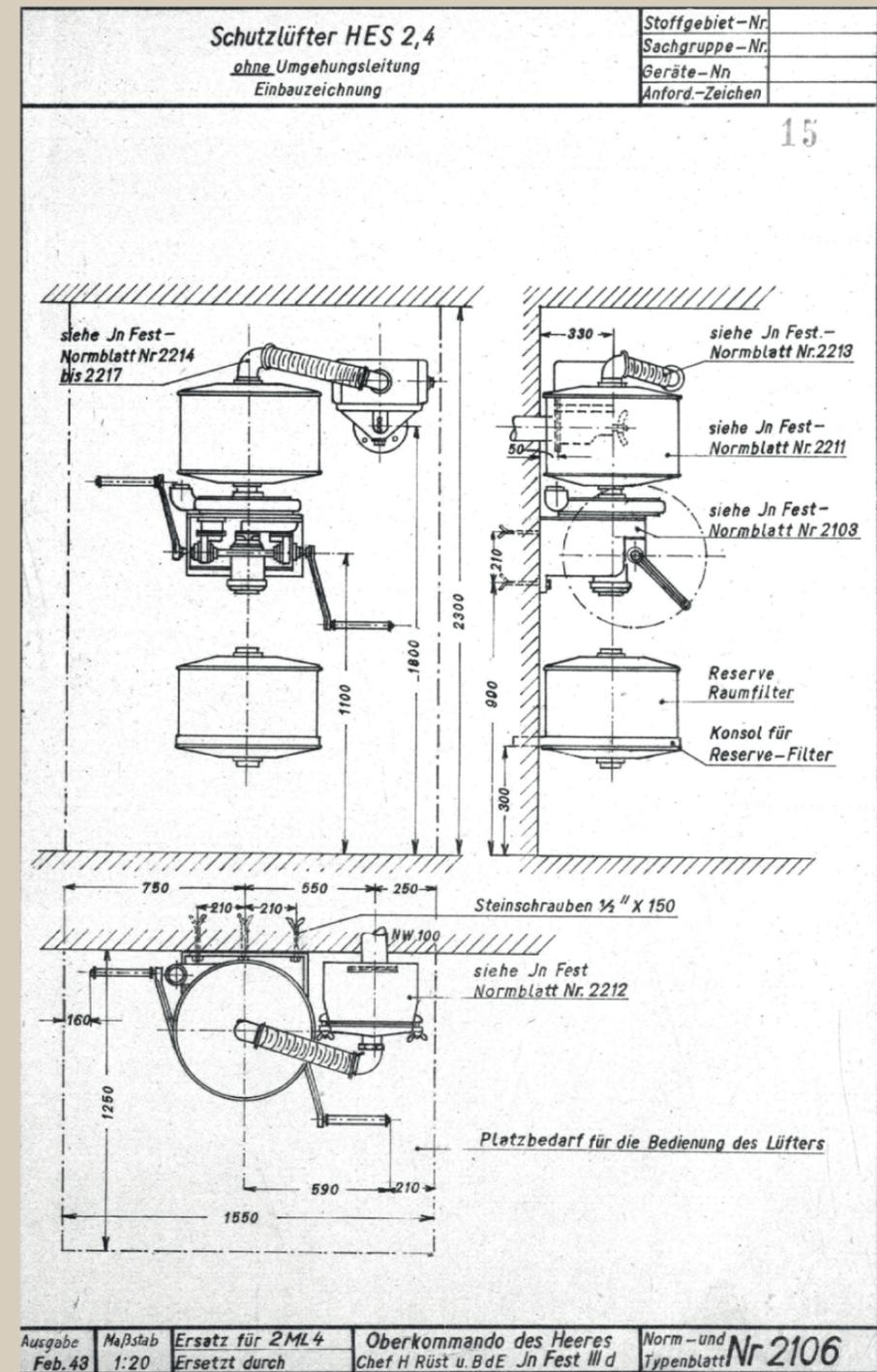
Dans cette salle étaient installés deux ventilateurs de grande capacité, contrairement aux systèmes de ventilation installés dans la salle de vie et la caponnière. Il y en avait un dernier dans la salle de tir. Celle salle n'était pas présente dans les premières versions du plan - type 506. Elle a été rajoutée ensuite, au même moment que la caponnière. Il y avait donc un véritable besoin d'améliorer le bâtiment de ce point de vue.



Ventilateur modèle HES 1.2 - Blockhaus du parc du phare du Cap Ferret (33)
Ventilateur modèle HES 1.2



Deux systèmes de ventilation, modèle HES 2.4
Musée Le Bunker - La Rochelle (17)
Deux systèmes de ventilation, modèle HES 2.4



Plan allemand détaillant les différentes parties d'un ventilateur de type HES 2.4 - Bundesarchiv - Militärarchiv, Fribourg
Plan allemand détaillant les différentes parties d'un ventilateur de type HES 2.4

Toutes les salles de cet ouvrage sont équipées d'un système de ventilation qui permet d'avoir de l'air sain dans le blockhaus en cas d'attaque au gaz.

Le Mur de l'Atlantique

L'Occupation allemande débute avec la signature de l'armistice entre la France et le Reich le 22 juin 1940. Les soldats allemands arrivent dès le début du mois de juillet sur le Bassin d'Arcachon. À cette époque, l'idée de construire un « mur » de défense n'est absolument pas à l'ordre du jour. En effet jusqu'en 1941, l'Allemagne est dans une optique d'offensive, de conquête. Elle prévoyait d'envahir l'Angleterre lors de l'opération *Seelöwe* (opération Lion de Mer).

Dans ce but, les premières fortifications à être construites sont les batteries d'artillerie des côtes nord de la France et les protections de ces ports. La seconde étape est la protection de la flotte de sous-marins allemands, les U-Boots. Cinq ports sont choisis pour les abriter : Brest, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux.

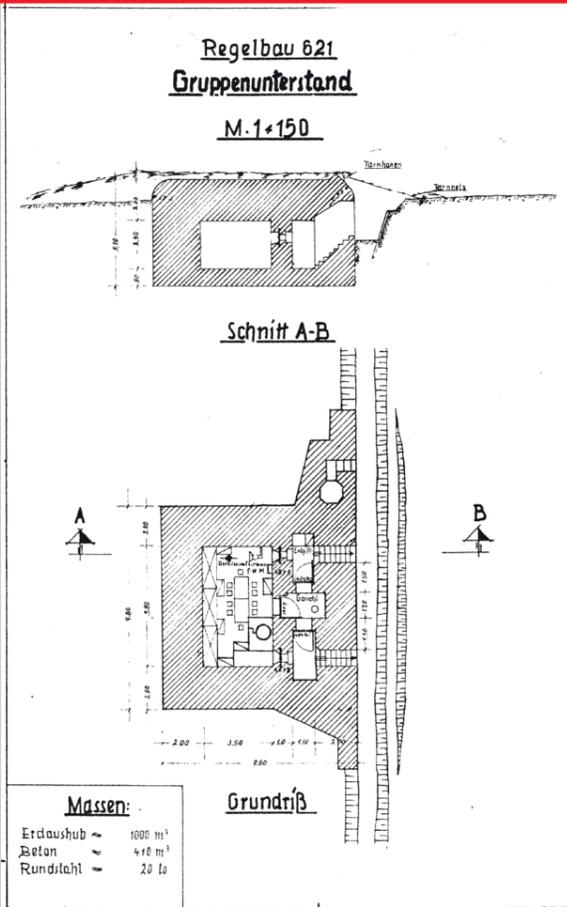
Mais la guerre ne se déroule pas comme Hitler l'avait prévu. En effet, l'armée allemande se heurte à la Royal Air Force qui met en déroute la *Luftwaffe*. L'attaque directe du Royaume-Uni est alors abandonnée. Hitler se tourne vers le Front Est, et lance ses forces à l'attaque de l'URSS. Les troupes d'occupation sont alors réorganisées et une partie va sur le nouveau front.

En décembre 1941, un autre événement vient changer la donne. Après l'attaque japonaise sur Pearl Harbor le 7 décembre et par le jeu des alliances, les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne le 11 décembre 1941. Cela change tout, car à présent un débarquement sur la côte ouest de l'Europe est devenu inévitable. Cette date marque réellement la fin de la guerre offensive de l'Allemagne. Hitler se voit obligé de protéger son flanc ouest. Il décide donc de fortifier les côtes et lance la construction du Mur de l'Atlantique, une ligne de fortifications allant du Cap Nord en Norvège à la frontière espagnole, soit 6000 kilomètres de côtes. C'est l'Organisation Todt (OT en abrégé) qui est chargée de l'édification du Mur. Dans le plan original est prévu la construction de 15 000 casemates durant l'année 1943. Dans la réalité, se sont près de 9000 ouvrages qui sont construits sur trois ans.



Le Mur de l'Atlantique en Europe en 1942
d'après atlas-historique.net

Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel



Blockhaus de type 621, plan technique allemand
Bundesarchiv - Militäarchiv, Fribourg

La création des plans-types, les *regelbauten*, est ce qui a permis à l'Organisation Todt de construire si rapidement les ouvrages du Mur de l'Atlantique. Au cours de chaque campagne, l'OT a mis au point, avec les différents corps d'armée, des dizaines de blockhaus. À chaque type de plan, correspond une utilisation. L'optimisation est poussée à son extrême, ainsi tout le matériel équipant les casemates est aussi standardisé. La seule chose qu'ils ne peuvent pas produire en quantité suffisante est l'armement. En effet les industries allemandes ne peuvent pas répondre à la demande engendrée par le Mur de l'Atlantique. Pour pouvoir équiper toutes les positions, l'armée emploie donc de l'armement récupéré au gré des conquêtes. Ainsi les positions du Mur de l'Atlantique sont équipées de canons allemands, français, russes, tchèques etc.

Dans la réalité, le Mur de l'Atlantique se présente comme une succession de points plus ou moins fortifiés formant une ligne de feu continue sur toute la côte. Ces points sont appelés positions. Chaque position possède une classification suivant son importance stratégique. L'endroit le moins fortifié va ainsi être appelé « nid de résistance », *Widerstandsnester*, il va se composer de structures légères de fortification. Ensuite on trouve les « points d'appui », *Stützpunkte*, ils assurent la protection d'une portion restreinte de côte. Ces points d'appui peuvent être regroupés en « groupe de points d'appui », *Stützpunktgruppen*. Il s'agit donc d'un regroupement ayant pour but la protection d'un secteur important dans la défense de la côte. Enfin le niveau de protection le plus élevé est la « forteresse », *Festung*. Il s'agit ici de zones de protection prioritaire extrêmement fortifiées comme des ports.

Le Mur de l'Atlantique n'est pas la seule fortification construite par les Allemands en Europe. En effet après l'échec de la campagne d'Egypte, Hitler est obligé de faire fortifier la côte méditerranéenne du Reich. Cela passe par la construction du *Südwall* le long des côtes méditerranéennes françaises et par la fortification de l'Italie.

Le Mur de l'Atlantique, décor de théâtre ou réelle utilité ?

Dès sa construction, le Mur de l'Atlantique a souvent été critiqué, parfois même parmi les officiers allemands. Ainsi pour certains, ce n'était qu'une façade, destinée seulement à faire peur aux Alliés, à masquer la faiblesse de la défense allemande sur sa façade ouest. Certains l'ont vu comme une tentative de pallier aux manques d'hommes qualifiés. En effet, si au début de l'Occupation, les troupes allemandes stationnées sur le littoral français étaient de bonne qualité ce n'est plus vraiment le cas au fur et à mesure du déroulement de la guerre.

Dès l'ouverture de l'offensive à l'est contre la Russie, toutes les troupes expérimentées partent sur le front, elles sont alors remplacées en France par des soldats plus âgés, moins bien entraînés, etc.

Les responsables des armées en France, Erwin Rommel et le maréchal von Rundstedt ne sont pas d'accord sur l'utilisation du Mur. Si Rommel croit en son efficacité, avec l'appui des chars, Rundstedt lui préconise directement l'utilisation des chars dans l'arrière pays, il ne pense pas que le Mur de l'Atlantique peut être utilisé. Cette mésentente paralyse la défense allemande et contribue à son inefficacité durant le Débarquement de juin 1944.

Erwin Rommel fait néanmoins ajouter au Mur les défenses sur les plages et ainsi ordonne la pose d'obstacles divers et variés sur la plage afin de freiner un éventuel débarquement.

Le Mur de l'Atlantique a en revanche connu une véritable existence dans la propagande allemande à destination des Allemands eux-mêmes, des pays occupés, mais aussi à destination des alliés. En effet la notion de « Mur de l'Atlantique » est développée pour faire peur, l'expression même d'*Atlantikwall*, doit faire peur. Le Reich parle de l'Europe comme de *Festung Europa*, la Forteresse Europe, pour donner l'impression aux potentiels attaquants que celle-ci est impenable.

Les Allemands filment régulièrement les puissantes batteries du nord de la France, les Batteries Todt et Lindemann, et diffusent les images aux actualités cinématographiques. De la même façon les images des chantiers de l'Organisation Todt sont le moyen de magnifier l'organisation et l'efficacité allemande en filmant un nombre important de travailleurs.

Mais les anglais ne sont pas dupes et ces images sont souvent récupérées et détournées.

Bunker, blockhaus ou casemate ?

Aujourd'hui ces trois mots sont utilisés pour désigner les ouvrages du Mur de l'Atlantique. Mais sont-ils synonymes ? Que signifient-ils vraiment ? Cette question divise les spécialistes.

Le terme de blockhaus est le plus utilisé aujourd'hui mais il pose problème pour certains. En effet ce terme, dérivé de l'allemand *block*, bloc et *haus*, maison, désignait un fortin en bois construit en hauteur et serait apparu au cours du XVIe siècle en France. Mais aujourd'hui, sa signification a changé et les ouvrages de référence du Ministère de la Culture désignent les blockhaus comme étant un type de casemate en béton armé, associé en particulier aux fortifications modernes, soit la ligne Maginot et le Mur de l'Atlantique.

De plus historiquement ce terme est le seul utilisé durant la Seconde Guerre Mondiale par la Résistance.

Le terme générique est donc . Cela désigne une chambre voûtée à l'épreuve de l'artillerie. Les ouvrages du Mur de l'Atlantique sont donc bien des casemates.

Enfin, le mot bunker a aujourd'hui un sens synonyme de blockhaus. Mais à l'origine, ce terme est anglais et désignait soit les soutes à charbon des navires ou les entrepôts à charbons des usines. Il acquiert son sens d'abri blindé durant la Première Guerre Mondiale. Néanmoins ce mot est absent des thésaurus du Ministère de la Culture.

Pour conclure, il vaut mieux utiliser les termes de casemates ou de blockhaus, qui sont plus significatifs en français.

GRAMASA
www.gramasa.fr



Fig.33 – Le Mur de l'Atlantique (A.Chaigneau)

L'Organisation Todt et les constructeurs du Mur

L'Organisation Todt (en abrégé OT) est créée en 1938 par l'ingénieur Fritz Todt. Elle est au départ chargée de construire les autoroutes allemandes et la ligne de fortification ouest allemande, le *Westwall* dès 1938 où elle fait ses premières armes. Durant l'offensive allemande en mai 1940, elle commence à construire les infrastructures sur la côte de la Manche. En 1942, Hitler lui confie la construction du Mur de l'Atlantique.

Todt meurt en 1942 dans un accident d'avion. L'organisation est alors confiée à Albert Speer, ministre de l'Armement. Il va amorcer un changement de méthode pour l'Organisation, la réorganiser, commander de nouveaux plans-types, etc.

Après l'invasion de la Zone Sud en 1942, on confie aussi à l'OT la fortification de la côte méditerranéenne de la France.

Il s'agit d'une agence ministérielle placée directement sous les ordres de Todt puis de Speer et d'Hitler. Elle possède ses propres unités de transport, de propagande, de sécurité, de divertissement, etc. Elle est dirigée par un bureau central situé à Berlin, l'*OT Zentrale*. Sur le terrain, l'administration est représentée par une direction par grande zone, par exemple, l'*Einsatzgruppe West* pour la France. Les chantiers sont supervisés par des échelons régionaux, les *Oberbauleitungen* et les *Bauleitungen*.

L'OT fait le lien entre les différents corps d'armée du Reich, la *Heer* (Armée de Terre), la *Kriegsmarine* (Marine) et la *Luftwaffe* (Armée de l'Air), les entreprises privées, et les différents types de main d'œuvre. L'efficacité de l'OT se base sur deux piliers : d'une part la coopération avec les entreprises privées et d'autre part l'utilisation massive de la main d'œuvre des pays occupés.



Construction de pistes en béton au Vigan
Collection particulière

Les constructeurs du Mur, entre réquisitions et collaborations

Dans l'imaginaire collectif, les blockhaus sont construits par les Allemands. Mais cela n'est pas tout à fait vrai. En effet si c'est bien l'autorité occupante qui ordonne, la main d'œuvre était en grande partie française et étrangère.

Après la signature de l'armistice, l'économie française est paralysée, une très grande partie de la population est au chômage. À l'époque l'un des plus gros employeurs était l'Organisation Todt qui faisait construire les batteries d'artillerie des côtes nord de la France, mais surtout les bases sous-marines sur la côte atlantique. Beaucoup de gens se sont donc engagés dans les chantiers de l'OT pour pouvoir échapper au chômage, et non pas par conviction pro-allemande.

À partir de mai 1942, l'Organisation Todt est chargée de la coordination du chantier du Mur de l'Atlantique. Elle parvient à obtenir l'interdiction pour les entreprises françaises de lancer des projets de construction sans leur accord en raison du besoin gargantuesque de matériaux. Il y a de moins en moins d'engagement « volontaire » sur les chantiers malgré l'immense besoin de l'OT. La réquisition devient obligatoire. Ainsi se sont près de 150 000 travailleurs qui sont engagés de force sur les chantiers, et l'Organisation en demande 100 000 de plus. Les maires ont dès octobre 1942 l'obligation de fournir la liste des personnes pouvant être réquisitionnées, c'est à dire dans un premier temps tous les hommes de 18 à 50 ans.

Début 1943, vient s'ajouter de nouveaux chantiers : la construction des rampes de lancement pour les fusées V1 et V2. L'Organisation augmente donc son nombre de travailleurs, ils sont près de 200 000 au printemps. Le recrutement manque d'efficacité en raison de la concurrence que se livrent les différentes organisations allemandes pour la main d'œuvre et les bombardements alliés qui rendent les chantiers du Mur de l'Atlantique plus dangereux. La mise en place du Service du Travail Obligatoire (STO) va apporter quelques travailleurs. En effet les personnes travaillant pour l'OT en France sont exemptées de partir en Allemagne. La construction du Mur de l'Atlantique nécessite donc beaucoup de main d'œuvre, néanmoins dans le courant de l'année 1943 une partie des chantiers de l'OT du Nord-Pas-de-Calais sont vidés et les travailleurs sont envoyés dans la région du Ruhr afin d'y réparer les dégâts causés par les bombardements alliés.

Entre fin 1943 et le début de l'année 1944, une véritable course de vitesse s'engage entre les Allemands et les Alliés. Le débarquement se précise, le Mur doit être prêt quand il arrivera. En avril 1944, l'Organisation Todt emploie près de 220 000 personnes en France.

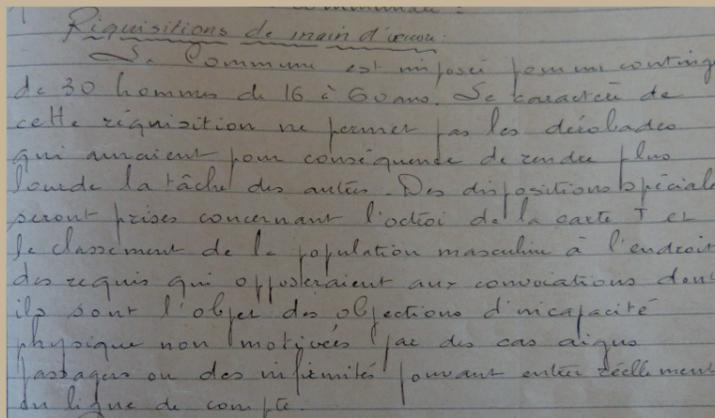


Travailleurs de l'Organisation Todt sur un blockhaus de la dune du Pilat
Bundesarchiv - Militäarchiv, Fribourg

La main d'œuvre de Gujan-Mestras

Il est assez rare de retrouver les décomptes des personnes réquisitionnées pour les chantiers de l'Organisation Todt ou pour le STO. Néanmoins à Gujan-Mestras, les registres de délibération mentionnent à deux reprises ces réquisitions. La première mention apparaît à la séance du 18 octobre 1942. Il y est fait mention du recensement de la population masculine de 18 à 50 ans demandée par les Allemands. Le premier contingent de travailleurs a été demandé en suivant. Il se compose de dix-sept célibataires. Le registre indique ensuite que le groupe a été envoyé sur un chantier de l'Organisation Todt à La Salie.

La seconde mention de réquisition de personnel se trouve à la date du 22 avril 1944. Cette fois se sont 30 personnes qui sont convoquées de 16 à 30 ans. Un rappel est ensuite fait au caractère obligatoire de cette convocation, preuve que à Gujan aussi des personnes choisissaient de ne pas se rendre sur les chantiers des Allemands.



Extrait des registres de délibération de Gujan-Mestras, 22 avril 1944
Archives municipales de Gujan-Mestras

Les entreprises françaises et l'Organisation Todt

Au début de l'Occupation, les entreprises allemandes affluent en France en raison du travail qui se présente. L'Organisation Todt fait au départ uniquement affaire avec elles. Les entreprises françaises travaillent uniquement comme sous-traitantes pour les structures allemandes.

Cela change en 1944. En effet beaucoup d'entreprises allemandes doivent retourner dans leur pays en raison de son important besoin de reconstruction. L'OT fait donc directement affaire avec les entreprises françaises.

Durant l'Occupation, la seule clientèle importante sont les allemands, en effet entre 1940 et 1944, la moitié du chiffre d'affaire de l'industrie provient des commandes allemandes. De plus, en raison de l'important besoin de matériaux et de main d'œuvre, l'Occupant met en place de plus en plus d'interdictions limitant les chantiers que les entreprises françaises du bâtiment peuvent effectuer. La seule option viable pour elles est donc de participer aux chantiers du Mur de l'Atlantique. Refuser cette participation aurait signifié la mise en sommeil ou même le sabotage de l'entreprise. Ainsi les dirigeants d'entreprises se retrouvent face à un dilemme, d'un côté assurer la subsistance de leur outil de travail, de leur employés et de l'autre ne pas collaborer avec les Allemands. Parfois certains choisissent de fournir ce qu'ils veulent aux autorités occupantes mais en parallèle entrent en résistance.

Les camps de l'Organisation Todt

L'important nombre de personnes employées nécessitait une importante logistique afin d'assurer le ravitaillement et le logement des différents chantiers. L'OT a donc fait construire tout un réseau de camps afin d'accueillir la main d'œuvre nécessaire à la construction du Mur de l'Atlantique entre autres.

Le degré de confort et d'encadrement dans ces camps sont fonction du type de personnes. Ainsi les camps recevant les volontaires et requis français sont moins stricts que les structures abritant les réfugiés espagnols. Les camps de l'Organisation Todt pour les juifs sont quant à eux des structures quasi concentrationnaires. L'Organisation Todt possédait aussi des camps disciplinaires. Un camp pour les réfractaires du STO est ainsi créé près de Soulac. Les conditions de vie y sont plus précaires que dans les autres camps, le travail y est plus dur.

Mais dans tous les cas, les travailleurs subissent des conditions de vie difficile, il y a peu de confort, la nourriture est mauvaise et en quantité insuffisante, l'hygiène y est parfois absente. Enfin l'attitude des gardes y est en général extrêmement violente.

En Gironde, les chantiers nécessitant le plus de travailleurs sont ceux de la « Forteresse Gironde », sur la pointe du Médoc. À Soulac, quatre camps sont installés abritant en tout près de trois mille travailleurs.

La seconde zone demandeuse en main-d'œuvre est Bordeaux et en particulier le chantier de la base sous-marine. Là aussi se sont quatre camps qui sont aménagés autour de la base et dans les villes environnantes.

Pour ce qui concerne le Bassin d'Arcachon, des archives nous permettent de connaître quatre camps ainsi que leurs effectifs. Ainsi le camp le plus important est celui du Cap Ferret, il abritait près de mille personnes.

Ensuite, on retrouve un camp aux Abatilles, Lou Bercaïl, du nom de la maison construite à cet emplacement aujourd'hui. Il avait été construit pour y abriter les soldats allemands lors de leur arrivée sur le Bassin. Après leur départ, il a servi à y interner des « collaborationnistes », hommes et femmes. Entre temps se sont les travailleurs de l'Organisation Todt qui y logent. Entre 1943 et 1944, les archives indiquent un effectif de 700 personnes.

Enfin, on retrouve aussi sur le Bassin d'Arcachon deux camps abritant deux cents cinquante personnes chacun, au Pyla et à La Teste de Buch.

GRAMASA
www.gramasa.fr



Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel

Fig.34 – L'Organisation Todt et les constructeurs du Mur (A.Chaigneau)

La Résistance sur le Bassin d'Arcachon

Rapidement après l'arrivée des Allemands, en octobre 1940, des arcachonnais se rassemblent sous l'impulsion de Marie Bartette, commerçante d'Arcachon. Ils entrent en résistance en collant et distribuant des tracts. Le 1er janvier 1941, ils dispersent 10 000 croix de Lorraine dans la ville.

Le mouvement cherche à se coordonner avec d'autres, et ce n'est qu'au printemps 1943 qu'il sera reconnu par Londres via la BBC et l'indicateur « la vie est belle ». Il est alors rattaché à l'Organisation Civile et Militaire (OCM) et le Colonel de Luze est reconnu comme étant le chef du groupement. Entre temps, durant l'hiver 1942 – 1943, Marie Bartette entre dans le réseau Jove sous le nom « d'hironde » et permet ainsi de faire passer les plans de la base aérienne de Cazaux, permettant de guider les bombardements de la Royal Air Force.

L'arrestation du chef de l'OCM à Bordeaux conduit le groupement à quitter l'Organisation. Il prend alors contact avec Charles Serre, organisateur des maquis de Dordogne – Nord et patron du journal clandestin Résistance.

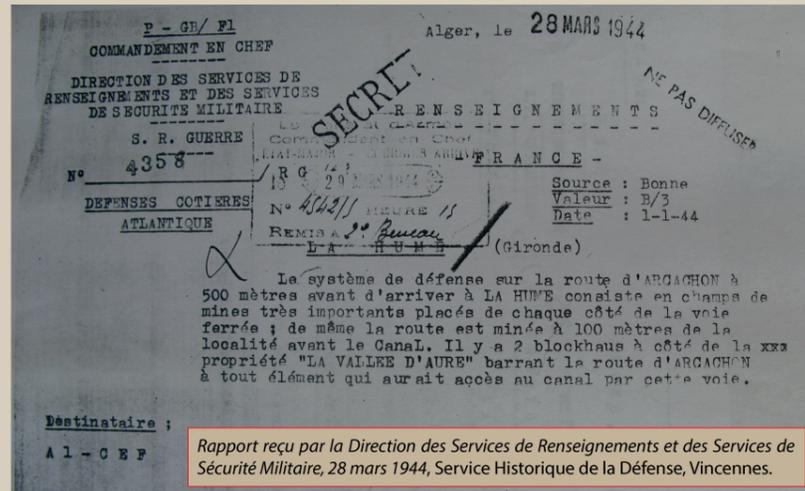
En janvier 1944, la Gestapo tente de rafler près de 70 juifs d'Arcachon, mais avec l'aide de la police française la majorité des concernés seront conduits en sécurité. 11 personnes seront déportées.

Le 30 juin 1944, la Gestapo fait arrêter près de 50 résistants présumés mais la majorité sera relâchée. Marie Bartette est arrêtée et emmenée au siège de la Gestapo au Bouscat ou on la soupçonne d'être le chef de la Résistance sur la côte atlantique. Elle est ensuite emmenée au fort du Hâ, puis de là, est déportée en Allemagne. À la Libération, elle retourne à Arcachon.

La Résistance va permettre ainsi de cacher des réfractaires du STO, réaliser des sabotages à plusieurs reprises sur les câbles téléphoniques, etc.

Le 22 août 1944, les Allemands quittent Arcachon. Une partie du groupe de résistance reste sur place afin de prendre la direction de la ville et assurer une bonne organisation, tandis que l'autre partie poursuit les allemands. Il s'ensuit des rencontres plus ou moins violentes au pont de Lamothe ou au Barp. La colonne monte ensuite sur le camp italien de Gradignan avant de se battre jusqu'en avril 1945 sur la pointe du Médoc.

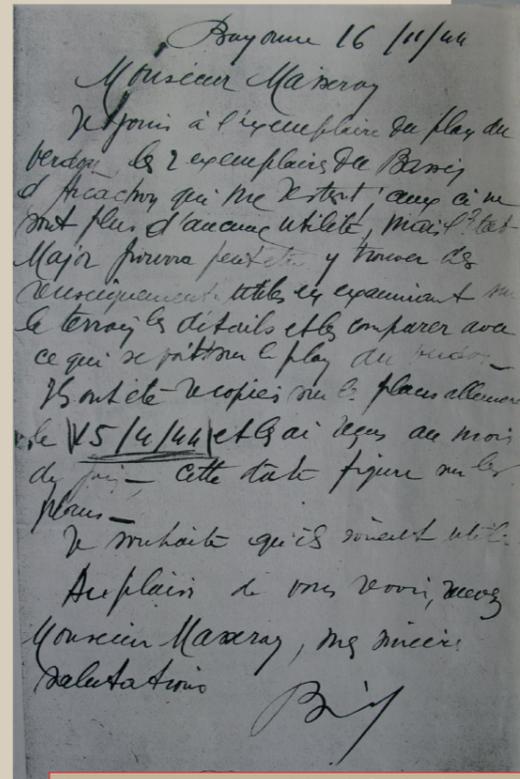
Au départ des Allemands, la colonne d'Arcachon compte près de 400 personnes dans ses rangs, tous grades confondus.



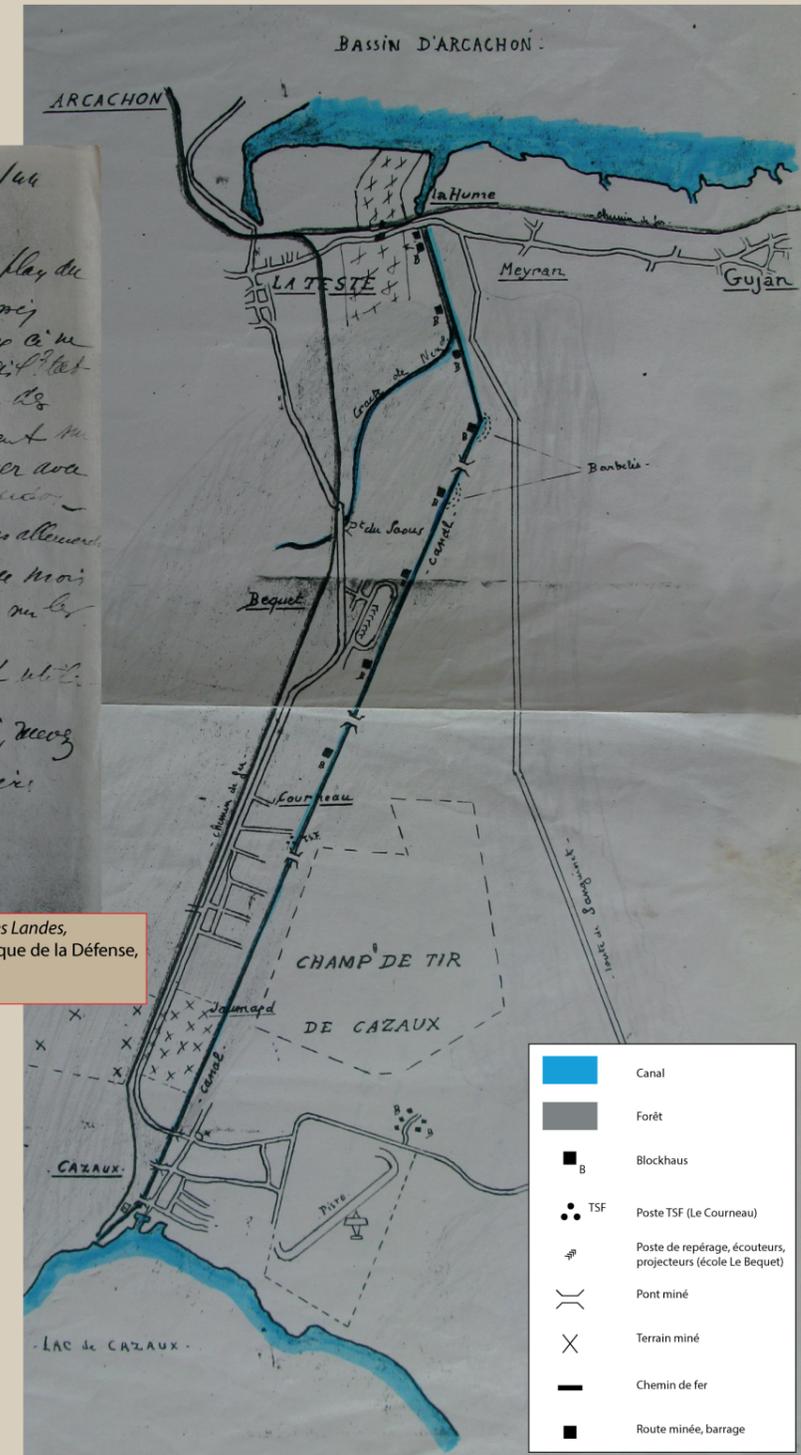
Le renseignement à La Hume

Un travail important de la Résistance concerne l'apport aux forces alliées d'informations fiables et précises sur les mouvements de troupe allemands, mais aussi les aménagements et fortifications réalisés. Ainsi les résistants font passer plusieurs rapports concernant La Hume qui sont reçus à Alger par la Direction des Services de Renseignements et des Services de Sécurité Militaires. Le premier est daté du 25 novembre 1943 et a été reçu à Alger le 3 mars 1944. Il mentionne l'existence d'un blockhaus près de la gare de La Hume qui servirait à abriter un canon anti-char. Mais ce sont les renseignements du 1er janvier 1944, reçus à Alger le 28 mars 1944 qui apportent beaucoup plus de précisions. En effet, cette fois ce sont deux blockhaus qui sont situés, et le rapport suggère que leur présence est liée à la fois à la route Bordeaux – Arcachon et au canal des Landes.

Des renseignements sont transmis aux états – majors même après le départ des allemands afin d'aider à la localisation des zones minées et des blockhaus comme un homme qui envoie depuis Bayonne une carte des installations reliant La Hume à Cazaux copiée d'après des plans allemands.



Lettre et carte des installations le long du Canal des Landes, La Hume - Cazaux, 9 janvier 1945, Service Historique de la Défense, Vincennes.



Textes: E.Blampain, A.Chaigneau, M.Mentel

Fig.35 – La Résistance sur le Bassin d'Arcachon (A.Chaigneau)

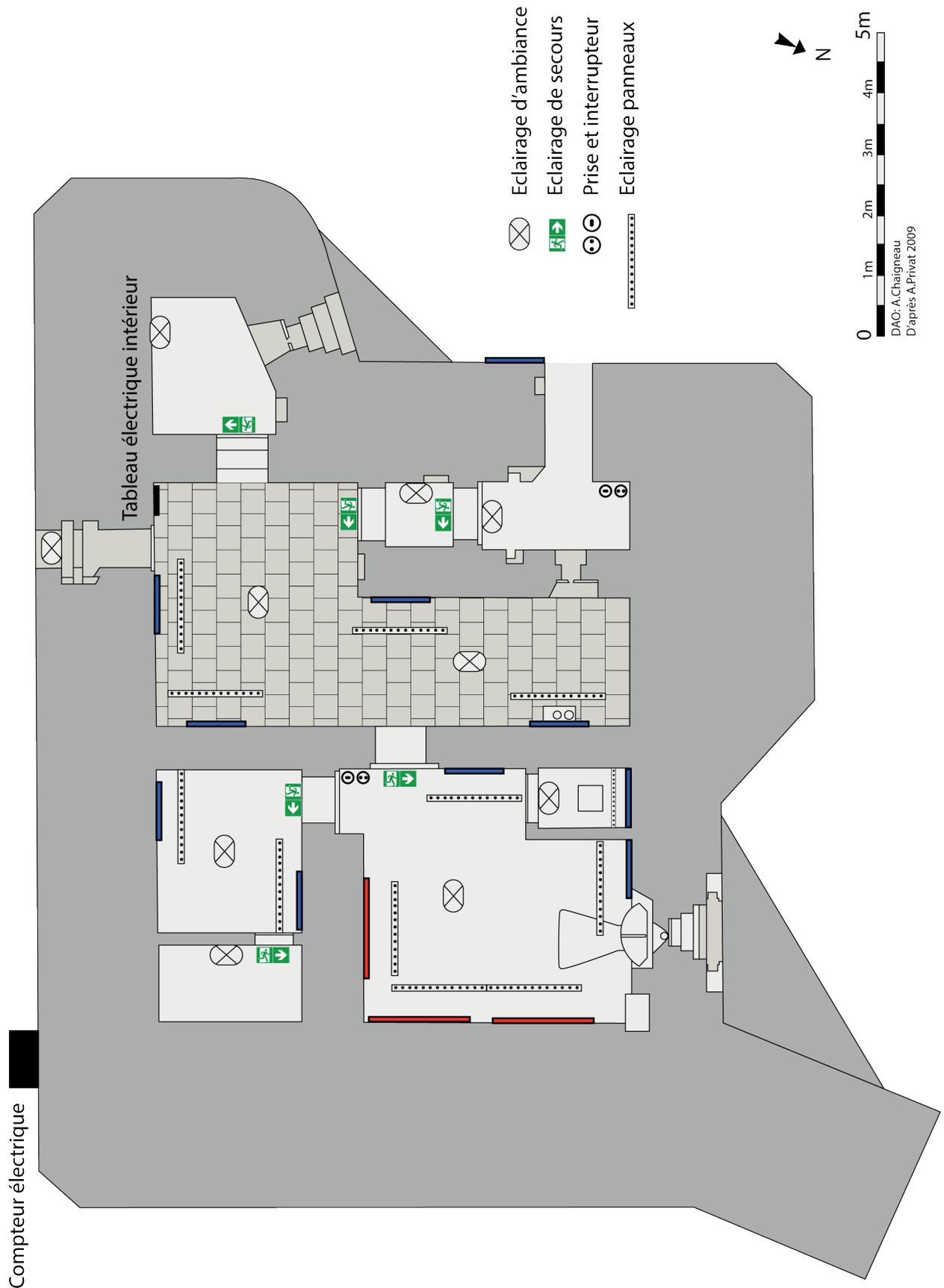
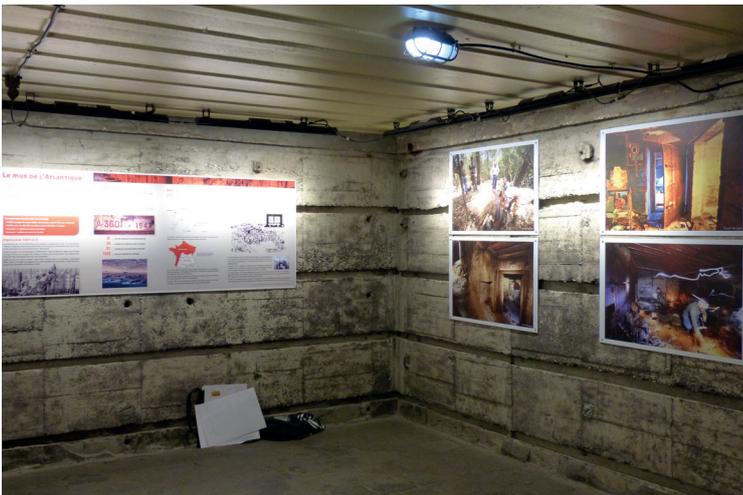


Fig.36 – Le plan électrique pour le blockhaus 506d du Parc de la Chêneraie (A.Chaigneau)



Façade extérieure



Salle d'exposition

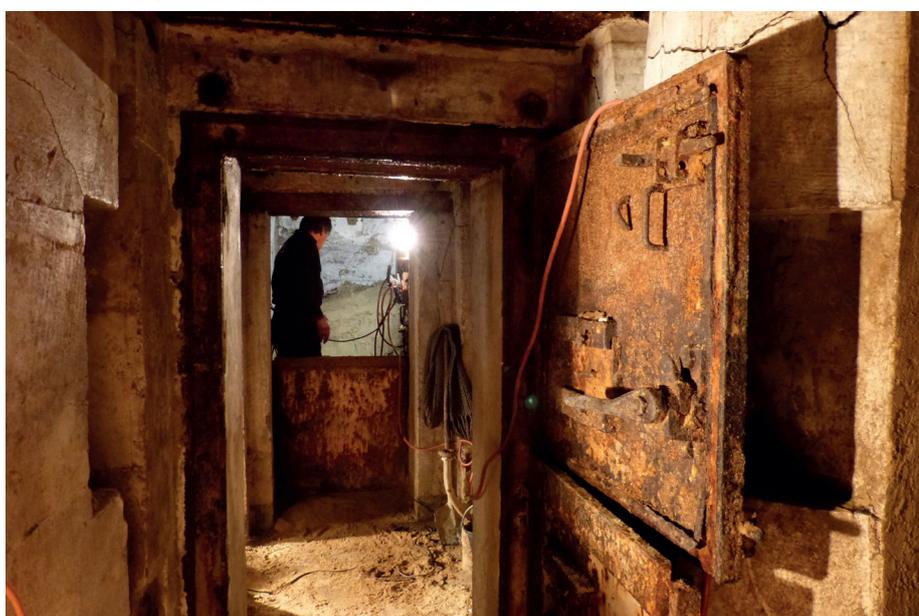


Salle reconstituée

Fig.37 – Le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret
(A.Chaigneau)



Code d'identification du blockhaus



Dégagement du sable dans les sas d'entrée



Lits superposés dans la salle de vie

Fig.38 – Le blockhaus du parking de l'Office de Tourisme d'Arcachon
(A.Chaigneau, M.Mentel)

Table des matières

Abréviations	5
Introduction	7
Partie I - La mission de départ	13
<u>I - Historique du projet</u>	14
A/ L'intérêt pour le site	14
B/ Les travaux réalisés sur le blockhaus à ce jour	15
C/ Les partenaires du projet	15
<u>II – Le cahier des charges du stage</u>	15
A/ Le dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques	15
B/ La valorisation de la casemate de forteresse	16
C/ La valorisation de l'abri de casernement	16
<u>III - État des lieux de la valorisation du site</u>	16
A/ Les ouvrages traitant du site	16
B/La valorisation déjà mise en place	17
<u>2.Les visites guidées conventionnées avec l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras</u>	17
<u>3.Les panneaux explicatifs extérieurs</u>	17
C/ La communication autour du site	18
<u>1.Le site internet du GRAMASA, www.gramasa.fr</u>	18
<u>2.Le site internet de la ville de Gujan-Mestras http://www.ville-gujanmestras.fr</u>	18
Partie II - Le déroulement du stage et ses résultats	21
<u>I – Les recherches générales</u>	22
A/ La compilation des sources sur le site et la mise en contexte	22
B/ La valorisation du Mur de l'Atlantique en France et en Europe	24
C/Les voyages d'étude	26
<u>II – La valorisation du site</u>	30
A / Le panneau général extérieur	30
B/ Le dossier de demande de protection du site aux Monuments Historiques	31
<u>III – La valorisation du blockhaus anti – char 506d</u>	32
A/ Présentation d'un blockhaus de type 506d	32
B/ La scénographie intérieure	34
<u>1.Volonté du projet et contraintes</u>	34
<u>2.Les panneaux explicatifs</u>	36
<u>3.Les panneaux de mise en contexte</u>	40
<u>4.Finalisation technique du projet</u>	41
C/ Évolution de la valorisation du blockhaus anti-char 506d	42
<u>1.Les supports numériques</u>	43
<u>2.La réinstallation d'objets</u>	43

<u>3. Ouverture aux scolaires</u>	44
Partie III - Les apports et les limites	47
<u>I – Apports</u>	48
<u>II – Les limites</u>	48
A/ Les conditions de travail	49
1. <u>Les conditions matérielles</u>	49
2. <u>L'organisation de travail</u>	49
B/ Le sujet de valorisation : le Mur de l'Atlantique	50
<u>III – Les autres activités réalisées au sein du GRAMASA</u>	51
A/Le blockhaus du parc du phare du Cap-Ferret	51
B/Les visites guidées	52
C/Le blockhaus de l'Office de Tourisme d'Arcachon	52
Conclusion	55
Bibliographie	57
Webographie	61
Sources	63
Lexique	67
Figures	73

